



2021年1月27日根据安全理事会第2536(2020)号决议任务期限得到延长的中非共和国问题专家小组给安全理事会主席的信

根据第2536(2020)号决议任务期限得到延长的中非共和国问题专家小组成员谨依照第2536(2020)号决议第7段转递专家小组工作的中期报告。

所附报告于2021年1月6日提交安全理事会关于中非共和国的第2127(2013)号决议所设委员会，2021年1月21日得到委员会的审议。

专家小组谨提请安全理事会成员注意本函及其附件并将其作为安理会文件分发为荷。

协调员

罗曼·埃斯梅约(签名)

专家

佐贝尔·贝哈拉尔(签名)

专家

菲奥娜·曼根(签名)

专家

安娜·奥斯本(签名)

专家

伊利亚斯·乌西迪克(签名)



根据安全理事会第 2536(2020)号决议任务期限得到延长的 中非共和国问题专家小组的中期报告

摘要

本报告所述期间(2020年9月至12月)的特点是筹备2020年12月27日举行的立法选举和总统选举。在此背景下,福斯坦·阿尔尚热·图瓦德拉总统及其随从方面与一些武装团体和反对派成员,特别是前总统弗朗索瓦·博齐泽方面在选举进程的公信力和公正性问题上出现了严重分歧。12月,紧张局势升级,导致一个新成立的武装团体联盟试图阻止举行选举。

本报告就危机的区域层面以及战斗人员、武器和自然资源的跨界流动作为中非共和国危机的一个关键方面的重要性作了新的说明。11月8日,来自南苏丹的战斗人员袭击了武装团体“争取中非和平联盟”在班布提(中非共和国上姆博穆省)控制的阵地,12月1日,来自苏丹的战斗人员袭击了古拉族居住的博罗马塔镇(瓦卡加省)。在扎卡里亚·达马内“将军”麾下的战斗人员控制的萨姆万贾地区(上科托省),专家小组观察到,存在几条跨界武器贩运路线,并发现由外国战斗人员组成的两个武装团体(一个是乍得人团体,另一个是苏丹人团体)的居住地,这两个武装团体参与各种类型的贩运活动,包括钻石、黄金和大麻。这些事态发展表明了生活在国家存在有限或根本没有国家存在的边境地区的人口的脆弱性,并证实中非共和国政府迫切需要采取更有力的行动,加强与邻国的合作,解决边境安全问题。

本报告阐述了阿里·达拉萨的“争取中非和平联盟”的供资战略,该联盟已成为在中非共和国活动的最强大的武装团体之一(如果不是最强大的武装团体的话)。在瓦卡省,专家小组录得,争取中非和平联盟通过非法的平行管理机构向所有部门经营者征税,加强对黄金开采活动的控制。在这方面,专家小组获得的证据表明,两家金矿公司(MIDAS 资源(MIDAS)公司和中非矿产工业(IMC)公司)正在与争取中非和平联盟领导层合作,并向该团体支付保护费。本报告还谈到了上姆博穆省的情况,争取中非和平联盟在该省实施了一项激进的税收政策,威胁到奥博人民的粮食安全。

本报告还记录了中非共和国武装部队士兵侵犯人权和违反国际人道法的行为,特别是影响妇女、儿童和少数群体的行为。专家小组收集了对未成年人实施性暴力、招募和使用儿童、将校舍用于军事用途、任意逮捕、拘留、即决处决和强迫失踪等案件的证据。这些事件继续助长了武装团体声称要保护受歧视的少数群体的说法,并突出表明该国政府需要在军事司法领域采取更有力的行动。

关于对国防和安全部队的国际支持,最近提交的几起物资转用案件也突出表明,国家当局必须确保对武器和弹药库存进行适当的实物保护、控制、管理、追踪和问责。

目录

	页次
一. 背景	4
二. 紧张局势加剧情况下的选举筹备工作	4
A. 反对派成员对选举进程的不信任	5
B. 武装团体与选举：从参与到阻挠	5
C. 前总统博齐泽和图瓦德拉总统之间的紧张关系升级	6
D. 比劳的选举：从军事胜利走向政治胜利？	6
三. 中非共和国边境地区：外国战斗人员、跨界贩运和区域合作的局限性	7
A. 萨姆万贾：贩运和外国武装团体的边境库	7
B. 对博罗马塔的袭击：被边缘化的东北部地区面临持续的边境不安全	9
C. 南苏丹武装分子对班布提的袭击	10
D. 在边境安全区域合作方面进展有限	10
四. 武装团体通过黄金和税收筹措资金：争取中非和平联盟的案例	11
A. 瓦卡省的黄金	11
B. 在上姆博穆省税收被用作战争武器	14
五. 国防和安全部队：培训和部署方面的进展掩盖了实地系统性侵犯人权和违纪行为	14
A. 中非共和国武装部队的培训和部署问题	14
B. 在中非共和国武装部队部署地区盛行系统性侵犯人权和违反国际人道法行为	15
C. 特别混合安全部队加剧了部署地区的不安全	17
六. 武器禁运以及武器和弹药管理	17
A. 放宽武器禁运和协调	17
B. 武器和弹药的管理与安全储存	17
七. 建议	18
附件*	20

* 附件只以提交的语文分发，没有正式编辑。

一. 背景

1. 2020年7月28日,安全理事会通过第2536(2020)号决议,其中延长了对中非共和国的武器禁运、旅行禁令和资产冻结,但有一些豁免。安理会还延长了专家小组的任务期限,以便除其他外,继续协助安全理事会关于中非共和国的第2127(2013)号决议所设委员会,包括为此提供可能符合第2399(2018)号决议第20至22段所列并经第2536(2020)号决议第5段延长的指认标准的个人和实体的信息。

2. 决议请专家小组与该委员会商讨后至迟于2021年1月31日向安理会提交中期报告。本报告涵盖秘书长任命专家小组(S/2020/831)后的2020年8月24日至2020年12月28日起草工作完成之日这段时间,并提到了先前的事态发展情况。

合作

3. 由于与2019冠状病毒病(COVID-19)大流行有关的限制(见S/2020/662,第5段),专家小组在上一个任务期间未能前往中非共和国,因此于2020年9月恢复执行访问任务。专家小组访问了中非共和国16个省中的10个省(见附件1.1中的地图)以及喀麦隆。

4. 专家小组自开始执行任务以来,向会员国、国际组织和私营实体发出了14封公函。专家小组收到了6份答复(见附件1.2)。

5. 专家小组继续与安全理事会设立的其他专家小组或专家组交流信息,特别是与南苏丹问题和苏丹问题专家小组以及刚果民主共和国问题专家组交流信息。

6. 专家小组感谢联合国中非共和国多层次综合稳定团(中非稳定团)继续提供支持和合作。

方法

7. 专家小组努力确保遵守安全理事会关于制裁的一般性问题非正式工作组在其2006年12月22日报告(见S/2006/997,附件)中提出的标准。虽然专家小组的目标是尽可能保持透明,但如果指明信息来源会使自己或他人面临不可接受的安全风险,则打算不公布来源信息。专家小组通过利用独立和可靠的来源对信息进行三角互证,证实了调查结果。

8. 专家小组同样致力于做到最大限度的公平,酌情并尽可能地努力向有关各方提供本报告中可能提到它们的信息,供其在规定的时限内查看、发表意见和做出回应。

9. 专家小组保障其工作的独立性,抵制任何破坏其公正性或使其被视为持有偏见的企图。专家小组依照其协调员将本报告转交安全理事会主席之前达成的共识,核准了本报告文本以及其中的结论和建议。

二. 紧张局势加剧情况下的选举筹备工作

10. 12月中旬,一个由多个武装团体组成的联盟开始采取暴力行动,力争推迟总统选举和立法选举。在选举日(12月27日),该联盟的战斗人员还在许多地区扰

乱或阻止投票活动。专家小组无法调查这些事件，包括据报袭击平民和维和人员的案件，因为这些事件发生在起草本报告期间。本节介绍了导致上述暴力事件的紧张局势升级。本节特别谈及福斯坦·阿尔尚热·图瓦德拉总统的随从与包括一些武装团体和反对派成员在内的一系列其他行为体之间就选举进程的可信度和公平性发生的强烈分歧。

A. 反对派成员对选举进程的不信任

11. 如附件 2.1 所详述，政治反对派继续对选举进程的若干方面表达强烈关切，特别是对国家选举管理局的独立性、难民缺乏参与、据报选民登记存在违规行为以及安全局势对竞选活动的影响表达强烈关切(见 S/2020/662，第 15-17 段和附件 2.6)。

12. 主要反对派纲领(见 S/2020/662，附件 2.2)呼吁推迟选举并为解决这些问题举行全国协商，强调“筹备不周的选举”将“不可避免地导致国家陷入新的危机”(见附件 2.2)。图瓦德拉总统拒绝组织协商，因为他认为推迟选举违反《宪法》(见附件 2.3)。

B. 武装团体与选举：从参与到阻挠

武装团体通过选举促进其利益(6 月至 11 月)

13. 与前几次选举相比(见 S/2016/694，第 22 段)，专家小组注意到候选人中的武装团体成员人数，特别是与前塞雷卡派系有关联的候选人略有增加。虽然宪法法院排除了 11 名此类候选人参选的可能性，但至少 4 名武装团体成员仍然是立法选举的竞选人(见附件 2.4)。

14. 6 月至 11 月期间，尽管大多数武装团体发表了保证不干涉选举的声明(见附件 2.5)，但它们实施了阻碍国家选举管理局和参加立法选举的多位候选人的活动。附件二提供了关于这些事件的资料，其中重点关注涉及穆罕默德·哈特姆“将军”麾下的中非爱国运动的那些事件。这些行动是由经济¹和政治利益驱动的。这些武装团体通过展示其阻碍选举进程的能力，希望在与政府的谈判中获得影响力。在 10 月 28 日的一份公报中，14 个武装团体回顾了其不满，并要求举行会议讨论有利于举行和平选举的条件，但未获成功(见附件 2.7)。

武装团体推动推迟选举(12 月)

15. 12 月中旬，几个武装团体采取了协调一致的军事行动，主要是在中非共和国西部和中部地区，目的是迫使政府进行谈判。12 月 15 日，一份公报正式确定了这一特设联盟(促进变革爱国者联盟)的组成。该公报经受制裁的个人阿巴斯·西迪基和努尔丁·阿达姆² (他们分别为回归、索回和复原(3R 组织)和中非复兴人民阵线领导人)以及争取中非和平联盟、中非爱国运动和两个反砍刀组织的领导人的认可。附件 2.8 详细说明了每个武装团体的动机。

¹ 候选人和国家选举管理局工作人员经常遭到勒索。

² 编号分别为 CFi.014 和 CFi.002。

16. 在这份公报和随后的公报中，这些团体响应了政治反对派关于举行全国协商和推迟选举的呼吁，这一呼吁被视为一种“拖延”（见附件 2.9）。他们威胁说，如果政府反对这些要求，他们就会使用武力。12 月 27 日，这些团体的战斗人员在大多数省份扰乱或阻止投票活动。

C. 前总统博齐泽和图瓦德拉总统之间的紧张关系升级

17. 12 月 3 日，宪法法院确认了 17 名总统选举候选人，其中包括现任总统福斯坦·阿尔尚热·图瓦德拉。宪法法院列举了弗朗索瓦·博齐泽身有尚未执行的国家逮捕令和联合国对他的制裁，以道德标准为由拒绝了博齐泽的候选人资格（见附件 2.10）。

18. 在接下来的几周里，博齐泽正式敦促他的支持者接受这一裁决，保持冷静，投票支持阿尼塞·多洛盖尔（见附件 2.11）。与此同时，博齐泽在建立上文所述武装团体联盟方面发挥了关键作用，他在法院裁决后在博桑戈阿（瓦姆省）周围举行的战斗人员会议和进行的调动证明了这一点。³ 他在 12 月 26 日发表的一份声明中正式承认自己与该联盟的隶属关系。⁴ 博齐泽的活动招致政府和国际伙伴的强烈谴责（见附件 2.12）。

19. 博齐泽所在政党“劳动党”的各位领导人一再认为图瓦德拉总统及其支持者应对该国紧张局势的加剧负责。除了对选举进程表示关切（见第 11 段）外，劳动党继续认为，政府试图“从政治上以及身体上”消灭博齐泽（见附件 2.13 和 S/2020/662，第 24 段），从而将前总统的行动说成是为了自卫而采取的行动。

D. 比劳的选举：从军事胜利走向政治胜利？

20. 一些武装团体还将选举作为宣传其地方政治议程的机会。专家小组以前的报告介绍了一个声称代表古拉族和卡拉族利益的武装团体⁵ 联盟在瓦卡加省取得的军事成功（见 S/2019/930，第 46-76 段）。

21. 专家小组的调查显示，这些武装团体采取了一系列行动，以最大限度地提高其心仪的候选人在比劳一区立法选举中的成功机会。7 月 13 日，古拉-卡拉联盟的军事领导人发表声明，要求政府阻止萨拉社区成员、现任议员瓦伦丁·古姆巴前往比劳（见附件 2.14），声称古姆巴在最近的战斗中支持中非复兴人民阵线。10 月 20 日至 23 日，虽然古姆巴无法前往比劳，但专家小组观察到，其他候选人可以在该镇自由开展竞选活动。如附件 2.15 所述，开展这些竞选活动者大多是与古拉-卡拉联盟领导人有联系的卡拉人。

³ 机密报告，2020 年 12 月 15 日至 26 日。

⁴ 博齐泽的讲话在联合国存档。

⁵ 中非国家联盟党、中非复兴爱国联盟和中非争取正义解放者运动。

22. 附件 2.16 提供了关于这一问题的进一步资料,更广泛地说,提供了关于包括扎查里亚·达马内在内的该联盟领导人试图阻止或控制恢复国家权力的资料(见 S/2019/930, 第 62-64 段)。

三. 中非共和国边境地区: 外国战斗人员、跨界贩运和区域合作的局限性

23. 在该国东部和东北部, 专家小组在自成立以来的所有访问中, 都听到平民、武装团体成员、商人和地方当局重申同样的说法: “这里没有边界”。下文所述的萨姆万贾、博罗马塔和班布提的局势和事件表明, 在由武装团体长期控制的这些地区和在不受控制的边界沿线, 民众面临多重安全威胁, 包括贩运武器、袭击平民和犯罪。本节还谈及政府为应对这一局面所做努力的局限性。

A. 萨姆万贾: 贩运和外国武装团体的边境库

24. 萨姆万贾(上科托省)是靠近苏丹和南苏丹人烟稀少的边界地区的钻石开采区(见附件 3.1 的地图)。12 月, 专家小组观察到, 萨姆万贾由中非武装团体控制, 该地区还设有两个外国武装团体的后方行动基地。在中非复兴爱国联盟扎卡里亚·达马内“将军”的合谋下, 这些团伙从进出中非共和国领土的各种贩运活动(武器、毒品和自然资源)中获得了大量收入, 影响了该次区域的安全。

扎卡里亚·达马内对萨姆万贾的持久控制

25. 如附件 3.2 所述, 自 2006 年以来, 该镇先后被不同武装团体控制, 这些团体均由身为古拉族的扎卡里亚·达马内“将军”领导。

26. 专家小组观察到, 该镇及其周围地区在达马内麾下的武装分子控制之下, 包括一些中非复兴人民阵线人员。汤姆·亚当“将军”(别名“Ben Laden”)曾担任塞莱卡控制下的班巴里和恩达西马(瓦卡省)的区指挥官(见 S/2014/762, 第 62 段), 他是达马内的长期同伙, 是负责该地区的中非复兴爱国联盟“将军”。他的副手是朱玛·阿兰塔“将军”, 阿兰塔是古拉人, 正式隶属中非复兴人民阵线“将军”阿里·奥斯塔麾下。然而, 根据阿兰塔本人的说法, 他听命于达马内, 这进一步说明了族裔属性是效忠的关键。在瓦达和萨姆万贾与专家小组见面的几乎每一个武装分子都自称是中非复兴爱国联盟成员, 并确认他们听命于汤姆·亚当或达马内。

27. 根据萨姆万贾居民的大量证词, 该镇的安全局势平静。然而, 外国武装团体在周围轴线上的存在, 造成了一种平民和武装团体成员表达的长期恐惧气氛, 担心来自苏丹的武装分子可能会袭击他们并压倒他们。

中非共和国境内存在外国武装团体基地

28. 多年来, 专家小组收到多个武装团体代表提供的确凿信息, 描述由乍得反叛分子组成的一个武装团体长期驻扎在萨姆万贾以南。2019 年, 专家小组收到类似信息, 称一个由苏丹反叛分子组成的新的武装团体抵达, 他们在萨姆万贾和苏丹边境之间距萨姆万贾镇约 30 公里处建立了一个基地。在 2020 年 10 月与专家小

组会晤时，达马内否认萨姆万贾地区存在这些外国武装团体。然而，专家小组在班吉、布里亚、瓦达和萨姆万贾进行调查期间，收集了许多证词，证实了这两个外国武装团体的存在和活动并提供了细节。

乍得反叛团体参与非法开采黄金和钻石

29. 据武装团体消息来源称，自 2015 年以来，来自瓦达伊族的乍得反叛分子一直驻扎在在距离萨姆万贾 85 公里处通往南苏丹的卡瓦贾轴线上(见附件 3.1 中的地图)，这些消息来源还证实，他们的到来和继续驻扎是与达马内直接缔结的协议的主题。据包括古拉族战斗人员在内的多个消息来源称，达马内在 2020 年 3 月古拉族战斗人员对恩代莱发动的袭击中利用了乍得反叛分子团体的人员(见 S/2020/662，第 32 段)。据报道，该团体与乍得反对派人物有联系，主要靠手工开采金矿和钻石矿维持生存(见附件 3.3)。

与非法毒品种植和贩运有联系的苏丹反叛分子

30. 正如广泛的消息来源⁶ 证实的那样，2019 年 12 月，一个由 4 人组成的代表团会见了汤姆·亚当，要求提供土地并允许一个苏丹反叛组织在该地区建立基地。该团体在距离萨姆万贾 30 公里的一条通往苏丹边界的小轴线上驻扎，被描述为正义与平等运动(正义运动)(当地称为“Toro Boro”)的一个分裂派别，由大约 120 名战斗人员组成，其中大部分来自马萨利特族，由一位名为巴哈尔(Bahar)的“将军”在当地指挥。正义运动拒绝加入 2020 年 10 月苏丹政府与五个反叛团体⁷ 签署的《朱巴和平协议》。几个消息来源报告说，在编写本报告时，正义运动这一派别预计将得到在南苏丹过境的战斗人员的增援。据几个武装团体代表说，这一调动是由驻朱巴(南苏丹)和恩贾梅纳的前乍得官员协调的。

31. 据多个消息来源称，正义运动这一派别与汤姆·亚当和阿兰塔进行协调，同大规模非法种植和贩运大麻活动有关(见附件 3.4)。

方兴未艾的武器贩运中心

32. 据武装团体消息来源称，萨姆万贾长期以来一直是武装团体之间贩运武器和弹药的中心。然而，在 2019 年至 2020 年，由于瓦卡加省武装团体之间的权力斗争导致商业贸易，特别是从苏丹经阿姆达福克-比劳-布里亚贸易走廊运送的武器和弹药数量减少，萨姆万贾的重要性有所增加(见 S/2020/662 和 S/2019/930)。

33. 正如布里亚、比劳和萨姆万贾的消息来源所证实的那样，阿兰塔(见第 26 段)是在达马内的同意和控制下行动的，充当从苏丹经萨姆万贾贩运武器和弹药的主要对话者。多个可信的当地和武装团体消息来源证实，他经常与向他订购武器和弹药的武装团体人员保持联系，并指出，无论是数量还是口径方面都有限制，包括手枪、AK 型步枪、12.7 毫米和 14.5 毫米机枪、火箭榴弹发射器和所有相关

⁶ 武装团体和社区代表和地方当局。

⁷ 非洲联盟-联合国达尔富尔混合行动 2020 年 10 月 3 日新闻稿，可查阅：<https://unamid.unmissions.org/unamid-jsr-congratulates-sudanese-parties-formal-signing-peace-agreement>。

弹药。据武装团体消息来源称，在当地纳齐尔(传统领导人)的参与下，通过在图鲁斯(苏丹)的联系人管理采购。物资由摩托车从图鲁斯运到萨姆万贾，然后再运到瓦达、布里亚和博科洛博(争取中非和平联盟总部)。更大的订单也通过卡车送货，但这种情况不太常见。阿兰塔还向当地平民出售武器(见附件 3.5)。

34. 根据专家小组的约谈，通过这条路线贩运的武器和弹药主要是为整个东北部地区的古拉族武装团体服务。然而，自 2018 年以来，该网络已扩大，可越来越多地为争取中非和平联盟提供货源。⁸ 消息来源证实，争取中非和平联盟领导人阿里·达拉萨“将军”与达马内、阿兰塔和“本·拉登”保持定期联系，并于 2020 年派 4 名争取中非和平联盟代表前往萨姆万贾，管理当地的季节性游牧税收，并担任武器贩运问题的对话者。虽然阿兰塔否认争取中非和平联盟在该地区建立了存在，但据武装团体消息来源称，一名争取中非和平联盟代表实际上出席了专家小组与阿兰塔的见面会，并对大麻种植进行了投资。

35. 据多个武装团体消息来源称，2018 年，萨姆万贾轴心被用来以卡车向博科洛博的争取中非和平联盟运送一批武器和弹药。消息来源证实，这批货物的对话者是一位名叫伊萨·巴希尔的苏丹商人，他是来自达尔富尔的部落领袖和前金戈威德民兵指挥官穆萨·希拉勒的亲戚。专家小组曾将希拉勒列为前塞雷卡团体的主要武器供应商，并且虽然他在 2017 年入狱，但据信仍与当地人员保持联系(见 S/2018/1119，第 70 段)。据消息人士报告，伊萨·巴希尔 2018 年也曾在博科洛博呆过一段时间。

36. 富拉尼牧民经营的第二条武器和弹药贩运路线也经过萨姆万贾地区转运(见附件 3.6)。

B. 对博罗马塔的袭击：被边缘化的东北部地区面临持续的边境不安全

37. 12 月 1 日，15 辆配备车载 12.7 毫米机枪的汽车和 30 辆摩托车袭击了博罗马塔村(见附件 3.7)。袭击是由来自乌姆杜库姆(苏丹中达尔富尔州)⁹ 的一群主要是米塞里亚人的战斗人员在 Yahya Kitabene¹⁰ 的指令下实施的，导致该镇几乎全部被毁，当地居民主要是古拉人大规模流离失所(见附件 3.8)。武装团体和当地民兵得以击退袭击者，重新控制了该镇。

38. 附件 3.9 提供了关于 Yahya Kitabene 及他与包括达马内在内的塞莱卡领导人的良好关系的资料。

39. 博罗马塔袭击事件是米塞里亚族和古拉族之间长期紧张关系造成的(见 S/2020/662，附件 3.5)。这是米塞里亚人试图迫使古拉人为最近在瓦卡加省战斗中古拉人杀死的米塞里亚族成员支付赔偿(“血金”)，并解决过去的冲突。附

⁸ 班吉、布里亚和萨姆万贾的秘密消息来源。

⁹ 机密报告。

¹⁰ 武装团体成员、社区领袖、机密报告和外交消息来源。

件 3.10 进一步解释了竞相要求支付血金如何影响中非共和国与苏丹武装团体之间的关系。

40. 古拉人指责努尔丁·阿达姆(Nourredine Adam)领导的朗加武装分子参与了袭击。专家小组无法证实这一说法，但注意到这一事件加深了族裔间的紧张关系，从而削弱了东北部传统领导人 11 月 10 日在班吉签署的和解协议。¹¹

41. 专家小组会见的当地人(武装团体和社区成员、地方当局等)指出，中非共和国当局没有就外国战斗人员入侵本国领土一事发表正式声明。这强化了他们的感觉，即管理边境安全是当地社区及其附属武装团体的责任。虽然驻扎在比劳的中非武装部队特遣队的 40 名成员被部署到比劳以应对这一袭击，但这是中非武装部队驻比劳指挥官在中非稳定团在地方一级进行游说后作出的决定，而不是响应班吉当局指示采取的行动。此外，以中非稳定团将向中非武装部队提供运输和后勤支助为条件才同意部署，这延误了他们的反应(另见附件 5.1)。相比之下，12 月 2 日，中非复兴人民阵线发表公报(见附件 3.11)谴责这次袭击，古拉-卡拉联盟在数小时内从附近至少三个省派出人员，以加强当地武装团体击退入侵的努力。

C. 南苏丹武装分子对班布提的袭击

42. 附件 3.12 提供了 11 月 8 日南苏丹战斗人员袭击争取中非和平联盟班布提阵地的详情。

D. 在边境安全区域合作方面进展有限

三方部队需要加强

43. 2005 年，中非共和国、乍得和苏丹建立了一支三方部队，以消除三国边境地区的不安全状况。¹² 经 2011 年修订的《议定书》设想组建一支共有 1 500 名士兵的部队(每个国家 500 名士兵)，在阿姆达福克(苏丹)、提西(乍得)和比劳(中非共和国)部署混合部队。

44. 这支部队的作战能力仍然有限。乍得官员告知专家小组，乍得在提西(乍得)保持军事存在，但由本国指挥，或作为乍得-苏丹混合部队的一部分，而不是三方部队的一部分。中非共和国和苏丹在阿姆达福克(苏丹)保持联合存在，其中有 75 名中非共和国武装部队士兵，¹³ 据一名苏丹官员称，有至少 150 名苏丹士兵。

45. 苏丹官员告知专家小组，他们随时愿意加强对三方部队的参与，但也强调中非共和国当局需要加强在派兵方面的贡献并增加后勤支援。部署在阿姆达福克的中非共和国武装部队士兵一直依赖苏丹的支助，包括在运输和部队轮调方面。中

¹¹ 中非稳定团 2020 年 11 月 11 日新闻稿，可查阅：<https://minusca.unmissions.org/les-communautés-du-nord-est-de-la-rca-décident-d'enterrer-définitivement-la-hache-de-guerre>。

¹² 《议定书》在联合国存档。

¹³ 7 月 7 日向委员会报告。

非共和国官员承认，加强三方部队方面的主要障碍是中非共和国武装部队的财政和行动能力有限。

46. 三方部队的情况加剧了在该地区外交人员中普遍存在的一种感觉，即中非共和国政府应采取更多行动，解决边境安全问题，并更广泛地与邻国建立信任与合作，这一点已在 2019 年 12 月中非共和国-乍得联合委员会会议期间予以强调(见 S/2020/662，附件 8)。

关于中部非洲国家经济共同体部队的提议

47. 2020 年 11 月中旬，中非共和国政府请求中部非洲国家经济共同体(中非经共体)向中非共和国部署中部非洲多国部队，以期在短期确保选举安全，在长期确保边境地区的安全(见附件 3.13)。外交界消息来源告知专家小组，这项提议提交得晚，也没有必要的行动细节，无法在利伯维尔中非经共体首脑会议(11 月 27 日)期间获得核准。附件 3.14 提供了有关首脑会议期间所作决定的资料。

与喀麦隆和刚果共和国的双边安全合作

48. 附件 3.15 提供了中非共和国与喀麦隆和刚果共和国正在开展的合作的资料。

四. 武装团体通过黄金和税收筹措资金：争取中非和平联盟的案例

49. 在编写本报告时，争取中非和平联盟在 7 个省设有业已确认的存在(见附件 4.1)，在那里，专家小组注意到，区指挥官或“将军”频繁更替，而且经常会有新的人员出现，他们总是身着新制服并携带较为精密的武器(见附件 4.2)。专家小组评估认为，争取中非和平联盟获取武器和招募战斗人员的能力在中非共和国武装团体中无人能及。

50. 争取中非和平联盟军事战略得以维持的手段是不断扩大势力范围，增加征税机会，主要是对其核心经济利益——畜牧相关活动征税(见 S/2020/662，第 52-57 段；S/2018/1119，第 105-140 段)。不过，多年来，争取中非和平联盟已逐渐实现收入来源多样化，向所有经济部门的经营者收费(见 S/2018/729)。本报告提供了争取中非和平联盟加强对黄金活动征税做法的证据(瓦卡省案例；见 S/2018/729，附件 6.6)。本报告还说明，各种形式的税收如何不仅增加了争取中非和平联盟的收入，而且还可被用作报复整个社区的工具(上姆博穆省)。

A. 瓦卡省的黄金

51. 2020 年 10 月，专家小组访问了瓦卡省的两个主要黄金产区 Ndassima 和巴卡拉(见附件 4.3 标有 Katsha、Yassine 和 Ndassima 的地图)。在这些地点及周围地区，专家小组看到国家机构缺失。争取中非和平联盟填补了这一真空，该团体是

控制瓦卡省大部分地区的主要武装团体。专家小组还记录了符合安全理事会决议规定的制裁标准的两家私营公司的活动。¹⁴

国家在瓦卡省黄金行业中的缺位

52. 专家小组注意到，在所有走访的地方都没有驻扎中非共和国安全部队。大多数地方政府官员都在班巴里，他们告知专家小组，瓦卡省其他地区无法提供他们开展工作所需的安全保障。两名矿业官员告知专家小组，他们在班巴里以外地区的行踪受到争取中非和平联盟的禁止或限制，使他们无法适当监测采矿活动。

53. 专家小组与若干地区的采矿业行为体进行了讨论，其中包括收购者、手工采矿者和矿工，他们都证实很少在矿场看到国家代表。其中大多数人告知专家小组，国家机构的存在仅限于班巴里，其他地区由争取中非和平联盟控制。

争取中非和平联盟对黄金供应链的控制

54. 专家小组发现，争取中非和平联盟对采矿活动的主导控制首先表现在通往矿场的道路上设置了众多路障，例如在班巴里和 Katsha¹⁵ 之间的道路上，以及在 Katsha 矿场本身，在矿场，专家小组注意到一个有 10 名武装分子的争取中非和平联盟阵地。

55. 专家小组证实，争取中非和平联盟设立了集中制的非法征税系统，在路障处收取通行税，并要求支付其他费用，作为开展各种经济活动、特别是采矿活动的条件(见附件 4.4)。据专家小组的保守估计，¹⁶ 2020 年 10 月，仅是在 Katsha 矿场工作的手工采矿者和矿工的登记费，争取中非和平联盟就收到约 876 000 非洲法郎(1 628 美元)。

56. 争取中非和平联盟设立了平行的矿业管理系统，由一名总经理在博科洛博办公，在各个城镇派驻办事处经理，并由矿业代理人在争取中非和平联盟武装分子帮助下对所有矿场收税。被争取中非和平联盟指责(向国家)缴纳官方采矿税的 5 名手工采矿者告知专家小组，9 月份，他们受到由 3 名武装分子陪同的两名争取中非和平联盟矿业代理人的威胁。

57. 争取中非和平联盟领导人还利用其武装分子阻挠矿业官员的工作。专家小组记录了 4 次阻止瓦卡省官员进入矿区的事件。在 11 月发生的最近一次事件中，一名官员被逮捕并在争取中非和平联盟 Ndassima 2 号地区驻地被关押了 7 个小时。在被关押期间，这名官员被告知禁止进入这些地区。

58. 专家小组证实，征税制度是从博科洛博集中管理的。争取中非和平联盟的两名武装分子和一名指挥官告知专家小组，征税制度是在该团体博科洛博总部拟订

¹⁴ 根据经第 2536(2020)号决议延长的第 2399(2018)号决议第 21(e)段，个人和实体如果“通过非法开采或买卖中非共和国境内或来自中非共和国的自然资源，包括钻石、黄金、野生动物及其产品，为武装团体或犯罪网络提供支持”，将受到制裁。

¹⁵ 一座又名 4×4 的小山，位于距 Djoubissi 约 4 公里处。

¹⁶ 根据从瓦卡省数个采矿者获得的数字计算。

的。以班巴里为基地的 3 名采矿业者告知专家小组，9 月份，他们被驱逐至博科洛博并受到人身侵害，原因是他们拒绝缴纳增加的税款。每当征税制度发生重大变化时，争取中非和平联盟矿业总经理会亲自从博科洛博赶来通知利益攸关方。例如，9 月份，该经理在班巴里主持了一次会议，通知所有采矿业者从 2021 年 1 月起加税 50%。

59. 附件 4.5 提供了争取中非和平联盟控制的矿场使用童工和强迫劳动的资料。

矿业公司：系统性违反制裁制度

60. 专家小组在上一次报告(见 S/2020/662，第 93-95 段)中，对参与黄金行业的私营行为体可能参与为争取中非和平联盟提供资金表示关切。专家小组在调查过程中证实，两家黄金开采公司——MIDAS 资源(MIDAS)公司和中非矿产工业(IMC)公司——违反中非共和国采矿条例和制裁制度，公开与争取中非和平联盟合作。专家小组特别认定，这些公司向争取中非和平联盟人员支付保护费。在 12 月的一次会议上，中非共和国矿业部长向专家小组确认，禁止矿业公司向武装团体提供资金。

MIDAS 公司

61. MIDAS 公司 2020 年 3 月 7 日获得在 Ndassima 开采黄金的采矿许可证，4 月开始运营。10 月，专家小组在 Katsha 矿场看到 MIDAS 公司的外国工程师和当地工作人员(见附件 4.1 地图)。12 月，MIDAS 公司一名官员告知专家小组，该公司的业务仍处于勘探阶段，他无法确认何时开始开采。

62. 专家小组在 10 月访问 Ndassima 期间，看到 MIDAS 公司工程师由 3 名争取中非和平联盟武装分子保护。此外，MIDAS 公司野外作业小组与争取中非和平联盟在 Ndassima 的区指挥官及其人员住在同一栋房子里。专家小组走访了这所房子，注意到大约 30 名全副武装的争取中非和平联盟人员以及 5 名 MIDAS 公司外籍工人。

63. 专家小组证实，负责 MIDAS 公司外籍工人安全的 3 名争取中非和平联盟人员每人每天领取 2 000 非洲法郎(4 美元)津贴，月薪为 100 000 非洲法郎(186 美元)。这三人是博科洛博派来的，此外还有一名争取中非和平联盟指挥官，这名指挥官拿着类似的薪金。若干消息来源告知专家小组，MIDAS 公司向争取中非和平联盟支付了额外费用，对此专家小组无法证实。

64. 作为对专家小组索取资料要求的回应，MIDAS 公司在 12 月 18 日的一封信中称该公司不知道争取中非和平联盟在其业务区内有派驻人员，并坚称该公司与地方和国家当局合作处理安全问题。MIDAS 公司还向专家小组提供了 12 月 26 日中非共和国内政部长给该公司的一封信，信中提到 MIDAS 公司未与武装团体合作。然而，如上文所述(见第 52-53 段)，专家小组注意到，在 Ndassima 没有国家机构存在，因此打算进一步与中非共和国当局接触，以澄清其是如何得出这一结论的。

IMC 公司

65. 专家小组先前的报告记录了 IMC 公司在中非共和国的活动(见 S/2018/729, 第 102 段和 S/2018/1119, 第 155 段)。在最近的调查中, 专家小组重点关注 IMC 公司在 Yassine 的活动。专家小组注意到, IMC 公司依据中非共和国当局核准的许可证行事(见附件 4.6)。然而, 瓦卡省数名官员告知专家小组, 他们无法对 IMC 公司的生产情况进行适当监测, 或是因为争取中非和平联盟人员阻止他们前往 IMC 公司业务区, 或是因为 IMC 公司领导层告知他们该公司只许与班吉当局联系。该国矿业部官员未就此事向专家小组作出任何澄清。

66. 10 月, 专家小组看到 6 名武装人员在守护 Yassine 的 IMC 公司房地。这些武装分子告知专家小组, 他们属于争取中非和平联盟, 任何有关他们任务的信息只能由其在博科洛博的领导层提供。与 IMC 公司关系密切的消息来源向专家小组证实, 这些警卫是从博科洛博争取中非和平联盟总部派来保护该公司业务安全的。若干消息来源告诉专家小组, IMC 公司每月向每名警卫支付 150 000 非洲法郎(280 美元)。

67. 专家小组向 IMC 公司管理层提出调查结果的努力未能取得成功。12 月, 中非共和国两名矿业官员告知专家小组, IMC 公司经理 Zhao Baomei 已离开该国。矿业部长补充说, 他已签署了撤销 IMC 公司许可证的决定。然而, 专家小组随后获得的证据证实, IMC 公司仍在 Yassine, 事实上还在其现址周围勘探新的矿坑。

B. 在上姆博穆省税收被用作战争武器

68. 自 2019 年 9 月到班布提(上姆博穆省)以来, 阿里·达拉萨指挥和控制的争取中非和平联盟战斗人员扩大了对泽米奥和班布提之间地区的军事控制(见 S/2019/930, 附件 2.13)。正如专家小组在 10 月观察到的情况, 继 5 月奥博事件(见 S/2020/620, 附件 4.4)后, 争取中非和平联盟一直试图通过征税活动减少进出该镇的机会, 从而加剧了居民的粮食不安全状况(见附件 4.7)。

五. 国防和安全部队: 培训和部署方面的进展掩盖了实地系统性侵犯人权和违纪行为

A. 中非共和国武装部队的培训和部署问题

69. 附件 5.1 提供了在本报告所述期间中非共和国武装部队的培训和部署情况的资料, 并指出, 虽然非常重视招募(见 S/2020/622)、培训和增加中非共和国武装部队部署人数, 但向实地中非共和国武装部队提供的行动和后勤支援仍然薄弱, 阻碍了中非共和国武装部队全面投入运作, 助长了部队人员对平民的掠夺行为。

B. 在中非共和国武装部队部署地区盛行系统性侵犯人权和违反国际人道法行为

妇女、儿童和少数群体特别易受伤害

70. 2020年5月至12月初期间，专家组访问了中非共和国武装部队部署的六个省。通过与受害者、民间社会、地方政府官员和中非共和国武装部队人员以及其他人员的面谈，专家组发现了中非共和国武装部队士兵系统性侵犯人权和违反国际人道法的证据。在专家组分析的案件中，妇女、儿童和少数群体特别易受伤害，是此类侵害行为的主要受害者。

71. 中非共和国武装部队士兵侵害儿童行为有若干形式，包括违反国际人道法，对未成年人实施性暴力、招募和使用儿童以及将校舍用于军事目的。2020年8月11日，一名中非共和国武装部队士兵在姆博穆省班加苏强奸了一名14岁女童，突显了性暴力侵害未成年人这一特别令人关切的问题。¹⁷ 在瓦姆-彭代省，专家组在10月5日至12日访问该地区期间，也看到儿童守护中非共和国武装部队的路障，这是违反国际人道法招募和使用儿童的行为，专家组消息来源先前在纳纳-曼贝雷省曾注意到这一情况。最后，2020年10月，在上姆博穆省奥博，专家组注意到中非共和国武装部队士兵违反国际人道法占领一所校舍。

72. 专家组记录了多份关于中非共和国武装部队人员与部署地区当地社区妇女发生性关系的证词。如附件5.1所述，妥善管理武器和弹药的措施执行不力，意味着中非共和国武装部队士兵即使在休班和身着便服时也会携带武器，使妇女容易受到性虐待和性剥削。¹⁸ 例如，在奥博，专家组看到许多身着便服携带武器的中非共和国武装部队人员在酒吧喝酒和在镇上闲逛，11月20日，一名65岁妇女被一名中非共和国武装部队士兵用武器袭击，然后遭到强奸。¹⁹

73. 中非共和国武装部队人员与当地社区妇女发生性关系的相关暴力事件不限于中非共和国武装部队人员直接实施的行为，还导致因中非共和国武装部队士兵与当地居民的关系而被激怒的当地武装团体采取报复性的暴力行为。例如，在专家组在恩代莱执行任务期间调查的一个案件中，11月26日，一名妇女因与一名中非共和国武装部队士兵的关系，在中非复兴人民阵线参谋长哈桑·阿达穆控制的大院内遭到至少6名中非复兴人民阵线分子的鞭挞和毒打。

74. 除了大量袭击妇女、儿童和少数群体的事件外，专家组还记录了中非共和国武装部队士兵使用勤务武器对男性平民进行身体攻击的若干事件。例如，10月18日在奥博，一名当地非政府组织工作人员遭到4名中非共和国武装部队士兵的袭击，其中两人在袭击中使用了武器。与此同时，8月14日，在纳纳-曼贝雷

¹⁷ 机密报告，2020年9月9日。

¹⁸ 专家组于2020年10月和11月在保瓦、博卡兰加、比劳和奥博看到这一情况。

¹⁹ 机密报告，2020年11月22日。

省布阿尔,在守卫一家私营公司时,一名男性和一名女性平民被一名醉酒的中非共和国武装部队士兵用勤务武器射杀。

中非共和国武装部队在军事行动过程中的不当行为和侵犯人权行为:奥博案例研究

75. 专家小组详细调查了围绕 2020 年 5 月争取中非和平联盟袭击奥博(上姆博穆省)的事件(见 S/2020/662, 附件 4.4)。专家小组确定,在这些事件中,中非共和国武装部队士兵参与了侵犯人权行为,中非共和国武装部队领导层没有进行监督,受中非共和国武装部队不当行为影响的人也无法诉诸司法。此外,专家小组注意到,尽管在该地区部署的国家执法人员(警察和宪兵)在场,但中非共和国武装部队士兵仍参与逮捕个人、收集和保存证据等执法职能(关于在布阿尔发生的类似行为的详情,见附件 5.2)。

76. 5 月 19 日,在奥博,中非共和国武装部队士兵和警察在德耶马轴线渡口与争取中非和平联盟交火。回到镇上后,他们就包围了主要由穆斯林聚居的阿拉伯区,从街上挑选了 3 名没有武器的穆斯林青年,将其中两人塞进一辆车内,强迫第三人步行数百米到市场,在那里他被即决枪决。一些当地目击者以及中非共和国武装部队和警察人员证实了这一事件。在单独面谈中,中非共和国武装部队和警察消息来源向专家小组证实,当地出租车司机 Idriss Aliou 被枪杀,但双方互相指责。被中非共和国武装部队-警察联合行动羁押的另外两名穆斯林青年 Hassan 和 Gibril Adamou 的下落仍然不明。亲属告诉专家小组,他们认为这两人已被杀害。

77. 在四天(5 月 18 日至 21 日)内,又有 12 名男子被中非共和国武装部队、警察和宪兵拘留。3 人在移送前被羁押在宪兵拘留室,但其余 9 人被关押在与警察临时合用的中非共和国武装部队基地。一名中非共和国武装部队指挥官、警察和其他目击者证实,被羁押人在集装箱里关押了几天,然后于 5 月 23 日被移到班吉,后来 3 人在那里获释。尽管班吉军事法庭军事检察官确认一起未结案件,涉及 2019 年在奥博中非共和国武装部队基地一名被关押在集装箱中的人员在羁押期间死亡,但中非共和国武装部队人员继续采用这一危险做法。数名被羁押人向专家小组解释说,他们用力敲击两侧,当时在中非共和国武装部队基地的一名宪兵打开了门,才让空气进入集装箱。

78. 有关的中非共和国武装部队和警察人员告知专家小组,被捕人员是争取中非和平联盟的同伙,称证据是在事件发生后从阿拉伯区收缴的武器(见附件 5.3)。专家小组在 10 月访问上姆博穆省期间,没有收集到涉及中非共和国武装部队基地所关押 9 人的此类说法的证据。相反,专家小组从可信的当地消息来源收集的所有证词都称他们是当地商人或社区中的富人。

79. 上姆博穆省多个可信的消息来源报告说,中非共和国武装部队士兵和警察(包括警察局长)对同一时期在奥博发生的抢劫,包括抢劫大量金钱以及太阳能电池板、金属屋顶板和一辆摩托车等物品,负有直接责任。当地社区成员后来又对阿拉伯区进行了一波抢劫(见 S/2020/662, 附件 4.4)。目击者和秘密消息来源还证实,中非共和国武装部队和警察之间因抢劫的物品爆发了内部纠纷,导致一名警察在奥博中非共和国武装部队营地受到身体攻击,当时有一名中非共和国武装部

队指挥官在场。这名中非共和国武装部队指挥官向专家小组证实了这一事件，但称是对这名警官的失检行为采取的纪律行动。当地消息来源向专家小组证实，有人看到这名中非共和国武装部队指挥官使用那辆被盗的摩托车，他也向专家小组证实，被盗的金属屋顶板在中非共和国武装部队大院内。

不成熟的军事司法系统导致对中非共和国武装部队的普遍有罪不罚现象

80. 专家小组与班吉的军事检察长讨论了上述问题。虽然 2017 年对《军事司法法典》进行了改革，但他指出，由于没有为法庭审讯分配预算，该系统实际上仍处于停滞状态。该检察长向专家小组解释说，自 2018 年以来他有大约 30 起待审案件，但尚未进行任何审判，任命军事司法系统适当工作人员的工作也进展缓慢。虽然中非共和国应在班吉、布阿尔和班巴里设有三个军事司法地域管辖区，但迄今尚未指派官员负责班巴里，因此所有此类案件都在班吉处理。在此期间，一些待起诉的人已根据部长令获释。此外，只有在地方指挥官选择将案件提交调查的情况下，案件才会送达法院。例如，没有对 5 月在奥博发生的中非共和国武装部队和警察不当行为的指控进行任何调查，尽管包括上述抢劫、强迫失踪和即决处决一名没有武器的平民在内的各项指控性质严重。

C. 特别混合安全部队加剧了部署地区的不安全

81. 附件 5.4 提供了关于正在部署的特别混合安全部队的资料，指出屡次发生特别混合安全部队人员不当行为事件令人关切，加上武器和弹药管理不善，对其部署地区的安全有着负面影响。

六. 武器禁运以及武器和弹药管理

A. 放宽武器禁运和协调

82. 7 月 28 日，安理会通过了第 2536(2020)号决议，进一步放宽了向中非共和国安全部队提供火箭榴弹炮和专为这类武器设计的弹药的武器禁运规定，现在要求在交付前提前 20 天通知，而不是请求制裁委员会事先核准。

83. 专家小组注意到，在本报告所述期间，提交给委员会的大多数关于向中非共和国安全部队提供援助的通知不符合第 2536(2020)号决议关于确保与中非稳定团协调的要求，也不符合就所提供的援助将如何支持安全部门改革提供详细解释的要求。

B. 武器和弹药的管理与安全储存

武器和军用车辆的运输以及武器和弹药的管理

84. 10 月 15 日和 24 日，俄罗斯联邦军用飞机抵达班吉的姆波科国际机场，向中非共和国安全部队运送了 20 辆 BRDM-2 装甲侦察巡逻车，以及 20 挺 14.5 毫米弗拉基米洛夫 KPVT 机枪和 20 挺 7.62 毫米卡拉什尼科夫 PKT 机枪(将安装在 BRDM-2 车辆上)，此事已于 10 月 12 日通知了委员会。这些军用物资从机场运到贝伦戈营地(洛巴耶省)。12 月，一名中非共和国武装部队官员告知专家小组，

这些物资尚未进行正式登记。专家小组回顾，安全理事会在第 2536(2020)号决议中强调，中非共和国当局需确保对交由其控制的武器、弹药和军事物资实行实物保护、控制、管理、追踪和问责。专家小组收到的照片和视频证据显示，12月23日，3R组织和“反砍刀”组织促进变革爱国者联盟部队在博阿利与政府军交战后缴获了捐赠的 BRDM-2 装甲车中的一辆(见附件 6.1)。政府消息来源证实了这一信息。

85. 11月19日，专家小组致函中非共和国武装部队参谋长，要求访问贝伦戈营地，但在编写本报告时尚未收到正式答复。

86. 在12月暴力事件方面，中非共和国武装部队参谋长和国防部长分别于12月25日和26日发表了广播公报，指出部署的中非共和国武装部队普遍存在擅离职守和不服从指挥的情况，并正式禁止所有士兵、宪兵、警察和准军事部队人员在身着便服时随意配枪，以防发生混乱和事故(见附件 6.2)。专家小组计划调查据报中非共和国武装部队和国内安全部队人员擅离职守和擅离基地的情况，以及武器和弹药可能被转用的情况。

对在比劳缴获的武器采取的后续行动

87. 附件 6.3 提供了关于 2020 年 2 月中非共和国武装部队人员在比劳缴获的武器的最新资料(S/2020/662，第 44-46 段)。

关于缴获爆炸物的安全储存问题

88. 附件 6.4 提供了关于国家当局缴获的爆炸物的安全隐患的资料。

七. 建议

89. 专家小组向以下各方提出下列建议：

中非共和国政府

(a) 加强为解决边境地区不安全问题所作的努力，为此既要与当地社区互动协作，也要与邻国加强合作，包括采取具体步骤：

- (一) 实现中非共和国-乍得-苏丹三方部队全面投入运作；
- (二) 加强与苏丹政府的接触，防止再发生类似博罗马塔事件的入侵事件；
- (三) 加强与南苏丹政府的接触，防止再发生类似班布提事件的入侵事件；
- (四) 继续定期与喀麦隆接触。

(b) 确保向部署的中非共和国武装部队和国内安全部队人员提供强有力的行动指导和支持，包括加强指挥系统、适当的纪律程序和问责；

(c) 确保军事司法系统得到适当支持，促进所有三个军事司法管辖区立即投入运作，使审理工作得以开始；

(d) 确保对交由国家控制的武器、弹药和军事物资实行实物保护、控制、管理、追踪和问责；

(e) 开始调查并酌情起诉与争取中非和平联盟进行商业活动的公司；

所有会员国

(f) 确保提交给委员会的关于向中非共和国安全部队提供援助的通知符合第 2536(2020)号决议关于确保与中非稳定团协调的规定以及就所提供的援助将如何支持安全部门改革提供详细解释的规定。

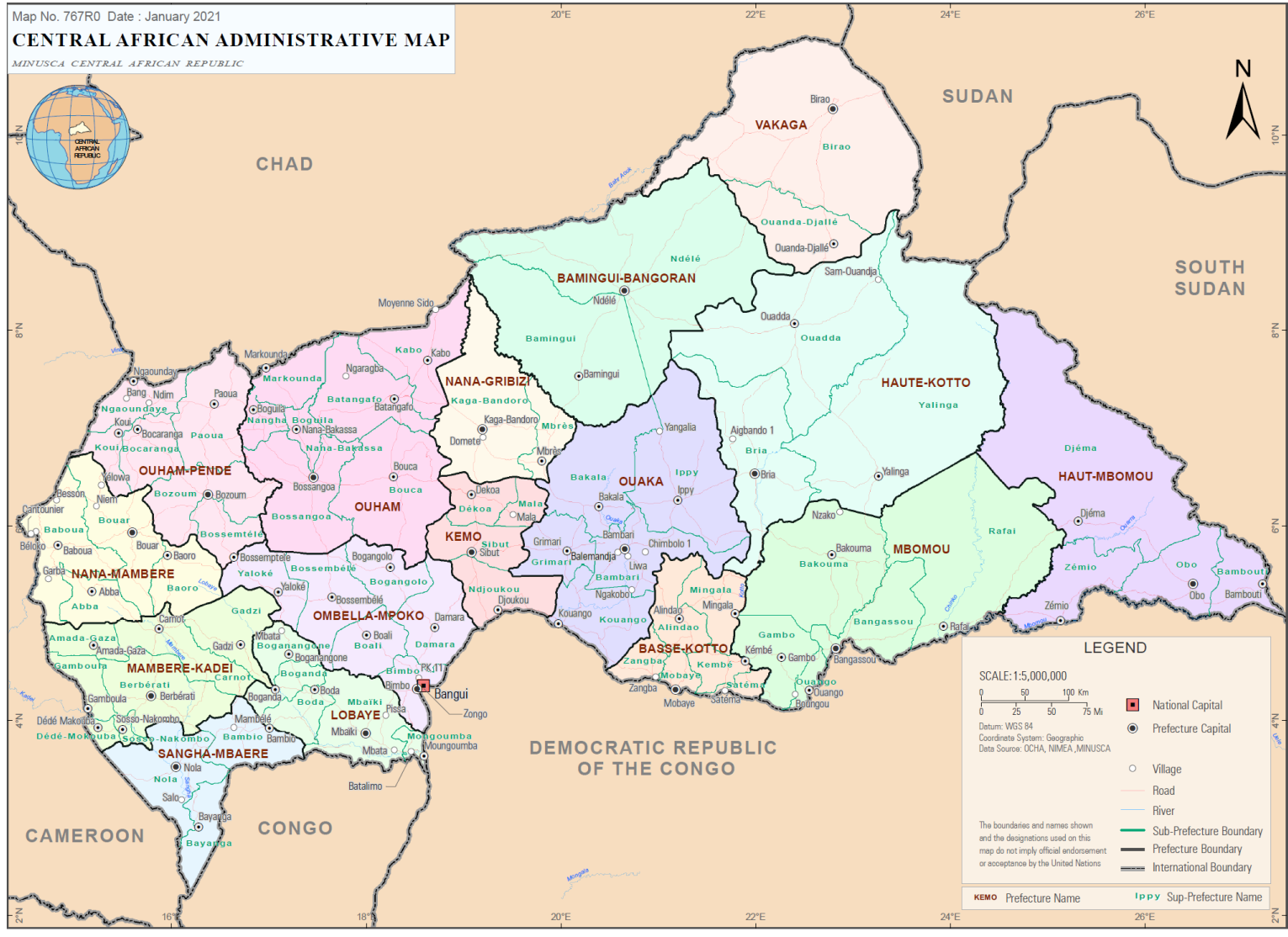
Content

Annex 1.1: Map of the Central African Republic / Carte de la République centrafricaine	23
Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 September to 28 December 2020 / Tableau des communications envoyées et reçues par le Groupe entre le 1er septembre et le 28 décembre 2020.	24
Annex 2.1: Concerns expressed by opposition leaders over the electoral process / Préoccupations exprimées par les membres de l'opposition concernant le processus électoral.	25
Annex 2.2: COD-2020 communiqué of 19 September 2020 / Communiqué de la COD-202 du 19 septembre 2020.	36
Annex 2.3: Position of MCU leaders on the postponement of the elections / Position des leaders du MCU sur la question du report des élections.	37
Annex 2.4: Decision of the Constitutional Court ruling out participation of armed group members as electoral candidates / Décision de la Cour Constitutionnelle d'invalider les candidatures des membres de groupes armés.	39
Annex 2.5: Commitments of armed groups to not interfere in the elections: the example of FPRC / Engagements des groupes armés de ne pas interférer dans le processus électoral: l'exemple du FPRC.	46
Annex 2.6: Information on the involvement of armed group members in impeding the activities of the ANE and candidates / Informations sur l'implication de membres de groupes armés dans des cas d'obstruction des activités de l'ANE ou de candidats aux élections.	47
Annex 2.7: Memorandum of the 14 armed group signatories to the February 2019 Peace Agreement of 28 October 2020 / Memorandum des 14 groupes armés ayant signé l'accord de paix de février 2019 (28 octobre 2020).50	
Annex 2.8: Information on members of the Coalition des patriotes pour le changement (CPC) and their motivations / Informations sur les membres de la coalition CPC et leurs motivations.	55
MPC.....	65
Annex 2.9: CPC statements and communiqués / Déclarations et communiqués de la CPC.	80
Annex 2.10: Excerpts from the decision of the Constitutional Court on presidential candidates / Extraits de la décision de la Cour Constitutionnelle sur les candidats à la présidentielle.	89
Annex 2.11: François Bozizé's official reactions to the Constitutional Court's decision / Réactions officielles de François Bozizé à la décision de la Cour Constitutionnelle.	91
Annex 2.12: Condemnations of Bozizé's activities / Condamnations des activités de Bozizé.	95
Annex 2.13: Further information on developments that contributed to heightened tensions between supporters of Touadéra and Bozizé / Informations complémentaires sur les développements ayant contribué à accroître les tensions entre les soutiens de Bozizé et Touadéra.	96
Annex 2.14: Letter requesting the Government to prevent a Member of Parliament from travelling to Birao (13 July 2020) / Lettre demandant au Gouvernement d'empêcher la venue à Birao d'un membre du Parlement (13 juillet 2020).	100
Annex 2.15: Information on connections between candidates for legislative elections in the district of Birao I and leaders of the Kara-Goula coalition / Informations sur les liens entre les candidats aux élections législatives dans la circonscription de Birao I et la coalition Goula-Kara.	101
Annex 2.16: Further information on actions by the leaders of the Kara-Goula coalition to prevent or maintain control over the process of the restoration of State authority / Informations complémentaires sur les actions entreprises par les leaders de la coalition Goula-Kara pour empêcher ou maintenir sous leur contrôle le processus de restauration de l'Etat.	102
Annex 3.1: Map of Sam-Ouandja region / Carte de la Région de Sam-Ouandja.....	104

Annex 3.2: Sam-Ouandja under the control of mainly Goula armed groups led by Zakaria Damane / Sam-Ouandja sous le contrôle de groupes armés majoritairement Goula dirigés par Zakaria Damane.	105
Annex 3.3: Further information on the armed group of Chadian rebels based in the Sam-Ouandja area (structure and involvement in mining activities) / Informations complémentaires sur le groupe de rebelles chadiens basé dans la région de Sam-Ouandja (structure et implication dans des activités minières).	106
Annex 3.4: Further information on the armed group of Sudanese rebels based in Sam-Ouandja and its involvement in illicit drug cultivation and trafficking / Informations complémentaires sur le groupe de rebelles Soudanais basé à Sam-Ouandja et son implication dans la culture et le trafic illicite de drogue.	107
Annex 3.5: Atlanta as local arms and ammunition vendor in Sam-Ouandja / Atlanta, un marchand d'armes et de munitions à Sam-Ouandja.	108
Annex 3.6: Fulani arms trafficking route through Sam-Ouandja area / Itinéraire de trafics d'armes emprunté par les Peulhs à travers la région de Sam-Ouandja.	109
Annex 3.7: Pictures of Misseriyas fighters during the attack on Boromata (1 December 2020) / Photos des combattants Misseriyas au cours de l'attaque de Boromata (1er décembre 2020).	110
Annex 3.8: Pictures of Boromata after the 1 December 2020 attack / Photos de Boromata après l'attaque du 1er Décembre 2020.	111
Annex 3.9: Information on Yahya Kitabene / Informations sur Yahya Kitabene.	112
Annex 3.10: The diya business / Le business de la Diya.	113
Annex 3.11: FPRC communiqué condemning the attack on Boromata (2 December 2020) / Communiqué du FPRC condamnant l'attaque sur Boromata (2 Décembre 2020).	114
Annex 3.12: Attacks of armed fighters from South Sudan on UPC positions in Bambouti / Attaque de combattants venant du Soudan du Sud sur les positions de l'UPC à Bambouti.	115
Annex 3.13: CAR Government letter to ECCAS (mid-November 2020) / Lettre du Gouvernement centrafricain à la CEEAC (mi-novembre 2020).	117
Annex 3.14: Further information on the 18th ECCAS Ordinary Conference of Heads of State and Government (Libreville, 27 November 2020) / Informations complémentaires sur la 18e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC (Libreville, 27 Novembre 2020).	118
Annex 3.15: Bilateral cooperation on security issues between the Central African Republic and neighbouring countries / Coopération bilatérale sur les questions de sécurité entre la République centrafricaine et les pays voisins.	120
Annex 4.1: List of prefectures with UPC presence / Liste des prefectures avec une présence de l'UPC. ...	122
Annex 4.2: Pictures of UPC fighters / Photos de combattants UPC.	123
Annex 4.3: Map of Ouaka Prefecture showing areas mentioned in the report / Carte de la prefecture de la Ouaka montrant les zones mentionnées dans le rapport.	125
Annex 4.4: UPC taxation system in mining sector / Le système de taxation de l'UPC dans le secteur minier.	126
Annex 4.5: Child and forced labour on mining sites controlled by UPC / Travail des enfants et travail force dans les chantiers miniers contrôlés par l'UPC.	127
Annex 4.6: IMC mining permit / Permis minier de IMC.	128
Annex 4.7: UPC taxation in Haut-Mbomou Prefecture: a military strategy to “wage war” against civilians / La taxation dans la prefecture du Haut Mbomou: une tactique militaire pour “faire la guerre” aux civils.	132
Annex 5.1: Forces armées centrafricaines training and deployment issues / Formation et déploiement des Forces armées centrafricaines.	133
Annex 5.2: Arbitrary arrests by FACA soldiers of Fulanis in Nana-Mambéré Prefecture / Arrestations arbitraires des Peulhs dans la prefecture de la Nana-Mambéré.	135

Annex 5.3: Photographs of the weapons seized by the FACA in Obo during the searches of the houses in the Arab District in May 2020 / Photographies des armes saisies par les FACA pendant la fouille des résidences du quartier arabe d'Obo en mai 2020.	137
Annex 5.4: Joint security units contributed to insecurity in deployment areas / Les unités spéciales mixtes de sécurité ont contribué à l'insécurité dans leurs zones de déploiement.....	139
Annex 6.1: Photographs of the delivery of BRDM-2 armoured vehicles at M'Poko International Airport on 15 October 2020 and photographs of one BRDM-2 seized by 3R and anti-balaka on 23 December 2020 in Boali (Ombella-M'Poko Prefecture) / Photographies de la livraison de véhicules blindés BRDM-2 à l'aéroport de M'Poko le 15 octobre 2020 et photographies d'un BRDM-2 saisi par 3R et des anti-balaka le 23 décembre 2020 à Boali (préfecture d'Ombella-M'Poko).	141
Annex 6.2: Radio communiqués issued by the FACA Chief of Staff and the Minister of Defence on the 25 and 26 December 2020 / Communiqués radio émis par le chef d'état-major des FACA et la Ministre de la Défense les 25 et 26 décembre 2020.	144
Annex 6.3: Follow-up on weapons seized in Birao and photographs / Suivi des armes saisies à Birao et photographies.....	146
Annex 6.4: Concerns regarding the safe storage of seized explosives / Préoccupations concernant le stockage sécurisé d'explosifs saisis.	148

Annex 1.1: Map of the Central African Republic / Carte de la République centrafricaine.



Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 September to 28 December 2020 / Tableau des communications envoyées et reçues par le Groupe entre le 1er septembre et le 28 décembre 2020.

Country/Entity	Number of letters sent	Information fully supplied	Information partially supplied	No answer / Information not supplied	Pending
Chair	1	N/A	N/A	N/A	N/A
CAR	6	1		5	
Sudan	1	1			
Cameroon	2	1		1	
South Sudan	1			1	
France	1	1			
International Criminal Court	1	1			
Midas	1	1			

Annex 2.1: Concerns expressed by opposition leaders over the electoral process / Préoccupations exprimées par les membres de l'opposition concernant le processus électoral.

Concerns of opposition leaders regarding the electoral process were expressed in communiqués and in meetings with the Panel.

First, these leaders considered that the ANE lacked independence. A communiqué from the main opposition platform Coalition de l'Opposition Démocratique-2020 (COD-2020; see S/2020/662, annex 2.2) dated 19 October 2020 claimed that, among the 11 new ANE members appointed on 14 October, several were associates of the President's party MCU (see document 1 below). Similar criticisms had been previously expressed against other ANE members (see S/2020/662, annex 2.6). The above-mentioned COD-2020 communiqué of 19 October also questioned the competencies of some ANE members. Finally, a wide range of observers, including representatives of international partners, cited lack of planning and mismanagement of funds by the ANE as the main causes, together with insecurity, for the delays in the election preparations (see annex 2.3 and 2.6 of this report).

Second, opposition leaders criticized the Government for having failed to take timely measures to ensure that CAR refugees were able to participate in the polls (see document 2 below). On 30 September, the Government's spokesperson argued that providing refugees with the right to vote was not a constitutional obligation and that there was no sufficient budget to enrol them.¹

Third, opposition leaders continued to point to irregularities in the voter registration process (see document 3 below) and therefore called for an independent audit of the electoral list.²

Fourth, opposition members have continuously expressed concerns over the impact of the security situation on their ability to campaign, especially outside Bangui. Annex 2.6 of this report mentions numerous cases of actions by armed groups against candidates for legislative elections. Such concerns, already voiced in the first part of 2020 as mentioned in the Panel's last report (see S/2020/662, para. 15), heightened with the episode of violence of December. As a result, on 22 December, one of the Presidential contender Jean-Serge Bokassa withdrew from the race putting forward "practical and obvious reasons related to the security situation" (see document 4). Subsequently, several candidates seized the Constitutional Court and requested the postponement of the elections. The Court rejected their request in a decision of 26 December.

¹ "RCA/Elections 2020: le gouvernement tranche la question du vote des réfugiés", *Radio Ndele Luka*, 2 October 2020; <https://www.radiondekeluka.org/actualites/politique/36123-rca-elections-2020-le-gouvernement-tranche-la-question-du-vote-des-refugies.html>. Similar views were expressed by the presidential party MCU; "Centrafrique : la plate-forme politique Bê-Okoko non favorable au vote des réfugiés", *RJDH*, 1 octobre 2020; <https://rjdh.org/index.php/actu/item/1381-centrafrique-la-plate-forme-be-okoko-politique-non-favorable-au-vote-des-refugies>.

² "Centrafrique: l'opposition demande un audit du fichier électoral, l'ANE s'y oppose", *RFI*, 19 octobre 2020; <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20201019-centrafrique-lopposition-exige-audit-fichier-%C3%A9lectoral-l-ane-s-y-oppose>.

The political opposition has continuously called for a “meeting of the active forces” (*réunion de forces vives*) in view of agreeing on a new electoral calendar that would leave enough time to address the above-mentioned issues.

Document 1: COD-2020 communiqué of 19 October 2020.

Obtained by the Panel from a COD-2020 member on 20 October 2020.

République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020

Conférence des Présidents

Secrétariat Exécutif Permanent

Contact : 75 42 42 44 - 72 21 58 21



N° **040** /COD-2020/CP/SEP.20

DÉCLARATION

Par Arrêté N° 011 du 2 octobre 2020, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a entériné la désignation des membres du Comité de Sélection chargé de l'examen des candidatures à l'Autorité nationale des Élections (A.N.E.).

Ce Comité de Sélection, après sa convocation par le Ministre, a siégé en date du mercredi 14 octobre 2020. Il apparaît à la lecture des noms qui ont été retenus que de nombreux problèmes et incohérences, de nature à jeter le discrédit sur l'équipe de nouveaux Commissaires Électorales devant composer la nouvelle A.N.E., ne peuvent être ignorés.

En l'occurrence, la liste des nouveaux Commissaires Électorales se présente comme suit :

- François Xavier YOMBANDJÉ ;
- Mathias Barthélemy MOROUBA ;
- Charles Paul LÉMASSET MANDYA ;
- Théophile MOMOKOAMA ;
- Davy Victorien YAMA ;
- Valérie Blandine TANGA ;
- Serge Félice Soleil SÉRAMALET ;
- Sabine N'DOUTÉ née TANDOS DANG THÉ ;
- Marietta Carine NGABA ;
- Annette Priscilla OUANGO ;
- Jimmy Anthony ZITONGO BODEMAN.

À la lecture de ces noms, il ressort que les critères fixés par la Loi pour la désignation des Commissaires électoraux n'ont pas été respectés.

I. De l'exigence légale de la qualité d'Expert Électoral

En effet, l'article 7 alinéa 1^{er} de la Loi N° 20.022 du 07 août 2020 portant composition, organisation et fonctionnement de l'A.N.E. fait obligation au Comité de Sélection de désigner les onze (11) nouveaux Commissaires Électorales parmi les experts électoraux nationaux.

Kwa Na Kwa (KNK) - Rassemblement pour la République (RPR) - KELEMBA PDS - Union pour le Renouveau Centrafricain (URCA) - Convention Républicaine pour le Progrès Social (CRPS) - De Africa ni É Kwé (BTK) - Parti National pour un Centrafrique Nouveau (PNCN) - Mouvement pour la Démocratie, l'Indépendance et le Progrès Social (MDIPS) - Parti Panafricain pour les Libertés et le Développement (PPLD) - Congrès des Démocrates pour la Renaissance de Centrafrique (CDRC) - Parti Centrafricain pour l'Unité et le Développement (PCUD) - Mouvement pour l'Unité et le Développement (MUD) - Union Nationale Démocratique pour le Peuple Centrafricain (UNDFC)

L'article 8 alinéa 2 du Décret N° 20.324 fixant les modalités d'application de la Loi N° 20.022 du 07 août 2020 portant composition, organisation et fonctionnement de l'A.N.E. a défini l'expert électoral national comme « *toute personne de nationalité centrafricaine ayant participé aux opérations électorales au niveau national soit comme membre ou collaborateur occasionnel des organes de gestion des élections* ».

À ce titre, certaines des personnalités citées ci-haut sont loin de remplir ce critère. Par exemple, il est difficile d'entrevoir dans quel domaine, autre que celui du ministère pastoral, Monseigneur François Xavier YOMBANDJÉ peut être qualifié d'expert électoral.

Il en est de même pour d'autres personnalités dont les noms figurent dans cette liste, ceci, en tout état de cause, en violation de la Loi.

II. De l'exigence légale de la bonne moralité

L'article 7 alinéa 1^{er} de la Loi N° 20.022 du 07 août 2020 portant composition, organisation et fonctionnement de l'A.N.E. mentionne l'intégrité morale, la probité et l'honnêteté intellectuelle comme étant des qualités intrinsèques requises pour pouvoir être désigné par le Comité de Sélection aux fins d'occuper la fonction de Commissaire Électoral. À ce titre, il est donc nécessaire que chaque candidat puisse jouir d'une bonne moralité afin de prétendre être retenu par le Comité de Sélection.

Or, au mois de juin 2017, le Gouvernement du Premier Ministre Simplicie Mathieu SARANDJI a été éclaboussé par le scandale du faux diplôme d'un de ses membres. Il s'agissait de Monsieur Charles Paul LÉMASSET MANDYA, qui à une époque donnée s'était prévalu d'un faux diplôme de Licence en Droit Public.

Il est à relever que le certificat de non-authentification de diplôme a été signé par le même Simplicie M. SARANDJI en sa qualité de Secrétaire Général de l'Université de Bangui.

Ainsi, la mauvaise moralité de Monsieur Charles Paul LÉMASSET MANDYA, clairement établie, ne lui permet pas de prétendre siéger au titre de nouveau Commissaire Électoral.

III. De l'exigence légale de l'expérience professionnelle en matière électorale

L'article 11 de la Loi N° 20.022 du 07 août 2020 portant composition, organisation et fonctionnement de l'A.N.E. érige au rang des critères d'éligibilité, l'obligation pour le candidat de pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en matière électorale.

À ce titre, il est important de souligner que ce critère est impératif. Il ne saurait donc être question de retenir un candidat ne satisfaisant pas à cette exigence. Or, il apparaît clairement que nombre de ceux dont les noms sont aujourd'hui présentés comme les nouveaux Commissaires Électoraux ne satisfont aucunement à cette condition.

Ajoutons que la durée de l'expérience requise de 5 ans ne doit pas être comprise comme une expérience datant de 5 années mais plutôt s'étalant sur une période longue de 5 années. Par voie de conséquence, la COD-2020 estime que les personnalités retenues n'auraient pas dû l'être et que le choix porté sur ces dernières doit purement et simplement être revu. La COD2020 demande par conséquent un réexamen de toutes les candidatures, en respectant les critères légaux.

~ 2 ~

IV. De la neutralité des personnalités sélectionnées

Il n'est un secret pour personne que certaines des personnalités retenues par le Comité de Sélection ont une proximité avérée avec le Mouvement Coeurs Unis (M.C.U.), parti au pouvoir :

- MM. Davy YAMA, membre du PUN, parti allié au pouvoir faisant partie de la plateforme « Bé Oko » de la majorité présidentielle. Il a écrit du reste sur sa notice de candidature que les personnes à contacter sont le Président de l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre, et Mme Léa KOYASSOUM DOUMTA, coordonnatrice de « Bé Oko » ;
- Monseigneur François Xavier YOMBANDJÉ a quant à lui inscrit sur sa notice de candidature que la personne à contacter est le Ministre d'État, Directeur de cabinet du Président de la République ;

Mieux encore, 3 des personnalités dont les noms figurent sur la liste des nouveaux Commissaires Électorales sont avocats au barreau de Centrafrique, associés dans un seul et même cabinet, connu pour ses liens avec le régime de Bangui ; il s'agit de Maîtres :

- Mathias Barthélemy MOROUBA ;
- Davy Victorien YAMA ;
- Serge Félice Soleil SÉRAMALET ;

De ce fait, il paraît peu probable que ces derniers agissent en toute indépendance et neutralité en siégeant au sein de cette nouvelle A.N.E. Leur impartialité dans le processus électoral sera sujette à caution.

V. Conclusion

De tout ce qui précède, la COD-2020 s'élève contre le processus de désignation des nouveaux Commissaires Électorales devant siéger au sein de l'A.N.E. et exige l'annulation pure et simple de leur sélection, et la reprise de la procédure en vue de garantir la transparence, l'équité et la crédibilité des processus électoraux en Centrafrique.

Fait à Bangui, le 19 octobre 2020

POUR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
Le Président en Exercice



François BOZIZÉ YANGOUVONDA
Président Fondateur du KNK



Document 2: COD-2020 communiqué of 6 October 2020.

Obtained by the Panel from a COD-2020 member on 6 October 2020.

République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020

Conférence des Présidents

Secrétariat Exécutif Permanent

Contact : 75 42 42 44 - 72 21 58 21

N° 0017 /COD-2020/CP/SEP.20

**Mémoire à S.E. Mr António GUTERRES,
Secrétaire Général de l'ONU**

Sur les éléments de blocage actuels du Processus électoral 2020-21

La Coordination de l'Opposition Démocratique 2020 (COD-2020) exprime sa vive préoccupation sur les dérapages du processus électoral. L'argent s'est invité au cœur du débat politique par les manœuvres incessantes d'achat des voix et des consciences aussi bien à l'Assemblée Nationale, qui de ce fait a perdu son statut de contre-pouvoir, qu'à l'Autorité Nationale des Élections et dans de nombreuses autres institutions républicaines.

Le pouvoir y arrose abondamment les fonctionnaires et les agents réputés indépendants, dans le but de biaiser les différentes opérations en cours.

Il reste toutefois des questions fondamentales, n'ayant pas trouvé à ce jour de solutions claires, et sur lesquelles la COD2020 tient à préciser ses positions et les principes sur lesquels se fondent ses actions. Nous n'en traiterons que quatre pour le moment, car en plus d'être fondamentales, elles sont urgentes. ■

1. DE L'INCLUSIVITÉ

➤ Il s'agit ici d'inclusivité à un double niveau :

➤ celui des électeurs : L'emprise des Groupes Armés, alliés du pouvoir exécutif, sur de nombreuses zones où ils se substituent aux services de l'État,

d'une part ferme l'accès aux agents-tablette de l'A.N.E. qui de ce fait ne peuvent exécuter en toute sécurité les opérations d'enrôlement des électeurs, s'ils ne sont pas tout simplement séquestrés, expulsés ou assassinés ;

d'autre part exerce des contraintes physiques et morales sur les citoyens obligés de s'enrôler sous le regard et le contrôle des forces d'occupation les obligeant à respecter des consignes précises et leur enlevant de fait leur liberté de choix.

de nombreuses zones restent sous le contrôle de Chefs de guerre, étrangers comme Sidiki Abass des 3R (*Retour, Réclamation et Réhabilitation*), et Ali Darassa de l'UPC (*Unité pour la Paix en Centrafrique*) ou étranger naturalisé centrafricain comme Al Khatim du MPC (*Mouvement Patriotique pour la Centrafrique*) ; dans l'Ouham-Pendé les sous-préfectures de Ngaoundaye, Kouï et Bocaranga ; dans la Nana-Mambéré les villes de Nyem-Yelowa et de Besson ;

Kwa Na Kwa (KNK) - Rassemblement pour la République (RPR) - KELEMBA-PDS - Union pour le Renouveau Centrafricain (URCA) Convention Républicaine pour le Progrès Social (CRPS) - Be Africa ti É Kwè (BTK) - Parti National pour un Centrafrique Nouveau (PNCN) - Mouvement pour la Démocratie, l'Indépendance et le Progrès Social (MDIPS) - Parti Panafricain pour les Libertés et le Développement (PPLD) - Congrès des Démocrates pour la Renaissance de Centrafrique (CDRC) - Parti Centrafricain pour l'Unité et le Développement (PCUD) - Mouvement pour l'Unité et le Développement (MUD) - Union Nationale Démocratique pour le Peuple Centrafricain (UNDFPC)

dans la Vakaga la localité de Tissi et dans le Haut-Mbomou la sous-préfecture de Mboki.

Nous sommes là en présence de ce qu'un leader de l'opposition politique a qualifié par la formule heureuse d'«*élections en peau de panthère*».

➤ celui des candidats à certaines élections :

- l'impossibilité de circuler, voire l'interdiction d'accès dans l'arrière-pays, empêchent objectivement certains leaders et candidats de l'opposition d'arriver dans leur zone de juridiction pour s'y faire enrôler ou redynamiser les organes de base de leurs partis politiques ;
- le gouvernement déploie également les manœuvres les plus diverses pour empêcher certains candidats de remplir les conditions d'éligibilité, au risque de susciter des tensions inutiles.

☞ et de son corollaire qui est l'*effraction et la manipulation de la liste électorale* par l'enrôlement de nombreux ressortissants étrangers à qui le pouvoir a délivré frauduleusement de faux actes de naissances, ou encore les Peuhls étrangers qui se sont massivement enrôlés à la suite du Chef de guerre Ali DARASSA, de nationalité tchadienne, lequel a ouvertement nargué la souveraineté légitime de l'État centrafricain sur son territoire, sous l'œil complaisant d'un exécutif complice.

Face à toutes ces manœuvres qui entachent l'intégrité du fichier électoral, la COD2020 exige qu'à la fin de l'enrôlement un audit du fichier électoral soit effectué par un organisme indépendant.

2. DU VOTE DES RÉFUGIÉS

Plus de 600.000 centrafricains sont réfugiés à l'extérieur du pays et 600.000 autres sont déplacés à l'intérieur du pays.¹ Ces chiffres, qui représentent environ 17% du corps électoral, donnent le vertige par rapport au *nombre total d'électeurs* actuellement enrôlés, projeté par l'A.N.E.

Par ailleurs, cet électorat a vécu les affres de la crise dans sa chair et ne mérite pas d'être davantage ostracisé.

Il est dès lors préoccupant que le projet de Loi sur le vote des réfugiés qui se trouvait déjà sur la table de l'Assemblée Nationale ait été retiré par le gouvernement.

Nous demandons que la Loi sur les réfugiés revienne à l'Assemblée Nationale qui se trouve actuellement en session.

3. DE LA NOUVELLE ANE

Le gouvernement, notamment le Ministre de l'Administration du Territoire en charge du processus électoral, ainsi que les deux têtes de l'exécutif, adoptent des démarches différentes selon la nature des dossiers soumis à leurs cabinets.

Autant nous venons de voir la Loi modificative sur les délais légaux être votée le 23 septembre 2020, approuvée par la Cour Constitutionnelle le lendemain et promulguée à la vitesse de l'éclair, moins de 24 heures plus tard, autant la Loi sur la nouvelle ANE n'en finit

¹ Human Right Watch et Camille Laffont/AFP

pas de traîner, à travers des lenteurs administratives calculées et des méandres procéduraux :

- promulgation de la loi ;
- décret d'application ;
- arrêté appelant les candidatures ;
- mise en place du Comité de sélection, etc.

4. DE LA CONCERTATION NATIONALE

Le Président de la République, Chef de l'État, continue de refuser la convocation de la Concertation nationale qui est devenu une exigence nationale.

Avec l'accumulation des signaux négatifs et prenant la mesure des difficultés rencontrées par les agents-tablette à avoir accès à certaines zones du pays à forte densité de population, la COD2020 reste convaincue que l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E.) ne pourra pas terminer dans les délais le processus d'enrôlement des électeurs, l'affichage de la liste provisoire, les délais de recours et de correction, puis l'affichage dans toutes les circonscriptions électorales de la liste définitive, malgré la dernière modification des délais électoraux.

La COD2020 reste attachée pour sa part à l'Avis N° 015/CC/20 du 05 juin 2020, donné par la Cour Constitutionnelle, comme l'une des voies privilégiées pour sortir de l'impasse électorale actuelle : *"Si les délais constitutionnels et légaux fixant le déroulement du processus électoral ne peuvent être respectés, et vont manifestement conduire à un dépassement de la date du 30 mars 2021, il y a lieu, sans procéder à une révision de la Constitution, de recourir à une démarche consensuelle par une concertation nationale effectuée dans un court délai regroupant en un même lieu les différentes entités, notamment : l'Exécutif, le Législatif, les Partis politiques, la Société civile, les anciens Présidents de la République, les anciens Chefs d'Etat, les Institutions de la République (à l'exception de la Cour Constitutionnelle), ceci afin d'aboutir à une solution consensuelle qui puisse encadrer le report des élections et le glissement du calendrier électoral, cette concertation devant être organisée par l'Exécutif."*

Fait à Bangui, le 06 octobre 2020

POUR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
Le Président en Exercice



François BOZIZÉ YANGOUONDA
Président Fondateur du KNK



Son Excellence ANTÓNIO GUTERRES,
Secrétaire Général de l'ONU
UN Headquarters
First Avenue at 46th Street
New York, NY 10017
USA

Document 3: Communiqué of the opposition political platform COD-2020 of 29 July 2020.*Obtained by the Panel from an opposition leader on 29 July 2020.***Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020**

Conférence des Présidents

N°  COD-2020/CP.20

République Centrafricaine

Unité – Dignité – Travail

Bangui, le 29 Juillet 2020

Objet : Fonctionnement de Comité Stratégique d'Appui
Au Processus Electoral

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

L'opposition démocratique participe depuis quelque temps aux réunions du Comité Stratégique d'Appui au Processus Electoral, ce qui lui permet de donner son avis sur les faits enregistrés sur le terrain et de relayer les inquiétudes de la population.

Malheureusement, il nous a été donné de constater que nos prises de positions perturbaient les satisfécits donnés de manière systématique à l'ANE par votre Gouvernement, alors que le pays tout entier se plaint des trop nombreuses irrégularités constatées au quotidien dans les différentes étapes du processus électoral. Vous accusez régulièrement l'opposition démocratique de soulever de faux débats, de ne pas avoir le sens du patriotisme et de manquer de sérieux et de maturité. La COD-2020 souhaite vous rappeler qu'elle ne prend pas part aux réunions de ce Comité pour subir un procès en sorcellerie ou pour participer à un concours de patriotisme. Les leaders de la COD-2020 veulent modestement mettre leur grande expérience au service de notre pays et, à travers leurs constats, leurs critiques et leurs propositions, contribuer à la bonne conduite du processus électoral pour permettre l'organisation des élections justes, transparentes, démocratiques et dont les résultats seront acceptés par tous. Vos fonctions de Chef de Gouvernement ne vous conférant pas le privilège de donner des bonnes ou des mauvaises notes d'appréciation à la classe politique, la COD-2020 souhaiterait qu'à l'avenir vous puissiez prendre plus de hauteur et faire l'apprentissage de plus d'humilité, pour éviter à notre pays une énième crise post-électorale. Il y va de la vie et l'avenir de nos populations.

Par ailleurs, la COD-2020 vous prie de bien vouloir lui adresser une copie de l'arrêté modifiant et complétant la composition du Comité Stratégique d'Appui au Processus Electoral, dans lequel les représentants des partis politiques et de la Société civile ont été rajoutés comme membres. Il semble que ce document n'aurait pas encore été signé, ce qui pourrait poser un problème de légitimité pour la participation des personnalités désignées par ces entités respectives.

Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020**BTK - ODRC - CRPS - KELEMSA PDS - KAK - MDI PS - MUD - PNCN - PPPD - PP - RPR - UNDPG - URCA**

Contact : 75 50 11 60 / 75 50 00 86 / 75 05 46 10

Enfin, la COD-2020 souhaite que les convocations aux réunions lui parviennent suffisamment à temps, pour permettre à la Conférence des Présidents de donner des orientations à son représentant.

Pour revenir aux disfonctionnements de l'ANE, il est signalé beaucoup de manquements graves dans le déploiement des agents-tablettes en province. L'un des exemples les plus frappants est celui des agents prévus pour les sous-préfectures de Bocaranga (47 agents), de Kouï (27) et de Ngaoundaye (94), qui sont tous bloqués à Bouar depuis plus de 7 jours, d'abord parce que l'accès à ces localités était rendu difficile par la présence des 3R, ensuite et surtout parce que les véhicules qui devaient les y transporter sont tous revenus à Bangui, n'ayant été loués que pour 5 jours. La plupart de ces 168 agents tablettes campent à même la belle étoile dans le jardin de la résidence du Préfet. Il convient de préciser qu'à travers tout le pays, des centaines d'agents-tablettes connaissent cet épineux problème de moyen de transport. Certains font plusieurs kilomètres à pieds, tandis que d'autres, découragés, ont tout simplement décidé de renoncer à enrôler les électeurs. On signale que certaines équipes sont bloquées, voire séquestrées par les groupes armés. On signale également des problèmes de frais de mission non versées ou insuffisamment versées. Tout cela se rajoute au trafic de faux actes de naissances qui a caractérisé l'enrôlement à Bangui. Vous conviendrez avec nous que, face à l'ampleur de ces dysfonctionnements, il nous est difficile de ne pas relayer les inquiétudes des populations, malgré l'affirmation du Gouvernement selon laquelle « il n'y a aucun problème sur le terrain... »

Devant un tableau aussi sombre, la COD-2020 souhaite que vous puissiez permettre aux membres du Comité Stratégique de disposer de beaucoup plus de temps lors des prochaines réunions, pour analyser toutes ces situations dans le détail et y trouver des solutions concrètes.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Anicet Georges DOLOGUELE
Président de la Conférence des Présidents



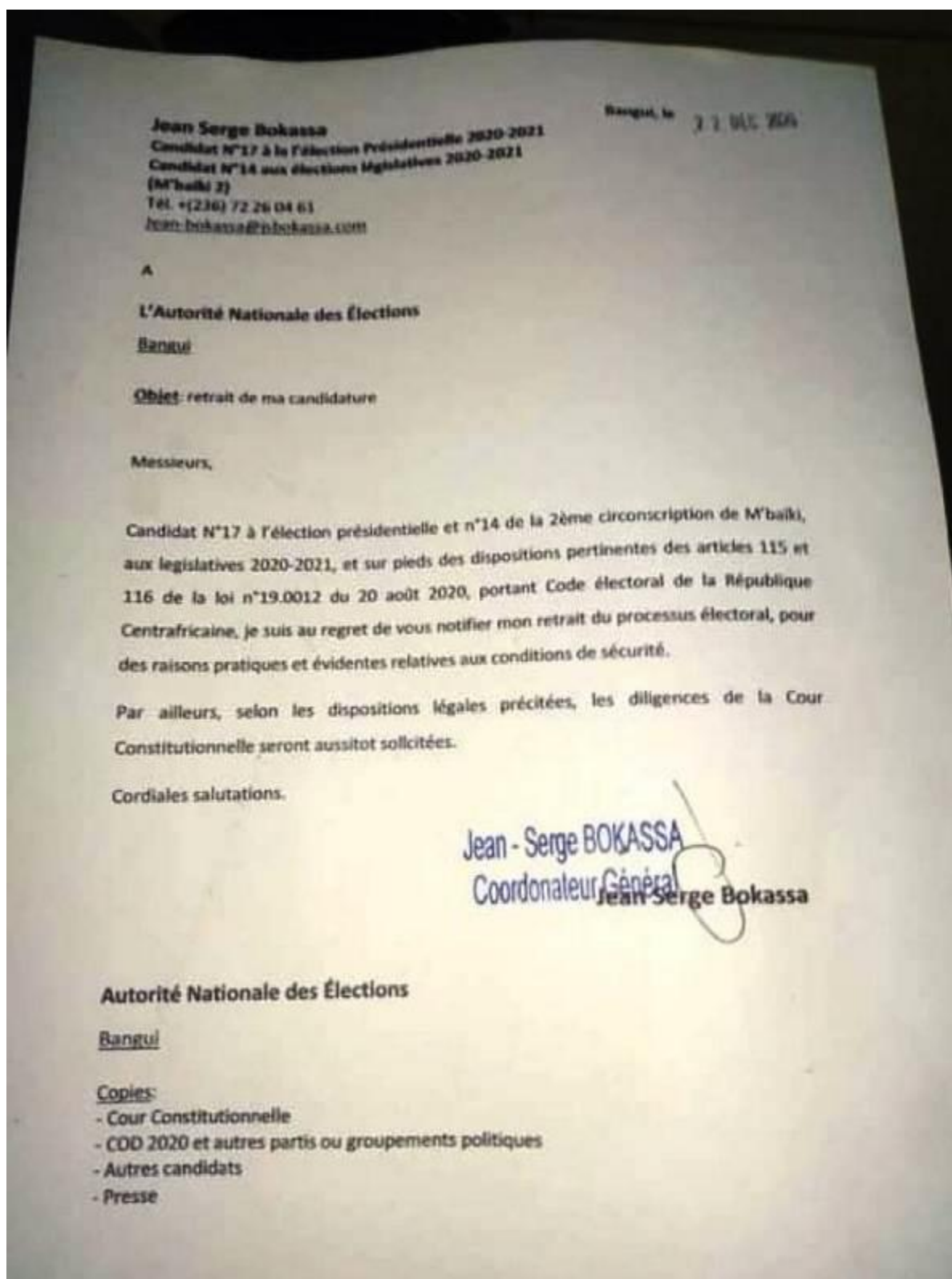
Monsieur Firmin NGREBADA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Président du Comité Stratégique d'Appui
au Processus Electoral

Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020

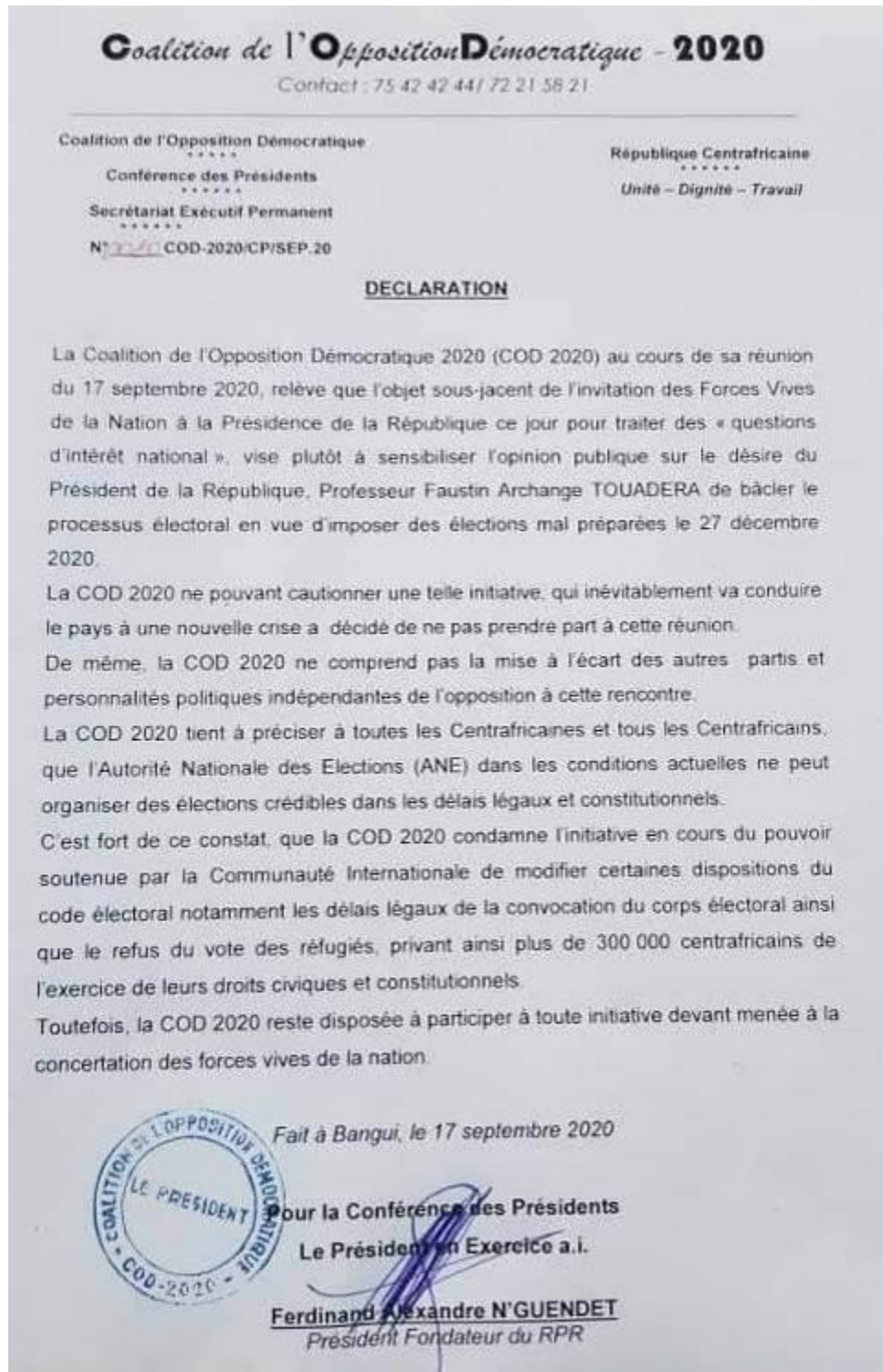
BTK - ODRG - CRPS - KELEMBR PDS - KAK - MDI PS - MUD - MCON - PPPD - PP - RPR - UNDPG - URGA

Contact : 75 50 11 60 / 75 50 00 86 / 75 05 46 10

Document 4: Letter of Jean-Serge Bokassa to the ANE (22 December 2020).



Annex 2.2: COD-2020 communiqué of 19 September 2020 / Communiqué de la COD-2020 du 19 septembre 2020.



Annex 2.3: Position of MCU leaders on the postponement of the elections / Position des leaders du MCU sur la question du report des élections.

According to the provisions of the electoral code and the Constitution, the date of 30 March 2021 marks the end of the President's mandate. This raised questions as to when the elections should take place and more precisely, whether the date of the first round, scheduled for 27 December 2020, could be moved without jeopardizing the constitutional calendar.

In Spring 2020, President Touadéra's supporters and MCU members had expressed concern that possible delays to the electoral calendar resulting from the COVID-19 pandemic could open the way for a new political transition, hence their proposal for a constitutional reform providing for an extension to the terms of the President and the National Assembly in such a situation. On 5 June, while rejecting this proposal, the Constitutional Court's opinion reassured MCU members by ruling out the option of a transition. Instead, the Court provided that, in the event that elections could not take place as scheduled, a solution should be found through a national consultation (see S/2020/662, paras. 18-21). Considering that the results of such consultations were uncertain and could result in instability, MCU leaders remained reluctant to discuss any change in the election dates; they argued that maintaining the election on 27 December was necessary to avoid a "constitutional void".³

In September, the difficulties encountered by the ANE during the voter enrolment process raised new concerns over possible delays (see annex 2.6 of this report for the impact of insecurity on ANE activities). As a result, on 23 September, at the initiative of MCU Members of Parliament, the National Assembly amended the electoral code to adjust the ANE's timeline of activities and ensure that the first round of both legislative and presidential elections could still take place on 27 December. The voter registration process was then extended and the date of the convening of the electoral college postponed from 27 September to 27 October. This decision triggered strong criticism by some opposition members who argued that such a reform of the electoral code was a violation of CAR's obligations under several international instruments. They referred, *inter alia*, to the Protocol on Democracy and Good Governance of the International Conference of the Great Lakes Region (ICGLR), according to which no substantial change in the electoral law shall be made less than six months prior to the elections, unless the proposal is endorsed by a wide majority of political actors.

International partners have also constantly underlined the importance of meeting the constitutional deadline and avoiding the scenario of a transition. At the same time, a number of national and international observers, including legal experts, argued that the elections could have taken place a few weeks after 27 December leaving more time to address some technical issues and some of the concerns raised by the political opposition. According to them, even with a first round taking place in the first half of January 2021, it would have been possible to complete all

³ "Centrafrique: "La Cour constitutionnelle aurait dû accepter de repousser les élections", *Jeune Afrique*, 9 September 2020. <https://www.jeuneafrique.com/1041523/politique/centrafrique-la-cour-constitutionnelle-aurait-du-accepter-de-repousser-les-elections/>.

the required steps (from the first round to the announcement of the results) under the electoral code and the Constitution on time.

Annex 2.4: Decision of the Constitutional Court ruling out participation of armed group members as electoral candidates / Décision de la Cour Constitutionnelle d'invalider les candidatures des membres de groupes armés.

On 27 November 2020, the Court decided to reject the candidacies to the legislative elections of 11 individuals belonging to armed groups or associated with them (see document 1 below).⁴ This included, among others, Armel Sayo, the leader of the armed group Révolution et Justice (also candidate for the presidential race), two candidates from President Touadéra's party MCU, and two from François Bozizé's KNK.

To justify its decisions, the Court indicated, among other reasons, that becoming Member of Parliament would provide immunity to these individuals. The Court also underlined that the presence of armed elements belonging to their groups in the districts where they were candidates was likely to undermine the "sincerity" of the vote. A number of diplomatic sources and politicians expressed support for this decision as a strong stance against impunity.

Eight of the 11 individuals who saw their candidacies rejected issued a joint communiqué on 29 November. They argued that the Court decision was in breach of the February 2019 Peace Agreement that stated that armed group members implementing the accord should not be prevented from creating political parties (see document 2 below).

The Panel noted that, at the time of drafting, the following armed group members remained among the contenders for the legislative elections. Court representatives indicated to the Panel that they were unaware that these individuals were members of armed groups:

- Dieudonné Ndomaté: independent candidate in the district of Batangafo I (Ouham Prefecture). Dieudonné Ndomaté is an anti-balaka leader and Minister of Arts, Culture and Tourism.
- Mahamat Said: independent candidate in the district of Bakouma (Mbomou Prefecture). He is a self-proclaimed "general" and FPRC leader in the Haute-Kotto and Mbomou areas. In its 2018 midterm report (see S/2018/729, para. 84 and annex 6.4), the Panel provided evidence of his role as President of the Financial Management Committee of FPRC in Haute-Kotto Prefecture.
- Kader Ousta Yacoub: URCA candidate in the district of Birao 2 (Vakaga Prefecture). He is an FPRC leader in the Ndélé/Nda/Sikkikede area (Bamingui-Bangoran and Vakaga Prefectures).
- Abdel Majid Mustapha Mahamat: URCA candidate in the district of Birao 1 (Vakaga Prefecture). He is the former FPRC zone commander in Birao and subsequently collaborated with armed groups from the Kara-Goula coalition.

⁴ 12 individuals initially saw their candidacies rejected. Lamaka Choisy Alios was later re-accepted as he had been confused with an armed group leader (i.e. Igor Lamaka).

Document 1: Excerpt from the Court's decision of 27 November 2020.

[...]

Membres de Groupes Armés actifs ou d'auto-défense:

Considérant que l'article 28 alinéa 1 de la Constitution dispose : « l'usurpation de la souveraineté par coup d'Etat, rébellion mutinerie ou tout autre procédé non démocratique constitue un crime imprescriptible contre le peuple centrafricain... »

Que l'alinéa 3 précise que les auteurs, co-auteurs et complices sont interdits d'exercer toute fonction publique dans les Institutions de l'Etat ;

Que dans sa décision N°002 /CC/18 du 22 mai 2018 la Cour Constitutionnelle a précisé les critères d'éligibilité des anciens Membres des Groupes Armés au DDRR et aux nominations aux emplois publics :

- *« Ils doivent être Membres des groupes armés qui ont signé l'Accord du 10 mai 2015 sur les principes du désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) accord conclu entre le Gouvernement de Transition et les Groupes Armés ou y avoir adhéré ;*
- *Ils doivent avoir déposé les armes de guerre, en état de marche ou non, les mines explosives et l'intégralité des effets militaires en leur possession ;*
- *Ils doivent être de nationalité centrafricaine*
- *Ils doivent être âgés de 18 ans ou plus*
- *Ils ne doivent faire l'objet d'aucune poursuite par l'Etat centrafricain, par la cour Pénale Internationale, par la Cour pénale spéciale, ou par tout Etat exerçant la compétence universelle pour crimes de guerre, crime contre l'humanité ou violations graves des droits de l'Homme ;*
- *S'ils ont été poursuivis et jugés, ils ne doivent pas avoir été reconnus comme auteur, co-auteur ni complice de ces crimes »*

Considérant l'Accord Politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine signé à Bangui le 06 février 2019 entre le Gouvernement et les Groupes Armés ;

Considérant que le processus de désarmement n'est pas achevé et que les Groupes Armés restent actifs et continuent d'occuper une partie du territoire centrafricain ;

Que cela est en violation des dispositions constitutionnelles ;

Considérant que le député de la Nation est le Représentant du Peuple ;

Que le député de la Nation jouit de l'immunité parlementaire qui lui confère une protection en matière pénale ;

Considérant que la seule présence de Membres de Groupes Armés toujours actifs comme candidat aux législatives est de nature à porter gravement atteinte à la sincérité du vote ;

Il y a lieu pour la Cour Constitutionnelle d'écarter les candidatures des membres de Groupes Armés aux élections législatives nonobstant leur participation à l'Accord du 06 février 2019 ;

En conséquence, sont invalidées les candidatures suivantes :

1. **NZELETE Yvon Didier Alias KPOKPORO**, indépendant, Mbomou, Bangassou, 1ère circonscription,

chef Anti Balaka Groupe Armé actif,

Investigations du Parquet Général de Bangui : Crime de guerre et autres, jugé par contumace.

Exactions commises sur les populations, visé par un mandat d'arrêt de la CPS

2. **KOKORO Dieudonné Messie**, candidat N°4, Patrie, Mbomou, Gambo, 1^{ère} circonscription

Chef Anti Balaka. Braquages d'ONG, recherché par la CPS

3. **ABDOUL KASSIM Algoni Tidjani Anour**, candidat N°3, MCU, Ouham, Kabo , 2^{ème} circonscription

Coordonnateur politique du groupe Armé Mouvement Patriotique pour le Centrafrique (MPC).

4. **BRIA-BE SORO, Guislain Claude Patrice**, candidat N° 6, indépendant, Ouham, Kabo 2^{ème} circonscription

Responsable Mouvement Patriotique pour le Centrafrique (MPC)

5. **NINGATOLOUM-SAYO Armel**, candidat N°5, Indépendant, Markounda, 1ère circonscription,

Chef du Groupe Armé « Révolution-Justice -Aile Sayo »

Investigations du Parquet Général de Bangui: Association de malfaiteurs, avis de recherche

Investigations menées par la Haute Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance, 12 octobre 2020, N° 234 /HABG/P/VP/RG.20 : fortes présomptions de détournement d'une somme de 18.000.000 FCFA

6. **GUETEL-MOIBA Adrienne Esther**, candidat N°13, KNK, Ouham Pende, Paoua, 2^{ème} circonscription

Responsable Groupe Armé « Révolution-Justice-Aile BELANGA »

7. **HAMZA Ali Mahamat**, candidat N° 2, MCU, Bangui, 3^{ème} arrondissement, 2^{ème} circonscription

Membre d'un Groupe d'auto-défense connu sous le pseudonyme de « HAMZA FAMAS »

8. **NAMSIO EMOTION Brice**, candidat N°2, Indépendant, Bangui, 4^{ème} arrondissement, 1^{ere} circonscription

Investigations du Parquet Général de Bangui: Association de malfaiteurs, condamné

9. **YAMBETE LONGDANE ZADANGA Mike Steve**, candidat N° 16, KNK, Bangui 4^{ème} arrondissement, 2^{ème} circonscription

Investigations du Parquet Général de Bangui : Association de malfaiteurs, Mandat d'arrêt du 04 avril 2014

10. **NORDINE MAHALBA Larry**, candidat N° 3, RDD, Bamingui Bangoran, Ndélé, 1^{ere} circonscription

Investigations du parquet Général, Association de malfaiteurs, avis de recherche

11. **LAMAKA CHOISY ALIOS**, candidat N°7, CDE, Ouaka, Grimari 1^{ere} circonscription

Investigations du Parquet Général de Bambari: Association de malfaiteurs, avis de recherche

12. **SOULEMAN BI HASSAN**, candidat N3, MCU, Nana Mambere, Bouar, 4^{ème} circonscription.

Conseiller politique du Mouvement 3 R

Document 2: Note signed by candidates rejected by the Constitutional Court (29 November 2020).

-Bangui (RCA)-

NOTE

A L'ATTENTION DES CHEFS D'ETATS DE LA CEEAC, DES GARANTS ET FACILITATEURS DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE ET L'AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS.

-Bangui (RCA)-

Objet : Dénonciation des intentions et politiques d'exclusion et de discrimination du Gouvernement sur la Candidature des membres des groupes Armés aux élections aux élections Présidentielles et législatives groupées de 2020 2021.

Par correspondance n° 472/CC/PR/20, le Président de la Cour Constitutionnelle a saisi la Présidente de l'Autorité Nationale des Elections en prévision du dépôt des candidatures pour les élections Présidentielles et législatives de 2020- 2021.

Aux termes de cette correspondance dont copie jointe, le Président de la République en exercice, le Premier Ministre, les Membres du Gouvernement et les Députés ne sont pas concernés par la mise en disponibilité quant au dépôt de leurs candidatures en application de la **Décision n°006/CC/19 du 05 Juin 2019** et la **Décision n°007/CC/19 du 14 Août 2019**.

Il sied de rappeler qu'aux termes de l'article 4. d. de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine « **le Gouvernement doit assurer à tous les citoyens y compris les membres des groupes armés respectueux du présent Accord, désireux de créer des partis ou groupements politiques, pourront le faire sans contraintes, conformément aux lois en vigueur.**»

Afin de respecter les différents engagements pris d'une part, et d'autre part, manifestant notre ferme volonté de contribuer aux processus de relèvement et de la consolidation de la paix en République Centrafricaine, nous avons loyalement servi notre pays à différents niveaux.

Malheureusement, lorsque nous avons exprimé notre engagement politique en déposant nos candidatures pour les élections groupées de 2020- 2021. Cette démarche a subi une forte pression du Gouvernement.

Par Décision n° 024/cc/20 du 27 novembre 2020 arrêtant la liste définitive des candidats aux élections législatives du 27 Décembre 2020, la Cour Constitutionnel s'est basée à notre grande surprise, sur quelques motifs pour écarter nos candidatures à savoir :

- Les investigations du Parquet Général de Bangui: Association de malfaiteurs, avis de recherche alors que nous disposons des casiers judiciaire vierge, délivré par le tribunal de grande instance, datant de moins de trois (3) mois, ce qui nous a permis de constituer nos dossiers conformément aux dispositions de l'article 37 du Code Electoral.
- Coordonnateur politique de groupe Armés. Nous sommes profondément au regret de constater que la Cour Constitutionnelle qui est l'une des plus hautes juridictions du pays s'est basée sur des présomptions pour rendre sa Décision.

Excellence Messieurs les Chefs d'Etat de la CEEAC

Messieurs les Garants et facilitateurs de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine :

Les motifs avancés par la Cour Constitutionnelle pour écarter nos candidatures viennent confirmer les intentions et les agissements du Gouvernement et constituent pour notre part un manque de volonté politique qui ne s'inscrit nullement dans la recherche de la consolidation de la paix en République Centrafricaine. Les intentions actuelles du Gouvernement ainsi que les pressions exercées sur notre engagement, à travers la Décision de la Cour Constitutionnelle concernant nos candidatures constitue une entrave à la consolidation de la paix et véritablement une politique d'exclusion, de discrimination ainsi qu'une remise en cause des efforts de paix que nous avons construits ensemble au profit des intérêts égoïstes.

Nous mettons en garde le Gouvernement sur l'échec qu'il veut faire subir au peuple quand a l'annulation de ces échéances électorales à venir

Nous en appelons à la diligence du président de la république, chef de l'Etat et de la Cour Constitutionnelle en particulier de reconsidérer la Décision quant à la participation des leaders et membres des groupes armés dans la gestion des affaires publiques afin de promouvoir et sauvegarder l'inclusion gage de l'unité et de la cohésion en République Centrafricaine conformément aux dispositions de l'Accord Politique pour la Paix et la réconciliation en République Centrafricaine.

Nous prenons à témoin l'opinion nationale et internationale sur ce genre d'agissements qui constituent des violations des règles et principes de la Démocratie en République Centrafricaine.

Fait à Bangui le 29 Novembre 2020

Ont Signés:

CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2020-2021.

Armed MINGAFOLOUM-SAYO 
ABOUL-KASSIM-ALGONI-TIDJANI 
BRIA-GHISLAIN 
Mme Esther-Guefel-Koiba-Adrienne 
Larry NORDINE-MAHALBA 
NAMSIO Emotion Kuc 
BEBERO Mermoz 
WEDANE Fiddy tuel 

Annex 2.5: Commitments of armed groups to not interfere in the elections: the example of FPRC / Engagements des groupes armés de ne pas interférer dans le processus électoral: l'exemple du FPRC.

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE

PRESIDENCE

N° 01/FPRC/PRES/PP/020



Republique Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 1^{er} décembre 2020, alors que la visite à Kaga-Bandoro de l'ancien Chef de l'Etat, le Général François YANGOUVONDA BOZIZE, Président du COD 2020 et candidat déclaré à l'élection présidentielle, se déroulait dans le calme et la quiétude, des maîtres ont attaqué des populations civiles innocentes à Ngrvouta, village situé à PK 25 de Kaga-Bandoro, tuant quatre personnes ; et à Bissingala, à PK 5 de Kaga-Bandoro, tuant une personne incendiant des maisons et pillant des biens à Kamara, à PK 3 de Kaga-Bandoro.

Le FPRC présente ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées, exprime sa profonde compassion et condamne fermement cet acte ignoble dont le but est de semer la zizanie entre les communautés. Cette violence est inacceptable et ceux qui incitent ou cautionnent les incitations à la violence intercommunautaire devront en répondre.

Conscient que les changements indispensables pour soutenir la dynamique en vue de l'instauration d'un véritable Etat de droit, garant d'une société de progrès, ne peut résulter que de l'action militante des femmes et des hommes décidés de rompre avec la médiocrité et la résignation en s'engageant résolument dans un cadre démocratique inclusif ;

Convaincu que le triomphe d'une démocratie saine et apaisée en Centrafrique nécessite la contribution de tous les acteurs ;

Engagé à soutenir pleinement toute démarche de paix et de la concorde nationale, telle que codifiée dans l'APPR-RCA ; que cela passe par la concertation entre tous les acteurs de la crise centrafricaine ou par la tenue d'élections inclusives, libres, transparentes et crédibles ;

Engagé à agir activement pour que le peuple centrafricain sorte de la torpeur et libère les énergies créatrices pour construire un pays de paix et de progrès où régnent la justice, l'équité et l'égalité des chances pour tous ;

Le FPRC déclare solennellement :

- 1) Qu'il ne prend pas position en faveur ou en défaveur d'un quelconque candidat et/ou parti politique et, de ce fait, porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale qu'il observera une stricte neutralité et impartialité pendant cette campagne électorale.
- 2) Que toutes les dispositions seront prises aux fins de faciliter toutes les opérations électorales sans condition ni réserve ; que tous les candidat-e-s sont libres de circuler dans les zones sous contrôle du FPRC et de présenter en toute sécurité leurs programmes auprès des électeurs.

Fait à Bangui, le 02 décembre 2020

Aboubakar Siddick All
Porte-parole du FPRC

FPRC – Cabinet du Président – Porte-parole

1

Prior to the peak of tensions in December 2020, similar commitments were voiced or expressed through public communiqués by all other major armed groups, including MPC, UPC, RPRC, MLCJ, 3R and anti-balaka groups.

Annex 2.6: Information on the involvement of armed group members in impeding the activities of the ANE and candidates / Informations sur l'implication de membres de groupes armés dans des cas d'obstruction des activités de l'ANE ou de candidats aux élections.

This annex covers incidents which took place before the establishment of the CPC. It therefore does not include activities of CPC members aimed at postponing the elections.

Armed groups activities impeding legislative candidates

The incidents documented by the Panel below mainly concern legislative candidates, as presidential candidates began their campaign outside of Bangui later and benefited from additional physical protection as planned under the integrated security plan for the elections.

Incidents involving MPC fighters under the command of “general” Mahamat Al-Khatim

In its previous report (S/2020/662, para. 15 and annex 2.3), the Panel mentioned that on 22 April, MPC leader Mahamat Al-Khatim had gathered local authorities in Kabo (Ouham Prefecture) and informed them that members of the political party *Mouvement pour la liberation du peuple centrafricain* (MLPC) would be banned from campaigning in the Kabo area for both legislative and presidential elections. On 27 November, Al-Khatim told the Panel that the issues had been resolved and that MLPC members would be allowed to travel in areas under his control. At the same time, Al-Khatim recognized having announced earlier that MLPC members would be banned from campaigning in the Kobo area and justified his decision by the fact that MLPC leader Martin Ziguélé and MLPC Member of Parliament for Kabo I, Clement Nobona, had supposedly “betrayed” him by criticizing MPC activities on national media.

On 26 September, in Kaga-Bandoro (Nana-Grebizi Prefecture), MPC fighters stopped the vehicle of a legislative candidate for Kabo I from the party of Nicolas Tiangaye’s *Convention républicaine pour le progress social* (CRPS). The CRPS candidate was on her way from Bangui to Kabo to prepare for the campaign. In spite of many mediation attempts, both by international NGOs and local authorities, Al-Khatim refused to release the vehicle which he has, since then, used himself.⁵ Both Tiangaye and the candidate in question told the Panel that this was an act motivated by financial considerations, but also political ones. According to them, Mahamat Al-Khatim refused to discuss the matter with Tiangaye claiming that, as a key figure of the Transition, he was responsible for the fall of the Séléka regime. On 27 October, Mahamat Al-Khatim told the Panel that the seizure of the vehicle was not a political act. Instead, he claimed that the passengers had no proper documentation and also alleged that it was a military vehicle which actually belonged to him. Following this incident, the CRPS contender withdrew her candidacy for the legislative elections.

All candidates for the legislative elections and party members in the Kabo area told the Panel that some arrangements with the MPC leader – most often of a financial nature – were required

⁵ Confidential report, undated.

to be able to campaign in areas under his control. A KNK leader also told the Panel that there was an agreement between his party and Mahamat Al-Khatim to facilitate the victory of KNK candidate Jean-Francis Bozizé, son of former President François Bozizé, in the district of Kabo I. Two MPC members were initially contending for the position of Member of Parliament in Kabo II; their candidacies were, however, rejected by the Constitutional Court (see annex 2.4 of this report).

The Panel is of the view that the above-mentioned developments and acts of intimidation against candidates were a way for Mahamat Al-Khatim to ensure that his influence would not be challenged in the future. Such concerns were particularly prevalent at the time of drafting the report, when Al-Khatim was still struggling for recognition of the legitimacy of his military role by the Government (see annex 2.8 of this report).

Following the CPC creation and Al-Khatim's rapprochement with former President Bozizé in early December, MPC fighters were involved in a number of other incidents. On 14 December, in what seemed to be coordinated attacks targeting President Touadéra's MCU party, three incidents took place in the Kabo-Batangafu-Kaga Bandoro triangle, all confirmed by local sources:

- near Kaga Bandoro, MPC and FPRC combatants seized the vehicle of the MCU candidate for the district of Kaga Bandoro I.⁶
- in Batangafu (Ouham Prefecture), MPC and FPRC fighters confiscated three other vehicles used by MCU members. MPC leader Mahamat Al-Khatim was later seen with the vehicles in Kabo (on 14 December) and Moyenne-Sido (on 16 December), as confirmed by sources based in both locations.⁷
- in Kabo, MPC and FPRC fighters seized one motorbike from MCU members.⁸

Incidents involving fighters from other groups

MPC was the armed group involved in the greatest number of incidents linked to the elections. However, cases involving combatants from other groups were also reported to the Panel, including in Markoundia and Paoua (Ouham-Pendé Prefecture), Bangassou (Mbomou Prefecture), Bokolobo (Ouaka Prefecture) and Ouaddah (Haute-Kotto Prefecture). Paragraph 21 of this report also mentions threats by members of the Goula-Kara coalition of armed groups (MLCJ/PRNC/RPRC) against the Member of Parliament and candidate for the district of Birao I.

⁶ Confidential reports, 17 December 2020.

⁷ Confidential reports, 15 December 2020.

⁸ Confidential report, 16 December 2020.

Armed groups impeding the ANE activities

The voter enrolment process was negatively impacted by insecurity, particularly in areas under the influence of 3R fighters (Nana-Mambéré and Ouham-Pende Prefectures). In July and August 2020, the process was slowed down by clashes between, on one side, 3R fighters and, on the other, FACA soldiers and MINUSCA peacekeepers engaged in operation “A la londo”.⁹ During the same period, but also again in September 2020, ANE operations were impeded by acts of intimidation and racketeering by 3R fighters.¹⁰ 3R leader Abbas Sidiki only accepted the completion of the voter enrolment process after direct negotiations with representatives of the guarantors (see annex 2.8 of this report).

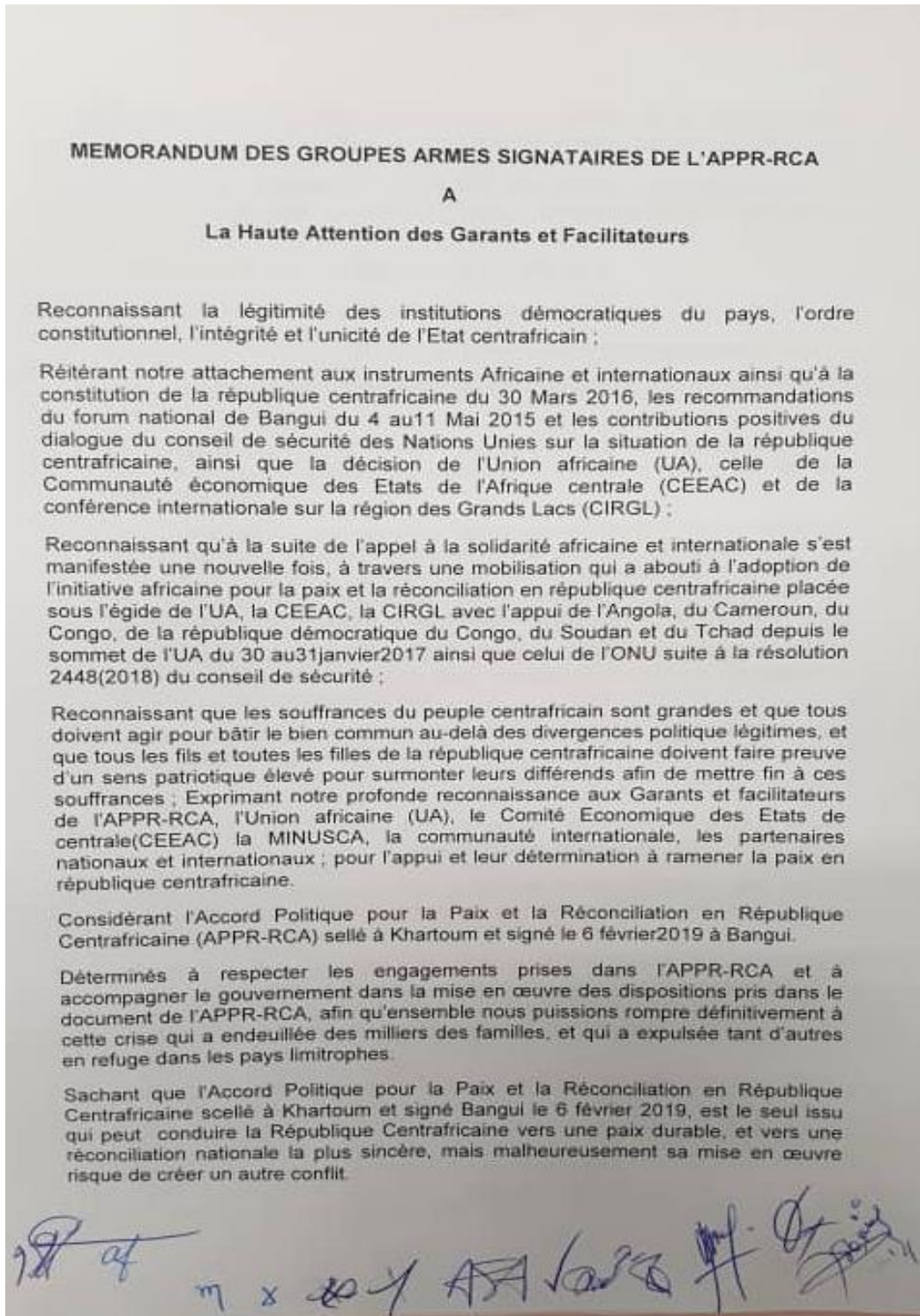
Combatants of other armed groups, in particular UPC fighters under Ali Darassa, were also involved in similar incidents. For instance, in late July 2020, an ANE convoy was blocked for several days by UPC fighters in Bokolobo (Ouaka Prefecture); on 11 August, UPC combatants stole material from ANE staff deployed in Ndassima (Ouaka Prefecture) and forced them out of town.¹¹

⁹ Confidential report, 17 August 2020. MINUSCA’s operation “A la londo” against 3R positions was launched on 17 June 2020; see <https://minusca.unmissions.org/la-minusca-lance-une-operation-avec-les-faca-pour-mettre-fin-aux-violences-du-3r-contre-les-civils>.

¹⁰ Confidential reports, 23, 26 and 30 September 2020.

¹¹ Confidential reports, 12 and 14 August 2020.

Annex 2.7: Memorandum of the 14 armed group signatories to the February 2019 Peace Agreement of 28 October 2020 / Memorandum des 14 groupes armés ayant signé l'accord de paix de février 2019 (28 octobre 2020).



Considérant que dès la signature de cet Accord, il y a beaucoup de d'améliorations sur le plan sécuritaire, le déploiement des autorités administratives dans des zones inaccessible avant l'Accord, le déploiement des Forces Armées Centrafricaine et les forces de sécurité interieure,le processus du DDRR est opérationnel, le démantèlement des barrières illégales, la libération des édifices publics, cela prouve que le processus est en marche.

CE QUI ENTRAVE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPR-RCA

1. **Dysfonctionnement des organes de mise œuvre :**
2. **Manque de concertation entre le gouvernement et les groupes armés :**
3. **Prise des décisions unilatérales du gouvernement des dispositions de l'APPR-RCA :**
4. **Non-respect des arrangements d'Addis-Abeba et les nominations dans l'administration publique, les institutions Etatiques des membres des groupes armés**
5. **Les modalités du processus de désarmement et le quota attribué aux Groupes Armés ne figure nulle part dans l'Accord sur les principes du DDRR et d'intégration dans les corps en Uniforme de l'Etat Centrafricain du 10 mai 2015 en marge du Forum National de Bangui, ni dans le programmes de PNDDRR, ni dans les dispositions de l'APPR-RCA ;**
6. **Les attaques des positions des groupes armés, La perquisition des domiciles des responsables des groupes armés, les arrestations arbitraires, les menaces de mort ;**
7. **La mauvaise prise en charge des représentants des Groupes Armés qui sont dans les organes de mise œuvre**

Dysfonctionnement des organes de mise œuvre : les organes de mise en œuvre qui sont sensés de faire le suivi de l'application des dispositions prise dans l'APPR-RCA ont connus des dysfonctionnements, cela a conduit à l'escalade des violences et des violations de cet Accord, le Comité Exécutif de Suivi (CES) qui est l'organe suprême de mise en œuvre ne tient pas ses sessions comme ça été prévu dans l-RCA. Le CES n'a pas siégé depuis le Vendredi 24 juillet 2020.

Le Comité de mise en œuvre national(CMON) qui est l'organe pilier et trait d'union entre le CES et les organes régionaux chargés d'exécuter les recommandations et les décisions assortie des sessions du CES n'a pas fonctionné depuis sa création, cela a entravé la mise en œuvre effective des recommandations et décisions du CES RCA.

Manque de concertation : l'un des principaux problèmes de mise en œuvre, c'est le manque de concertation, l'Accord a prévu dans son article ...34... que pour une bonne mise en œuvre, le gouvernement et les Leaders des Groupes Armés doivent se concerter et d'être en étroite collaboration, mais malheureusement le gouvernement ne veut plus se concerter ou collaborer avec les Leaders GA. Prenons l'exemple de la création de commission mixte gouvernement groupe armé chargé d'harmonisation des grades qui figure dans l'Accord, mais le Premier Ministre a créé

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature on the left and several smaller ones on the right, some with names like 'Boukoko' and 'M. N. D.' written below them.

un comité technique en lieu et place d'une commission mixte prévu par l'article 4 point i

Prise des décisions unilatérales : le gouvernement décide unilatéralement l'application des dispositions de l'APPR-RCA, cette méthode est la plus mauvaise manière et cela traduit la mauvaise volonté du gouvernement à la mise en œuvre de l'APPR-RCA pour le retour de la paix et la réconciliation en république centrafricaine.

Modalité sur le processus du DDRR : le DDRR est le principal objectif recherché dans l'Accord Politique pour la Paix et la Renonciation en République Centrafricaine (APPR-RCA) , pour que la paix et la réconciliation soient obtenues, le gouvernement doit élaborer un bon programme du désarmement, ce tel élaboration doit avoir la présence de tous les parties signataires de l'APPR-RCA et tous les partenaires politique et financiers de l'Accord.

Le gouvernement a attribué unilatéralement le quota de **10% aux Groupes Armés** pour l'intégration de leurs éléments dans les Forces de Défense et Sécurisé, et le ratio de 90% d'arme et 10% de munition et 500 munitions et 15 grenades par combattants. Ces modalités font entrave au désarmement et risque faire bloquer le processus du DDRR.

Les attaques des positions des groupes armés, perquisition des domiciles des responsables des groupes armés, les arrestations arbitraires, les menaces de mort :

- **Le FDPC ,3R** ont été attaqués sans une négociation sérieuse au préalable en violation de l'article 34 de l'APPR-RCA.
 - Le domicile du **Ministre NDOMATE** a été perquisitionné et **16 ex-combattants** ont été arrêtés. Ces derniers sont en prison sans procès alors qu'ils étaient réunis pour discuter des modalités d'harmonisation des grades prévue dans l'Accord.
 - Les frustrations du **leader des 3R** : ce dernier a adhéré au processus et a été installé dans son poste de conseiller à Bouar. A cause des menaces répétées d'un haut cadre des renseignements, il a repris le maquis et demande toujours à négocier. L'opération Ala Londo n'a pas été précédée d'une négociation avant son lancement en dépit de la sollicitation du leader des 3R.
 - Les frustrations du leader de l'UFR, aucun cadre de son mouvement n'a été responsabilisé.
 - La revendication du RJ / SAYO concernant la réintégration de son chef d'état-major n'a pas été respecter.
 - La seule femme signataire de l'APPR-RCA au nom de RJ/ Belanga n'est pas prise en compte dans les nominations.
 - Les frustrations **leader de l'UPC** ; venu à Bangui sur invitation des garants et facilitateurs, il a signé un accord sous pression du 1^{er} Ministre Co- président du CES.
 - La plupart des Ministres issus des groupes armés ne bénéficie pas de la solidarité gouvernementale à l'exemple du **Ministre du DDRR Maxime MOKOM** : depuis sa nomination, il a les mains liées. On ne lui facilite pas le travail, aucun moyen de travail, ses documents sont traités dans le cybercafé. Il est dépouillé de toutes ses prérogatives.
- Il semble que les partenaires (Ambassade des Etats Unis, Banque Mondiale) ne veulent pas collaborer avec le Ministre du DDRR sous prétexte qu'il est issu de Groupes Armés. Dans ces conditions comment peut-on réussir le

processus ? Son domicile a été perquisitionné et ses biens pillés. Il est accusé d'être faiseur de coup d'Etat.

Les groupes armés font l'objet de chantage, menaces permanents, des CPI-CPS-Tribunaux locaux. Dans quel pays le DDR s'est-il fait dans ces conditions ?

- Non-respect de l'Accord-clause : mauvais traitement des leaders, pas de mesures d'accompagnement.

Mauvaise prise en charge des représentants : l'Accord stipule dans son article 4 alinéas d sur la prise en charge des représentants des Groupes Armés,

qui était un engagement comme tout autre engagement, mais la prise en charge des représentants des groupes armés par le gouvernement est devenu un autre conflit qui s'impose, il faut que la prise en charge de tous les représentants des groupes armés qui siègent dans tous les organes des mise en œuvre à savoir le **CES, CMON, CMOP, CTS, CCS,CT** soit effective.

Le **CCS** accuse plus de 7 mois d'arriérés d'indemnités et est rendu inopérant alors qu'il était appelé à travailler d'une manière permanente pour aider le Ministre en charge du DDRR dans sa mission

De ce qui précède, nous recommandons :

1. Une rencontre de haut niveau réunissant tous les signataires de l'APPR-RCA soit tenu à l'extérieur du pays en vue de recadrer la mise en œuvre et créer un climat de confiance pour la réussite du processus électoral en cours.

Fait à Bangui le 28 octobre 2020

Ont signé

Ont signé

N°	Entités	Responsables	Signature
01	LIFR	Président WAGAHABO Philippe	
02	SELEKA RENOUVE	COORDONNATEUR ADJOINT ALI MASSAR	
03	Parti Républicain révolutionnaire (PR)	P.O. GATIBI Stéphane	
04	U P C	Coord politique	
05	F P R C	Porte-Parole ABOMBAKAR-Siddick-Ali	
06	ATB.M	Coord. National	
07	UFR-F	Président Assoum Zempue	
08	M P C	Coordo ABOU KADIM	
09	A/S. Belangea	Porte	
10	FOPC	Coordo-Porte Parole	
11	RJS	Président	
12	MLC J	Le Président	
13	ATB/NG	NOMINATE Mendoune	
14	ABAKAR Moustapha Coordonnateur	RPRC	

Ampliation

- Présidence de la République
- Assemblée Nationale
- Gouvernement

Annex 2.8: Information on members of the Coalition des patriotes pour le changement (CPC) and their motivations / Informations sur les membres de la coalition CPC et leurs motivations.

The CPC is an ad hoc coalition of armed groups with different grievances and motivations. The military activities conducted by various participating armed groups in the weeks prior to the elections were well-coordinated. At the time of drafting, the Panel was, however, not aware of the establishment of a single chain of command for the coalition.

3R

The hostility between 3R and the Government was first openly exposed after President Touadéra's visit to Bouar on 12 May 2020, on the occasion of the graduation ceremony for the joint security units (see S/2020/662, para. 66). An incident between Abbas Sidiki and the President's delegation led to a series of communiqués from 3R (see document 1 below for an example of one of such communiqués) accusing the Government, although singling out the President and the Prime Minister, of violating the Peace Agreement and of having threatened Abbas Sidiki's life. The 3R leader particularly complained about his status as Special Adviser to the Prime Minister on the joint security units, which he considered as lacking substance. 3R fighters also committed numerous flagrant violations of the Peace Agreement, expanding the armed group's area of control, and in the process, attacking civilians, FACA positions and MINUSCA convoys (see S/2020/994, paras. 30-32).

In response, MINUSCA, in collaboration with FACA, launched operation "A la londo" on 17 June. On 5 August, 3R leader Abbas Sidiki's name was also added to the 2127 Committee's sanctions list. These actions had limited impact on 3R's operational capacity and tensions remained high between the group and the Government, as demonstrated by 3R's attempts to impede the voter enrolment process (see annex 2.6 of this report) and subsequent negotiations described below.

With a view to obtaining the commitment of 3R leader Abbas Sidiki to support the holding of the elections, a Government delegation led by Minister of Transport Djoubaye Abazène was dispatched to Kouï (Ouham-Pendé Prefecture) on 3 October. Several members of the delegation told the Panel that Sidiki had then explained his lack of trust in the Government and had requested to engage with the Peace Agreement guarantors instead. On 5 October, discussions between representatives of the guarantors (African Union and the Economic Community of Central African States) and Sidiki resulted in the latter allowing the ANE to proceed with voter registration in areas under 3R control. Two ISF officers, among the three individuals taken hostage by 3R combatants in mid-September 2020, were also released.

The following day, the 3R leader issued a memo conveying a number of requests to the Government and the guarantors, including the lifting of sanctions against him and the end of the MINUSCA/FACA operation "A la londo" (see document 2 below). He considered that such claims should be addressed in return for the concessions he had agreed with the guarantors. To

maintain leverage in the negotiations, the 3R leader also retained the remaining hostage, a FACA officer. With these requests left unanswered, the group continued to express dissatisfaction vis-à-vis the Government and on 3 November 2020, Sidiki issued a communiqué recalling his requests (see document 3 below). The document indicated that the Government would be “held responsible for anything which would happen” in the future.

Document 1: 3R communiqué signed by Abbas Sidiki on 15 May 2020.

La chronologie des incidents du Mardi 12/05/2020

A la veille, le préfet de Nana-Mamberé m'a informé qu'il a eu une communication avec le protocole du Président de la République que le Président sera là le 13/05/2020 pour les cérémonies et qu'il va recevoir, tous les autorités de la ville de Bouar.

J'étais très content d'apprendre enfin qu'il y'aura la cérémonie tant attendu des USMS pour lesquelles je me suis battu afin qu'elles voient le jour, pour moi c'était un grand jour; j'aurai l'occasion d'échanger avec mes chefs hiérarchiques ainsi que le chef de l'Etat sur les difficultés que je rencontre, mon Mouvement rencontre afin de parler de ces sujets et pouvoir envisager des solutions qui nous permettrons de faire avancer les processus global de paix, ce qui veut dire accéder à la mise en œuvre de l'APPR-RCA.

Le jour J, assis devant ma résidence le Sous-préfet de ABBA assis avec le Préfet m'a appelé de la part du Préfet pour que nous puissions cheminer à la place de cérémonie, je me suis préparé et suis parti assister à la cérémonie sans que les protocoles tiennent compte de mon rang.

Une fois la cérémonie est terminée, je me suis dirigé avec le Préfet à la place où le chef de l'Etat devrait recevoir les autorités administratives, brusquement un homme vient s'en prendre exclusivement à moi en me demandant, « que fais tu là ? et que veux tu ? », je le réponde que je suis venu avec le Préfet puis le Préfet a confirmé. Malgré ça, cet homme dit «non, non et non quitte de là» et ordonne en langue Sango «ala kiri lo ka». Directement deux éléments de la sécurité présidentielle viennent m'agresser, me menacer de mort avec des fusils à bout portant. Ces éléments m'ont mis entre eux en me poussant comme un délinquant et me disaient «vas là-bas, vas là-bas, ». J'avais eu peur, j'ai fuis vers le grand portail là où se trouve la foule pour me sauver. J'ai décidé de regagner ma résidence.

Assis devant ma résidence, le Ministre de la sécurité m'appelle pour que je vienne à l'aéroport et assisté à la cérémonie du départ du Président de la République.

Là encore, on m'a placé parmi la FACA. un monsieur vient me retirer pour me dire qu'il voulait me parler, je l'ai juste suivis et il me fait comprendre qu'il est le responsable des renseignements de la sécurité présidentielle et je dois lui dire pourquoi je voulais aller rencontrer le Président et ce que j'avais à lui dire . Je lui ai répondu que ce n'est pas moi qui a besoin de voir le chef de l'Etat ni vouloir le parler. Plutôt c'est le protocole du Président qui a signalé le préfet depuis hier de m'informer que le Président voulait me voir quant il sera à Bouar. Cet homme me répond que «c'est moi qui donne l'ordre de voir le Président et je t'ordonne pas», je lui ai dis, je vous pris de n'est pas me gronder. Puis j'ai quitté le lieu. En partant, il m'a dit que «tu vas voir». Cet acte s'est passé devant toutes les autorités civiles et militaires, en particulier le Ministre de la Sécurité aussi était là.

Après cet incident de menace, d'humiliation, j'ai communiqué avec la Représentante Spéciale adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies, le Ministre de la Sécurité me dit, «il faut la dire que c'est déjà bon». Je lui ai dis exactement que le Ministre de la Sécurité me dit de vous dire que «c'est bon».

Le Mercredi 13/05/20, le Ministre de Sécurité vient me prendre pour une mission, nous quittons de Bouar jusqu'au BELOKO sans que je sache exactement ce qu'on fait à BELOKO et qu'il ne faisait que compléter sa sécurité en route, puis nous quittons BELOKO pour Bouar, c'est ainsi que je me suis dis qu'il y'a des choses qui ne sont pas claires, donc pour ma sécurité et ma dignité, j'ai décidé de regagner ma base afin de voir clairement toutes ces attitudes et ces agissements qui font que je n'ai pas confiance du tout. Car mes hommes sur le terrain m'accuse de n'ai pas bien négocié leurs sorts. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas bien pris en conte aux USMS, le cas de leurs grades ne sont pas tenus puis les cadres des 3R ne sont pas intégrés.

Je me sens être entre le marteau et l'enclume.

Je n'ai pas confiance, par ce que les gestes de méfiance ont commencé depuis longtemps, récemment je communiquais avec le Ministre Directrice de cabinet du Premier Ministre sur la situation des peulhs assassinaient à Baboua et moins de deux mois d'autres peulhs sont encore assassinés dans la même ville, elle m'a dit «parles moi des peulhs tués présentement mais ne me parles pas du passé des peulhs tués». Je l'a répondu en posant une question, pourquoi pas parler des assassinats qui ont eu lieu juste deux mois ? Directement elle m'a raccroché au nez.

Par ailleurs, une fois arrivé à Besson j'avais juste demandé aux gendarmes de quitter le lieu pour leur sécurité. En attendant que les choses se normalisent avec le Gouvernement. Car si quelque chose les arrive par hasard et/ou par un prétendant, le Mouvement 3R sera le Premier suspect.

Le Mouvement 3R a collaboré dans la restauration de l'autorité de l'Etat (Sous-préfet, police, gendarmerie, douanes, services de mines; etc)

Le processus du DDRR, le Mouvement 3R est en avance sur plusieurs groupes armés, mais les engagements du gouvernement n'arrive pas à se concrétiser (USMS), engagements d'Addis-Abeba, Réintégrations des cadres des 3R dans les appareils étatiques, harmonisation des grades, etc.

Fait à Besson le 15/05/2020



SIDIKI ABBASSI

Le Président du Mouvement Général SIDIKI Abbas

Ampliation :

- Présidence de la République
- Primature
- Union Africain
- CEEAC
- MINUSCA
- Les ambassades

Document 2: 3R memorandum signed by Abbas Sidiki on 6 October 2020.

Retour-Réclamation-Réhabilitation

(3R)

République Centrafricaine

Unité-Dignité-Travail

**Lettre à l'attention de
L'Exécutif Centrafricain, des Garants et facilitateurs de
L'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation
APPR - RCA.**

Après plusieurs mois d'incompréhension mutuelle, de tentatives de négociation infructueuses, de combats tant en zone rurale qu'urbaine, la direction du Mouvement 3R fait la triste constatation du manque d'allant et de cohérence de la partie Banguissoise. Malgré quelques pertes et replis tactiques, force est de constater que le Mouvement 3R conserve sa liberté de mouvement et d'action sur une bonne partie du nord-ouest du pays.

Le Mouvement 3R signataire de l'APPR-RCA fait par la présente lettre, un nouveau geste en direction du Gouvernement et fait appel à la bienveillante attention du Président Faustin Archange TOUADERA. Les affrontements n'ont jusque-là pas été concluants. La force entraîne la plupart du temps des mouvements de résistance et la radicalisation de populations qui n'aspirent qu'à la Paix et au développement du Pays.

La direction du Mouvement 3R, au premier rang de laquelle, le général SIDIKI Abbas souhaite s'investir à nouveau dans une dynamique vertueuse au profit justement de la population Centrafricaine. En cette période pré-électorale, Le Mouvement 3R s'engage immédiatement à laisser la libre circulation des membres des équipes « tablettes » de l'Autorité Nationale des Elections (ANE), sur l'ensemble des axes des préfectures actuellement comprises dans sa zone de contrôle. Les agents recenseurs pourront donc enrôler les électeurs et œuvrer pour la tenue, à l'échéance constitutionnelle, du premier tour des élections de Décembre 2020.

Ces agents tablettes devront toutefois pouvoir justifier de leur appartenance effective à l'ANE et de leur mission, lors d'éventuels contrôles. En

effet, la direction du Mouvement 3R refuse de porter la responsabilité d'éventuels litiges électoraux à venir, sachant que quelques groupes de coupeurs de routes ou de personnes mal intentionnées tentent de se faire passer pour le Mouvement 3R, lorsqu'ils perpétuent leurs méfaits.

Le mouvement 3R étant constitué à 90% des réfugiés retournés demande à toutes les parties concernées par ce processus électoral de trouver les voies et moyens pour que nos frères et sœurs réfugiés puissent se faire recenser afin de voter comme tous les autres citoyens de la RCA.

La direction du Mouvement 3R a aussi décidé de libérer les deux (2) policiers de Bang qui s'abonnaient aux arrestations arbitraires des peulhs ce qui a produit la révolte des familles des victimes ayant conduit leurs arrestations ; puis le Mouvement 3R s'est investi pour les retrouver et les sécurisés.

En faisant cette action qui le permettra la décrispation de la situation, nous espérons que les autorités compétentes s'investiront pour aider à réparer les torts causés aux victimes d'arrestations arbitraires et leurs familles.

Ainsi donc, la direction du Mouvement 3R et le général SIDIKI Abbas en appellent au Président TOUADERA, Chef de l'Etat et à son Gouvernement, afin de continuer les échanges sous la supervision des garants et facilitateurs ensemble dans un respect mutuel de la parole donnée, et dans un esprit constructif.

Fait à Kouï, le 06 Octobre 2020

Le Général Sidiki Abbas, Président du Mouvement 3R



SIDIKI ABBASSI

Mémorandum relatif aux négociations

Le Mouvement 3R respect l'esprit et demeure attaché à l'APPR-RCA, Contrairement aux fausses allégations des instigateurs des désordres (ennemis de l'APPR-RCA).

Le Mouvement 3R dans sa coutume privilège le dialogue comme la résolution des différends, il a été écrit dans l'article 34 de la charte de L'APPR-RCA .

Le Mouvement 3R reconnaît des insuffisances et du non respect de l'engagement pris par le Gouvernement vis à vis des 3R, qui est l'un des signataires de l'APPR-RCA négocié au Soudan et signé à Bangui le 06 février 2019, dans la logique de la recherche de paix.

Le Mouvement 3R a contribué de manière claire pour le retour de la paix qui a été émaillé par des respects strictes de ses engagements, cessations des hostilités avec les Anti-Balaka, la rencontre du panel de l'union Africaine et la signature de l'APPR-RCA.

Le Mouvement 3R propose des solutions en vue de rétablir la paix dans la région nord-ouest:

1. Le Gouvernement doit s'engager à mettre fin aux opérations militaires dans la région nord-ouest,
2. Les sanctions illégales diligentées contre le Général Sidiki Abbass doivent être annulées,
3. Le Gouvernement doit dédomager la destruction des biens immobiliers (maison et équipements) du général Sidiki Abbas par la force portugaise de la minusca sur demande du gouvernement, ceci est une violation totale de droit de l'homme,
4. Le Gouvernement doit libérer les éléments des 3R, arrêtés et incarcérés dans des prisons à Bangui, à l'exception des coupables des crimes commis à koundjili et Lemouna après les négociations,
5. Le Gouvernement doit s'engager à mettre fin aux arrestations arbitraires des peuhls et assuré leurs sécurités et leurs circulations,
6. Le Gouvernement doit libérer immédiatement tous les peuhls arrêtés et détenus arbitrairement dans les prisons à Bangui après les négociations,
7. La reconnaissance et la valorisation des pouvoirs traditionnels peuls Centrafricains,

8. Les projets des développements dans les communes d'élevages,
9. Les 250 éléments des 3R désarmés dans le cadre des USMS et refoulés dans la nature doivent être répris sans armes, car ils étaient dépossédés de leurs armes,
10. Le Gouvernement doit harmoniser les grades des huit (8) officiers du Mouvement 3R désarmaient pour les USMS,
11. Parmi les 4 postes ministériels cités (Ministre de la réconciliation nationale, Ministre des aux et forêts, Ministre des mines et géologie, ministre de défense), le mouvement 3R réclame deux (2) ministères pleins,
12. Le Mouvement 3R réclame le ministre conseiller spécial à la présidence chargé des résolutions des conflits intercommunautaire, ministre spécial conseiller à la primature, conseiller auprès du président de l'assemblée nationale,
13. Ambassadeur auprès de la Représentation diplomatique centrafricaine,
14. La réponse de nos réclamations ne doit pas excéder une semaine et idem pour les engagements du Mouvement 3R envers le Gouvernement.

En retour le Mouvement 3R s'engage à:

1. Faciliter les opérations d'enrôlement des votes ainsi que le processus y relatif
2. Libérer les otages,
3. Reintégrer les organes de mise en oeuvre de l'APPR-RCA en designant les nouveaux représentants,
4. Poursuivre le processus de DDRR en collaboration avec l'unité d'exécution du programme national DDRR,
5. Assurer la libre circulation des personnes et des biens,
6. Collaboration pour la restauration de l'autorité de l'état en acceptant le déploiement des fonctionnaires et agents de l'état (polices et gendarmes à l'exception de FACA).

Fait à Kouï, le 04/10/2020

Le général Sidiki ABBAS, Président des 3R



SIDIKI ABBASSI

Document 3: 3R communiqué of 3 November 2020.



MPC

In mid-September 2020, as confirmed to the Panel by armed group representatives and diplomatic sources, the Prime Minister's office and MPC representatives held negotiations over several days in Bangui. As a result of these negotiations, Mahamat Al-Khatim agreed to participate in the DDRR process and to not impede the holding of the elections. As a result, a ceremony launched a disarmament exercise in Kaga Bandoro on 24 October. This, however, did not result in any effective disarmament of MPC fighters over whom Mahamat Al-Khatim does not have full control as explained in previous Panel reports (see S/2019/930, paras. 20-23).

Moreover, Mahamat Al-Khatim continued to express other grievances vis-à-vis the Government. For example, according to armed group representatives, several days after the launch of the DDRR campaign in Kaga Bandoro, Al-Khatim contacted the Prime Minister to renew his longstanding demand to be integrated as a general in the FACA as a condition of his support to the overall political process.

The Panel was also informed by a number of armed group representatives that the MPC leader has maintained constant contact with the "Bozizé clan". Jean-François Bozizé (François Bozizé's son) was his direct superior when, as part of the "Liberators", Al-Khatim participated in François Bozizé's coup d'état in March 2003.

In a meeting with the Panel on 27 November, Mahamat Al-Khatim also expressed strong discontent over the Reconciliation agreement signed in Bangui by representatives of the communities from the north-east on 10 November. According to him, the content of the endorsed document was not consulted with members of his community, the Arabs, and even reflected a willingness to chase them out of the country. In his view, and as confirmed by other participants of the meeting, the initial draft of the agreement included a reference to the need to expel "Arab mercenaries" from the CAR (the document, as signed, mentioned "foreign mercenaries" – see document 4 below). Al-Khatim considered that leaders of the Goula community, including Bangui-based politicians, were behind the initiative and the draft content. At the time, as described in this report (see paras 37-40 of this report), a Kara-Goula coalition, supported by the Government according to Al-Khatim, was fighting against Arab Sudanese militias.

Therefore, Al-Khatim perceived the Government and the President as unwilling to satisfy his demands and opposing the ethnic group he claimed to represent.

Document 4: Reconciliation Agreement signed in Bangui on 10 November 2020.

**PACTE
DE RECONCILIATION
ENTRE LES COMMUNAUTÉS DU NORD-EST
(VAKAGA, BAMINGUI-BANGORAN, HAUTE-KOTTO)**

PREAMBULE

Nous, Représentants des Communautés du Nord-Est (Vakaga, Bamingui-Bangoran et Haute-Kotto), réunis à Bangui du 09 au 10 Novembre 2020, dans le cadre de la grande Rencontre de Réconciliation ;

- Considérant la récurrence des crises militaro politiques en République Centrafricaine ;
- Considérant les conséquences multiformes de la crise de 2012 et la persistance de ses effets tant sur le fonctionnement des services publics que sur les populations ;
- Considérant les violences qui ont récemment opposé les différentes communautés du Nord-Est avec leur lot de dégâts matériels et de pertes en vies humaines ;
- Considérant que ces violences ont ébranlé les liens séculiers du vivre ensemble et de la cohésion entre ces différentes communautés ;
- Conscients que la persistance de ces violences constitue un frein à la reconstruction de la région du Nord-Est ;
- Conscients de l'importance de la paix comme facteur primordial de développement ;
- Considérant les initiatives de paix et de réconciliation mises en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des partenaires dès le début des violences ;
- Réaffirmant l'adhésion de toutes les communautés à l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en Centrafrique (APPR - RCA)
- Considérant la volonté des différentes communautés d'aller vers la paix et la réconciliation, laquelle volonté s'est manifestée à travers différents pactes et documents signés entre lesdites communautés ;
- Considérant que cette volonté s'est fortement réaffirmée lors des présentes assises ;
- Considérant les conclusions de la grande Rencontre de Bangui, tenue du 09 au 10 Novembre 2020 sous le Très Haut Patronage de Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat et qui prennent en compte l'ensemble des vœux exprimés par les communautés ;

Convenons de ce qui suit :

- Enterrer définitivement la hache de guerre ;
- Privilégier désormais le dialogue et la voie judiciaire comme mode de règlement de leurs différends ;
- Respecter les droits et libertés de tout être humain vivant dans la région ;
- Respecter rigoureusement la libre circulation des personnes et des biens ;
- Mettre définitivement fin aux exécutions sommaires et extrajudiciaires ;
- Mettre fin aux violences et aux traitements cruels faits aux femmes ;
- Eviter toutes formes de discrimination ethnique et religieuse ;
- brader et ou favoriser les pillages des ressources naturelles de la Région Nord-Est ;
- Dénoncer les alliances avec les mercenaires étrangers ;
- Sceller Une Réconciliation durable entre les différentes communautés ;
- Eduquer et former les communautés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- Impliquer l'Association des ressortissants de la VAKAGA pour le développement (AREVAD) dans la mise en œuvre du présent pacte.

Demandons :

1. au Gouvernement

- La poursuite de la Restauration de l'Autorité de l'Etat dans le Nord-Est ;
- Le désarmement total des groupes armés ;
- Le retour des Personnes Déplacées Internes avec un appui en vivre et matériaux de construction ;
- De déclarer la ville de Bria « Ville sans Arme » et la Préfecture de Bamingui-Bangoran, « Préfecture sans arme » en concertation avec les ex-groupes armés ;
- La suppression des barrières illégales sur tous les axes ;
- L'érection de Bahidon en commune de pleine exercice ;
- le découpage de Bria en trois (3) circonscriptions électorales ;

- De garantir la sécurité aux frontières avec le Tchad et le Soudan ;
- D'identifier, de recenser et de fermer toutes les pistes qui relient les frontières du nord-est avec le Tchad et le Soudan ;
- De déployer les forces de défense et de Sécurité aux frontières avec le Tchad, et le Soudan (Amdafock, Boromata, Tissifongoro et Sikikédé) ;
- D'impliquer toutes les ethnies dans la gestion des affaires communales ;
- De recenser les habitations détruites et brûlées pendant les conflits pour réparation ;
- De poursuivre en justice les personnes identifiées comme auteurs, co-auteurs et complices de ces conflits ;
- D'accompagner les communautés de la Vakaga pour la mise en place d'un Comité de sages pour la prévention des conflits ;
- D'ériger les PCA de OUANDJA et SAM OUANDJA en sous-préfecture pour rapprocher l'administration des populations ;
- De décentraliser le service de délivrance des cartes d'identité nationale dans les préfectures éloignées ;
- De faciliter la délivrance des cartes d'identité et passeports aux communautés de la Région du Nord-Est ;
- De créer des emplois et des centres de formation pour les jeunes de la région ;
- De diviser DAR EL KOUTI en trois (3) communes et deux (2) circonscriptions électorales ;
- De procéder à la réouverture des postes de gendarmerie à NGARBA BORD et à NIAMANI ;
- De promouvoir la gouvernance locale ;
- D'appliquer l'équité dans la clé de répartition des ressources, avantages et bénéfices de la Région sur base d'inclusivité ;
- D'exécuter les projets de développement local pour la Région du Nord-Est ;
- D'accélérer le désenclavement de la Région du Nord-Est par la construction d'infrastructures routières ;
- Le départ des chefs de guerre étrangers hors de la Région Nord-Est ;
- La prise en compte des différentes ethnies dans la constitution des délégations spéciales ;

- La poursuite de la Réhabilitation des maisons d'arrêt et des Centres de santé dans la Région du Nord-Est ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi et de vulgarisation du Pacte.

2. Aux groupes armés

- Le respect scrupuleux de l'Accord de paix du 06 février 2019 (APPR - RCA) y compris la dissolution intégrale de leurs groupes ;
- Le démantèlement des barrières illégales, sources de conflits ;
- La libre circulation des personnes et des biens dans la Région du Nord-Est ;
- Le respect des droits des individus et de la dignité de la personne humaine ;
- La réconciliation entre les groupes armés ;
- La libération des bâtiments administratifs occupés par les groupes armés ;
- La suppression des services parallèles de collecte d'impôts et de douanes.

3. Aux Garants et Facilitateurs de l'APPR-RCA

- D'apporter un appui multiforme aux parties à l'Accord en vue du respect scrupuleux de leurs engagements;

Fait à Bangui, le 10 novembre 2020

Ont signé :

Pour les Représentants de la Vakaga

- AMGABO Moustapha (Sultan Maire);
- ADRAMANE Ramadane (Kara);
- RADJAB Moussa (Sara);
- IBRAHIM Abdoulaye (Goula);
- OUMAR Garba (Haoussa);
- ABAKAR Yaya (Rounga);
- ADAM Idriss (Youlou);
- ASSANE AMADOU (Foulata);
- Abdoulaye TIDJIANE (Bornou)

Pour les Représentants de la Haute-Kotto

- SAMBA René Valentin (Banda)
- ATAHIR Ali (Arabe);
- YAYA Idriss DOUNGOUSS (Rounga);
- DJOUMA Félix (Sara);
- ASSANE Zakaria (Kara);
- IBRAHIM AHAMAT (Goula);
- AHAMAT Aliou (Peul);
- DALKIA Gilbert (Ndoka);
- BLITCHI Rosalie (Femmes);
- BALEKOUZOU Maurice (Maire);
- Aboubakar SIDDIK ALI (Bornou)

Pour les Représentants de la Bamingui-Bangoran

- ✓ SENOUSSE Ibrahim (Sultan Maire);
- ✓ YACOUB Ibrahim (Rounga);
- ✓ MAHAMAT Kamiss (Ndoka);
- ✓ MAKOSSA BANGUI Pierre (Banda);
- ✓ ~~PETOR-Simi~~ (Goula); HAMAT DRINICH
- ✓ MOUSSA NGADE Daniel (Sara);
- ✓ ATAHIR Hamdan (Arabe);
- ✓ OUTMANE Amine (Djeme);
- ✓ SENOUSSE Fatimé (Femmes);
- ✓ AHMAT Moussa (Jeunesse).

UPC

On 30 July 2020, Ali Darassa signed a “procés verbal” in Bangui after meeting with the Peace Agreement guarantors and the Prime Minister (see document 5 below). In the document, the UPC leader agreed to major concessions including UPC withdrawal from Bambouti (Haut-Mbomou Prefecture), renouncing UPC’s collaboration with 3R and not interfering with the electoral process. On 1 August, after returning to his headquarters in Bokolobo (Ouaka Prefecture), Ali Darassa issued a communiqué rejecting the “procés verbal”, accusing the Prime Minister of having threatened him with arrest in order to coerce his signature (see document 6 below). Several armed group representatives who met Ali Darassa during his visit to Bangui confirmed to the Panel that Darassa was convinced that judicial proceedings against him were ongoing and that as such, he feared arrest.

This episode had an important impact on the relationship between Ali Darassa and the Government. On 22 October, Ali Darassa visited Bria (Haute-Kotto Prefecture), officially to monitor the implementation of the cease-fire agreement signed by armed group factions in Bria on 18 March (see S/2020/662, para. 56). During a confidential meeting with local representatives of MLCJ and RPRC, Ali Darassa reportedly expressed mistrust toward the Government and urged both groups to cease their collaboration with the Government, expressing the view that President Touadéra would target the armed groups if re-elected.¹²

¹² Meeting with RPRC representatives, 25 October 2020.

Document 5: "Procès Verbal" signed by UPC leader Ali Darassa, on 30 July 2020.

PRIMATURE

DIRECTION DE CABINET

N° _____/PM/DIRCAB.20
0 1 6 1



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité- Travail

**PROCES VERBAL DU HUIS CLOS ENTRE LE GOUVERNEMENT,
LES GARANTS, LES FACILITATEURS ET MONSIEUR ALI DARASS**

L'an deux mil vingt et le vingt cinq juillet à 14H, s'est tenu à la Primature, un huis clos entre le Gouvernement, les Garants et Facilitateurs de l'Accord de Paix et Monsieur ALI DARASSA leader de l'UPC.

Etaient présents :

- **Son Excellence Firmin NGREBADA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- Monsieur **Adolphe NAHAYO**, Ambassadeur, Représentant du Secrétaire Général de la CEEAC ;
- Monsieur **Mathias BERTINO MATONDO**, Représentant Spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine ;
- Madame **Denise BROWN**, Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies ;
- Monsieur **Ali DARASSA**, leader de l'UPC ;
- Madame **Laetitia Jeanne Marie BOUKORO AMPHY WANG**, Ministre Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

L'objet du huis clos portait sur les points ci-après :

1. Les éventuelles relations entre Monsieur Ali DARASSA et le mercenaire **Moussa Assymei**
2. L'alliance entre Monsieur Ali DARASSA et Monsieur SIDIKI le leader des 3R
3. La mise en œuvre du processus DDRR avec l'UPC
4. La déclaration de l'UPC relative aux réfugiés de la RDC
5. La sécurisation du processus électoral en cours

Aux termes des échanges, **Monsieur Ali DARASSA** s'engage à :

- 1 Ne pas enfreindre au déploiement de l'autorité l'Etat dans toutes ses composantes
- 2 Retirer immédiatement de Bambouti les troupes de l'UPC ;
- 3 Ne pas avoir de contact avec le mercenaire Moussa Assymei ;
- 4 Publier sans délai un communiqué de presse annulant la déclaration d'entente avec les 3R ;

- 5 Créer les conditions de lancement du DDDR avec l'UPC ;
- 6 S'abstenir de poser tout acte qui relève de la compétence régalienne du Gouvernement ;
- 7 Soutenir le processus électoral en assurant la libre circulation des agents de l'Autorité Nationale des Elections et des différents acteurs.

De son côté, le Gouvernement créera les conditions pour :

1. L'installation de Monsieur ALI DARASSA à Bambari à l'exemple de Monsieur SIDIKI ABASS ;
2. Le renforcement d'un mécanisme efficace de communication et de consultation permanente entre le Gouvernement et les leaders des ex groupes armés, l'UPC en l'occurrence.

En foi quoi, le présent procès-verbal a été établi les jour, mois et an que ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bangui le, 30 JUL 2020

Le leader de l'UPC



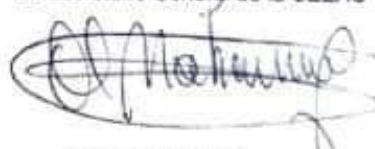
ALI DARASS

Le Représentant Spécial du Président
de la Commission de l'Union Africaine



Mathias BERTINO MATONDO

L'Ambassadeur Représentant
du Secrétaire Général de la CEEAC



Adolphe NAHAYO


Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Firmin NGREBADA

Document 6: Communiqué (« Note de désengagement et clarification ») signed by UPC leader Ali Darassa on 1 August 2020.

**MOUVEMENT DE
L'UNITE POUR LA PAIX
EN CENTRAFRIQUE
COORDINATION MILITAIRE
SECRETARIAT GENERAL**



**REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE**
Unité – Dignité Travail

N° 022/ UPC /CM/ DM /SG/020


**Note de Désengagement
et de Clarification**

L'unité pour la paix en Centrafrique (UPC), par la voix de son coordonateur militaire, chef d'état-major, le général d'armée Ali Darassa Mahamat se désengage du procès verbal N° 0161/PM/DIRCAB.20 du huis clos entre le gouvernement, les garants, facilitateurs et le leader de l'upc, établi et publié le 30 juillet 2020 par le gouvernement.

En effet, sur l'invitation du gouvernement et les garants, le général d'armée Ali Darassa Mahamat s'est rendu à Bangui avec sa délégation pour un huis clos sur l'APPR-RCA. Une fois arrivé à Bangui, le gouvernement a soumis un document déjà préparé en lui demandant d'amender et de signer. Mais le général d'armée Ali Darassa a émis le souhait de bien parcourir le document avec son Staff avant de l'approuver.

A la deuxième rencontre, le général d'armée Ali Darassa Mahamat a désapprouvé le document qui lui a été soumis par le gouvernement et demande qu'il y'ait une discussion franche et correcte. C'est alors que les garants et facilitateurs de l'APPR-RCA ont invité le général d'armée Ali Darassa Mahamat au siège de l'Union Africaine (U.A) pour trouver un compromis. Suite aux échanges entre le généra d'armée Ali Darassa Mahamat et les garants, un procès verbal équilibré a été soumis au gouvernement, mais le gouvernement lui aussi a son tour l'a désapprouvé.

Suite a cela, le gouvernement a établi un autre procès verbal que le général d'armée Ali Darassa Mahamat a aussi refusé de signer, car ses revendications ne figurent pas dans ce document. C'est ainsi que le premier ministre, chef du gouvernement Firmin Ngrebada à proférer des menaces en présence des garants et facilitateurs à l'encontre du général



Tel : 75142951/75523352

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

d'armée Ali Darassa Mahamat en lui disant, tant que ce procès verbal n'est pas signé, il ne partira pas de Bangui. C'est sous cette pression que le général d'armée Ali Darassa Mahamat a été contraint de signer ce document.

Le général d'armée Ali Darassa dénonce ce genre de pratique et attire l'attention de la communauté nationale et internationale sur ce genre de dialogue à sens unique, qui risque de compromettre la nouvelle tenue d'une éventuelle rencontre des groupes politico-militaires signataires de l'APPR-RCA et le gouvernement.

Le coordonateur militaire, chef d'état-major de l'upc, le général d'armée Ali Darassa Mahamat réaffirme son engagement et sa volonté de progresser sur le chemin tracé par l'APPR-RCA signé le 06/02/2019 a Bangui.

Vive la RCA apaisée. Vive la Paix.

Fait à Bokolobo le 01/08/2020

Le Coordonateur militaire, chef d'état-major de l'upc


GENERAL
ALI DARRASSA mahamat

Le général d'armée Ali Darassa Mahamat



Tel : 75142951/75523352

Liberté pour la Paix en
Centrafrique

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

FPRC

In meetings with the Panel, FPRC leaders have continuously expressed discontent vis-à-vis the Government regarding the developments which took place in Vakaga Prefecture since September 2019 (see S/2020/662 para 29-46). According to FPRC representatives, during fighting which resulted in significant military losses for FPRC, the Kara-Goula coalition had benefited from the strong support of the Government financially and logistically, as well as through political protection.

Both KNK leaders and FPRC representatives confirmed to the Panel that connections established at the time of the Nairobi Agreement of 2015 have been maintained since (see S/2015/936, para. 24-26). They also told the Panel that Nourredine Adam regularly sent money to François Bozizé during his exile in Kampala (Uganda) further demonstrating the connection between the two sanctioned individuals.

FPRC leadership confirmed to the Panel their participation in the CPC. They, however, remained careful not to have FPRC combatants appear on the frontline of fighting, unlike 3R, MPC and UPC.

FPRC leaders, Abdoulaye Hissène and Nourredine Adam were reportedly not directly involved in commanding military operations. Instead, FPRC's participation was coordinated by its zone commander in Kabo (Ouham Prefecture) "general" Saleh Zabadi, a member of the Arab community. In 2019, Zabadi was involved in fighting in the Vakaga Prefecture (see S/2019/930, annex 3.10).

Abdoulaye Hissène published a communiqué on 21 December 2020 (see document 7 below) condemning acts of violence disturbing the electoral process, but supporting the idea put forward by CPC of national consultations under the auspices of the international community. FPRC members confirmed Nourredine Adam's support to CPC; and on 28 December, he signed a communiqué in which he did not explicitly endorse the coalition's activities but echoed its call to Faustin-Archange Toudéra to favour reconciliation through dialogue (see document 8).

Document 7: Communiqué signed by FPRC leader Abdoulaye Hissène on 21 December 2020.

BUREAU POPULAIRE POUR LA RENNAISSANCE DE
CENTRAFRIQUE(FPRC)

BUREAU EXECUTIF NATIONAL(BEN)

CONSEIL NATIONAL DE DEFENSE
ET DE SECURITE(CNDS)

CABINET

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le FPRC condamne vigoureusement la perturbation du processus électoral qui va mettre en difficulté la stabilité du pays et la pérennisation de la démocratie. Nous avons bien souligné dans notre communiqué de presse du 30/09/2020 et notre déclaration du 10 Octobre 2020 précisant l'engagement du FPRC à l'APPR/RCA et au respect de la liberté du mouvement et l'intégrité physique des candidats et candidates, les droits de libre expression d'appartenance politique aux élections couplées.

Aujourd'hui le rejet d'une partie des candidats des partis politiques aux élections présidentielles nous met dans une impasse. Il est urgent que les communautés internationales, les facilitateurs, les garants et le Gouvernement trouvent un consensus rapidement pour mettre fin à ce cycle de violence qui risquera très fort de plonger le pays dans un caho que nous ne souhaitons pas et donner l'espoir au peuple centrafricain qui n'aspire qu'à la paix et la cohésion sociale.

Fait à Ndele le 21/12/2020

Le Président du Conseil National
de Défense et de Sécurité

Amplifications :

GVT.....1
MINUSCA.....1
UA.....1
CEEAC.....1
Ambassade de France.....1
Ambassade des Etats-Unis.....1
Ambassade de la Russie.....1
Membres du GS.....1



AB
ABDOULAYE ISSENE RAMADANE

Document 8: Communiqué signed by Nourredine Adam (28 December 2020).

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE

PRESIDENCE

N° 03/FPRC/PRES/PP/020



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le FPRC dénonce et se désolidarise de la déclaration de Monsieur Abdoulaye Ramadane Hissène parue dans oubanngumediad.com, le 28 décembre 2020. Cette déclaration est la preuve que les maux qui ont conduit à la guerre et au déchirement du tissu social sont encore présents, entretenus par le régime. C'est aussi l'illustration de ce que Jean-François Bayart (1989) appelle : « *Politique du ventre* », la preuve que l'intégrité morale a cédé la place à la mendicité.

Le FPRC ne se reconnaît pas dans ce communiqué et informe l'opinion publique, tant nationale qu'internationale, que cette déclaration n'engage que la personne de Monsieur Abdoulaye Ramadane Hissène.

Conscient que les changements indispensables pour soutenir la dynamique en vue de l'instauration d'un véritable Etat de droit, garant d'une société de progrès, ne peut résulter que de l'action militante des femmes et des hommes décidés de rompre avec la médiocrité ;

Convaincu que le triomphe d'une démocratie saine et apaisée en Centrafrique nécessite la contribution de tous les acteurs sans aucune discrimination ;

Engagé à agir activement pour que le peuple centrafricain sorte de la torpeur et libère les énergies créatrices pour construire un pays de paix et de progrès où règnent la justice, l'équité et l'égalité des chances pour tous ;

- 1) Le FPRC appelle les centrafricaines et les centrafricains de rester vigilant contre les manipulations, les machinations et l'instrumentalisation.
- 2) Le FPRC rappelle également que son combat est avant tout politique. Il concerne le matériau sur lequel s'exerce le pouvoir et s'associe à toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour le changement.
- 3) Le FPRC adhère sans aucune réserve à toute initiative soucieuse de créer les conditions pour que notre cher pays, la RCA, en tant que Nation, demeure une et indivisible dans sa pluralité.
- 4) Le FPRC saisit cette occasion pour rappeler le candidat Faustin Archange Touadéra de sortir de la surdité et du cécité qui le caractérisent, car sa mission première ne consiste pas à créer les conditions qui ont conduit à la crise actuelle, mais à œuvrer pour la paix, la réconciliation nationale et la cohabitation pacifique entre les centrafricaines.

Président du FPRC



Général Nourredine ADAM

Anti-balaka groups under Maxime Mokom and Dieudonné Ndomaté¹³

On 28 March and 17 July 2020, two operations involving national defence and security forces — including members of the Presidential Guard (*groupement spécial chargé de la protection républicaine* (GSPR)) — were conducted on properties owned by anti-balaka leaders and members of the Government, Dieudonné Ndomaté and Maxime Mokom (see S/2020/662, para. 24 and annex 2.13). According to officials from the CAR Ministry of Defence, the operations were triggered by suspicions that preparations were underway for a coup by an anti-balaka network in support of former President François Bozizé. It is unclear whether the Government found evidence through these operations to support such a claim. Neither Mokom nor Ndomaté were arrested.

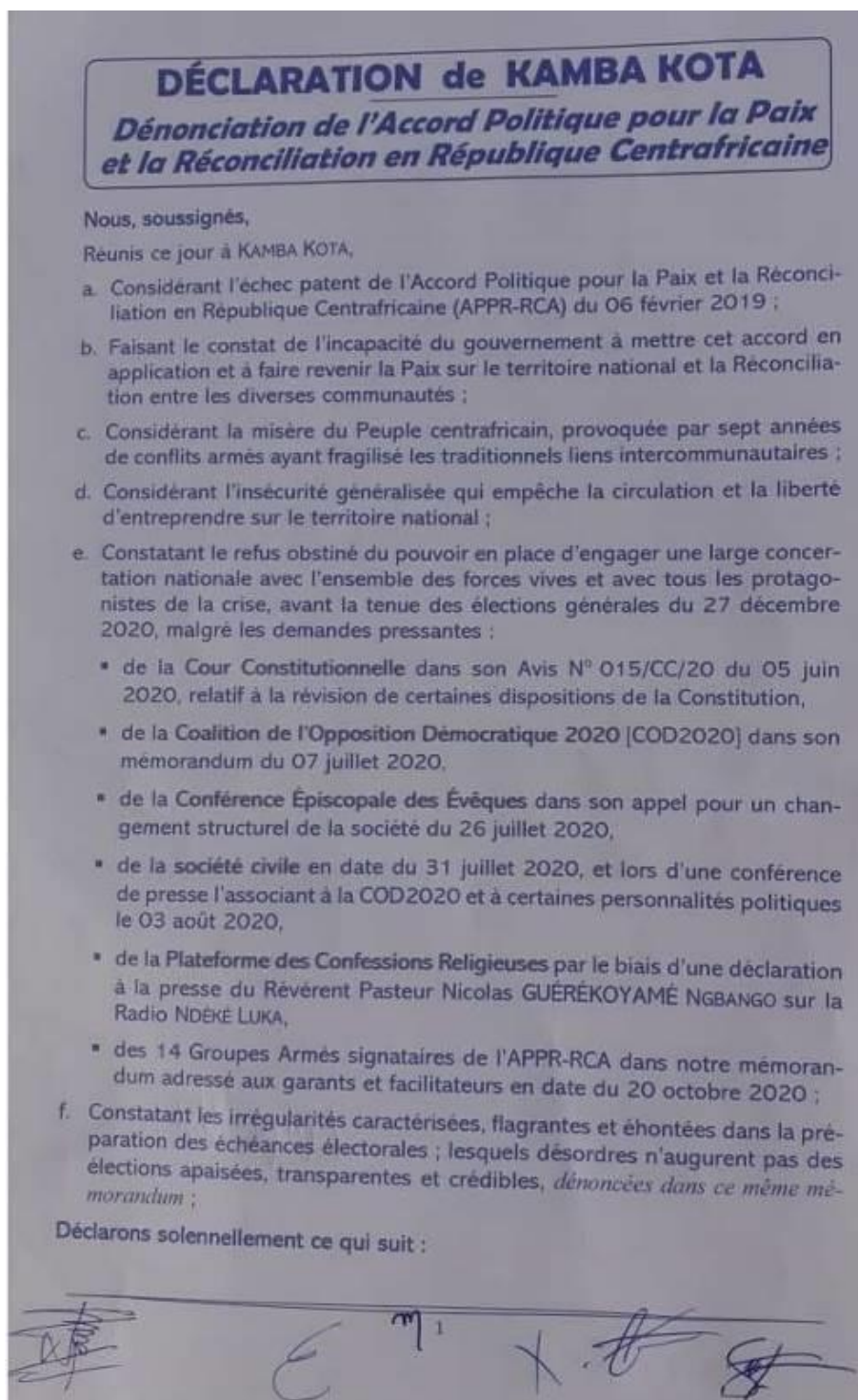
As a testament to their discontent vis-à-vis the Government, Maxime Mokom and Dieudonné Ndomaté played a pivotal role in the drafting of the memorandum signed by representatives of the 14 armed groups on 28 October (see annex 2.7 of this report). However, both leaders have limited influence and capacity to mobilize anti-balaka fighters on the ground. Bozizé and his entourage, in fact, had no real need to rely on Mokom and Ndomaté to rally anti-balaka fighters.

¹³ Since the transfer of Ngaïssona to the International Criminal Court in January 2019, Dieudonné Ndomaté has been the de facto leader of the Ngaïssona branch of the anti-balaka.

Annex 2.9: CPC statements and communiqués / Déclarations et communiqués de la CPC.

Members of 3R, UPC, MPC and FPRC confirmed their respective groups' support to the communiqués below.

Kambo Kota statement of 15 December 2020.



1. Rendons le Gouvernement centrafricain responsable de la situation dramatique que vit la population et de la déliquescence des structures de l'État.
2. Nous engageons à rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire national et l'autorité de l'État sur la gestion de toutes les ressources naturelles et économiques pour restaurer sa souveraineté économique et assurer le développement intégral de toutes les préfectures de la République Centrafricaine,
 - par tous moyens qu'autorisent les lois et la Constitution, notamment en appelant l'organisation d'une élection démocratique, inclusive, juste, transparente et libre, à l'issue d'une large concertation nationale ;
 - par tous autres moyens de coercition, dans l'hypothèse où le pouvoir exécutif s'obstine à manipuler l'organisation du scrutin pour faire un hold-up électoral ; en effet l'article 35 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 stipule : *"Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs"*.
3. Tenons pour seuls responsables de tout ce qu'il pourra advenir, le Chef de l'État, le gouvernement et les mercenaires étrangers auxquels ils font appel pour appuyer leur politique néfaste et contraire aux intérêts du peuple.

Fait à KAMBA KOTA

Le 15 décembre 2020.

Les signataires

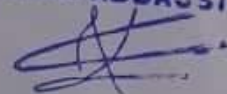
G^e AL-KATIM MAHAMAT, MPC



G^e BI-SIDI SOULEMANE, 3R

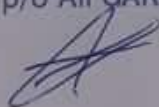


SIDIKI ABBASSI



G^e d'Armée ALI DARRASSA, UPC

p/o ALI GARBA



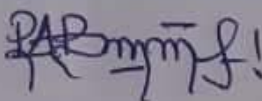
P/ G^e NOUREIDINE ADAM, FPRC

p/o G^{al} Salet ZABADI



Commissaire Maxime MOKOM,

Anti-Balaka / Aile Mokom



P/ Dieudonné NDOMATÉ,
Anti-Balaka / Aile Ngaïssona

p.o. Sylvain BÉOROFÉÏ



Unsigned CPC communiqués.

DÉCLARATION N° 01

Nous, soussignés,

G^e AL-KATIM MAHAMAT, MPC ;

G^e BI-SIDI SOULEMANE, 3R ;

P/ G^e d'Armée ALI DARRASSA, UPC, p/o ALI GARBA ;

P/ G^e NOUREIDINE ADAM, FPRC, p/o G^e Salet ZABADI ;

Commissaire Maxime MOKOM, Anti-Balaka / Aile Mokom ;

P/ Dieudonné NDOMATÉ, Anti-Balaka / Aile Ngaïssona, p.o. Sylvain BÉOROFÉÏ,

Leaders des différents Groupes Armés occupant la presque totalité du territoire national de la République Centrafricaine,

- a. Prenant conscience que nous avons jusqu'ici été manipulés par un Gouvernement sans scrupule et sans vision, uniquement préoccupé par l'enrichissement personnel rapide et sans cause de ses membres ;
- b. Considérant qu'aucun pays du monde ne peut se développer dans un contexte de "ni guerre ni paix", ni dans un climat d'insécurité perpétuelle ;
- c. Considérant que les souffrances que le Peuple centrafricain endure de sept années de conflits armés et sa privation de libertés sont préjudiciables à tout élan de développement ;
- d. Soucieux d'inaugurer une nouvelle ère de paix, de stabilité, de concorde intercommunautaire et d'implication de toutes les filles et de tous les fils de la République Centrafricaine dans son développement économique, loin des arcanes et des intrigues de la politique ;
- e. Désireux d'inscrire la République Centrafricaine sous la double option d'une diplomatie ouverte à tous les pays amis et à une coopération gagnant-gagnant, *d'une part* ; d'une large intégration économique en Afrique Centrale, *d'autre part* ;

Déclarons solennellement ce qui suit :

1. Décidons de fusionner tous nos mouvements en une seule entité, désignée **COALITION DES PATRIOTES POUR LE CHANGEMENT** en abrégé (C.P.C.), placée sous commandement unifié.
2. Invitons tous les autres groupes armés à adhérer à ce large front démocratique pour prendre part au relèvement de la République Centrafricaine.
3. Appelons tous nos éléments, lors de leurs avancées :

respecter scrupuleusement l'intégrité des populations civiles, les protéger et protéger leurs biens ;

veiller à la préservation et à la sécurisation des édifices publics et privés, des lieux de cultes et des infrastructures économiques ;

protéger et à laisser passer librement les véhicules des Nations-Unies, la MINUSCA, de toutes les ONG internationales et nationales et tous les cortèges battant pavillons diplomatiques.

Adoptons dorénavant toutes nos actions vers des objectifs de développement économique, de cohésion sociale et de sécurisation du territoire.

Ensemble nous vaincrons !

Fait à BANGUI, le 17 décembre 2020

Les signataires

>

Coalition des Patriotes pour le Changement

DÉCLARATION N° 02

La Coalition des Patriotes pour le Changement (C.P.C.) annonce à la population Centrafricaine la grande marche inexorable de ses colonnes vers le contrôle total du territoire.

La C.P.C. déplore de nombreuses pertes en vie humaine et de nombreux blessés dans ses rangs ; elle salue la mémoire de tous les patriotes tombés au champ d'honneur, le sacrifice des soldats des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et des Forces de Sécurité Intérieure (F.S.I.) envoyés à la mort par un pouvoir dévoyé corrompu et corrompteur, qui se cramponne à ses privilèges, ainsi que l'assassinat des civils, victimes collatérales des Forces de l'ordre et de la MINUSCA.

À la traversée de chaque village, nous observons des foules immenses qui acclament notre passage et réclament la fin du régime impopulaire de TOUADÉRA.

La C.P.C. salue les partisans qui se sont mis en mouvement, par milliers, à pieds, sans armes et qui convergent vers la capitale. Elle les exhorte cependant à redoubler de vigilance devant la hargne du pouvoir, à éviter le contact avec les FACA et les éléments de la MINUSCA armés, et à ne pas succomber à la tentation de se livrer au pillage dans leur progression.

La C.P.C., dans sa Déclaration N° 01, a appelé tous ses éléments à *"protéger et à laisser passer librement les véhicules des Nations-Unies, de la MINUSCA, de toutes les ONG internationales et nationales et tous les cortèges battant pavillon diplomatique."* Or à YALOKÉ et à BOSSEMBÉLÉ, les contingents Portugais, Rwandais, Bangladeshis et autres ont ouvert le feu sur nos éléments et sur la population, à l'arme lourde et en engageant des unités blindés.

Nous appelons les officiers, Sous-Officiers et hommes de rang, conscients des sacrifices quotidiens de la population et témoins des signes ostentatoires d'enrichissement sans cause des caciques du pouvoir, à se ranger du côté du peuple, en se désolidarisant d'un pouvoir à l'agonie et vomissant.

La C.P.C. demande à la Communauté Internationale, tout en prenant à témoin les opinions publiques nationale et internationale, de faire le compte de toutes les tentatives du gouvernement et du Président Faustin Archange TOUADÉRA de tordre le cou à la démocratie et de biaiser le processus électoral : projet de loi modificatif de la constitution, altération de l'armature légale et réglementaire encadrant le processus électoral à moins de six mois du premier tour, enrôlement d'électeurs fictifs et étrangers, achat de voix des députés à l'Assemblée Nationale, pressions sur les candidats de l'opposition à l'élection présidentielle, intimidations de tous genres et menaces physiques exercées sur certains juges constitutionnels, etc.

Les Nations-Unies et la Communauté internationale investissent plus d'un milliard d'Euro annuellement en République Centrafricaine. On aurait aimé que cet

effort financier admirable servit à l'organisation d'élections justes, démocratiques, libres, inclusives et apaisées, plutôt qu'à faire le lit à un Chef d'État autiste, menteur et manipulateur.

Aujourd'hui l'histoire est en marche. Demain la Nation Centrafricaine fera les comptes sur les berges de l'Oubangui.

Ensemble, dans l'honneur et la cohésion intercommunautaire, nous vaincrons !

Fait à BANGUI, le 19 décembre 2020

Les signataires



Coalition des Patriotes pour le Changement

DÉCLARATION N° 03 : APPEL AU CESSEZ-LE-FEU I

La Coalition des Patriotes pour le Changement (C.P.C.),

- face à l'escalade militaire entre ses éléments et ceux des Forces de Défense et de Sécurité dont il résulte, de part et d'autre de la ligne de front, un bilan croissant de victimes, blessés et morts, endeuillant de nombreuses familles centrafricaines ;
- considérant l'implication dans les combats de mercenaires étrangers à la solde du Président Faustin Archange TOUADÉRA, notamment les troupes russes du Groupe WAGNER et les détachements des FORCES SPÉCIALES RWANDAISES, opérant les uns et les autres en dehors de la MINUSCA et de tout mandat des Nations-Unies ;
- notant que la dernière déclaration du Vice-Ministre russe des Affaires Étrangères, Mikhaïl BOGDANOV, *"Nous n'envoyons pas de troupes [en République Centrafricaine], nous respectons toutes les exigences des résolutions de l'O.N.U."* fin de citation, réduit définitivement les troupes du Groupe WAGNER à leur statut de mercenaires et expose aux yeux du monde la duplicité et les mensonges éhontés du gouvernement centrafricain ;
- dénonçant l'irruption de ces agents de la mort sur la scène d'un conflit exclusivement intérieur ;
- informée des enlèvements suivis d'exactions perpétrées par « Les Requins » et les autres milices, inféodés au Mouvement Cœurs Unis (MCU), à la plateforme "Bè-Okoko" et à la Galaxie des groupuscules soutenant un pouvoir à bout de souffle ;
- affligée de la détresse de la population centrafricaine à la ville et dans les campagnes ;
- rappelant que dans sa Déclaration N°01, la C.P.C. a appelé tous ses éléments à *"protéger et à laisser passer librement les véhicules des Nations-Unies, de la MINUSCA, de toutes les ONG internationales et nationales et tous les cortèges battant pavillon diplomatique."* ;
- souhaitant que le conflit en cours se résolve autour de la table d'une large Concertation nationale inclusive regroupant l'ensemble des forces vives et tous les protagonistes de la crise centrafricaine, à savoir :
 - ☞ les partis politiques régulièrement reconnus,
 - ☞ les Groupes Armés ayant décidé de mettre un terme aux hostilités et de s'engager désormais sous la bannière unifiée de la *Coalition des Patriotes pour le Changement* dans le relèvement économique de la R.C.A. ;
 - ☞ la société civile ;
 - ☞ les syndicats ;
 - ☞ la plateforme des institutions religieuses ;

- Déclare un cessez-le-feu unilatéral de 72 heures (3 jours) qui sera observé sur toute l'étendue du territoire par l'ensemble des troupes combattantes des patriotes ;
- Invite le pouvoir à observer de même un cessez-le feu sur la même période ;
- Appelle le Président de la République, Faustin Archange TOUADÉRA à :
 - *suspendre les élections dont les conditions de bon déroulement n'ont jamais été réunies,*
 - *convoquer sans délai ladite Concertation nationale des Forces Vives de la nation.*

Ensemble, dans l'honneur et la cohésion intercommunautaire, nous vaincrons !

Fait à BANGUI, le 23 décembre 2020

Les signataires

Coalition des Patriotes pour le Changement

DÉCLARATION N° 04 : LE GOUVERNEMENT REJETTE LA TRÊVE DE NOËL

La Coalition des Patriotes pour le Changement (C.P.C.),

Soucieuse du bien-être des Centrafricains et dans le but de préserver le fragile équilibre sociopolitique de notre pays déjà mis à rude épreuve, avait dans sa déclaration N° 03 du 23 décembre 2020, appelé à un cessez le feu.

Cet appel de la CPC, loin d'être un aveu de faiblesse, n'avait pour but que de donner une chance à la paix. Il a pourtant été rejeté de façon cavalière par les autorités centrafricaines par la voix du Premier Ministre Firmin NGRÉBADA. Il s'en est suivi plusieurs attaques sur les positions occupées par les patriotes de la CPC, signe du mépris définitif que le pouvoir de Bangui a pour la vie humaine, obnubilé qu'il est par la conservation de ses privilèges quel qu'en soit le prix.

Face à cet entêtement irresponsable qui frise la cécité, la CPC décide de rompre la trêve de 72 heures qu'elle s'était jusque-là imposée et de reprendra sa marche implacable jusqu'à son objectif final, tout en restant ouverte à toutes propositions sérieuses allant dans le sens de la paix, de l'apaisement et de la réconciliation nationale.

La CPC tient le Président Faustin Archange TOUADÉRA, son Premier Ministre Firmin NGRÉBADA et les faucons du régime aveuglés par les lampions d'un pouvoir crépusculaire et s'agrippant furieusement à leurs avantages évanescents, pour responsables des perturbations que leurs obstinations causeront à notre cher et beau pays.

La CPC interpelle enfin M. Mankeur NDIAYE, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, pour s'étonner :

- ❑ *d'une part* de l'arrivée continue d'importantes livraisons d'armes et munitions de guerre sur le tarmac de l'aéroport de Bangui-M'Poko sans avoir reçu une exemption préalable des dispositions de l'embargo sur les armes à destination de la RCA,
- ❑ *d'autre part* sur la participation aux combats des mercenaires étrangers à la solde du Président Faustin Archange TOUADÉRA, notamment les troupes russes du Groupe WAGNER, pourtant récusés par le Vice-Ministre russe des Affaires Étrangères, Mikhaïl BOGDANOV, et les détachements des FORCES SPÉCIALES RWANDAISES, et divers, opérant de concert avec la MINUSCA et ceci en dehors de tout mandat des Nations-Unies ;

Ensemble, dans l'honneur et la cohésion multiconfessionnelle et intercommunautaire, nous vaincrons !

Fait à BANGUI, le 25 décembre 2020

Les signataires

Annex 2.10: Excerpts from the decision of the Constitutional Court on presidential candidates / Extraits de la décision de la Cour Constitutionnelle sur les candidats à la présidentielle.

4. **BOZIZE YANGOUVONDA François**, Candidat n° 13 du parti KNK

Sur le critère de résidence :

Considérant qu'en lieu et place d'un Certificat de Résidence délivrée par un Maire, l'intéressé a produit dans son dossier de candidature une « *Attestation de Domicile* » délivrée par le Chef du Village de Gaga le 9 octobre 2019 ;

Que le document n'ayant pas la forme légale prescrite laisse planer un doute sur la date effective de l'entrée de BOZIZE YANGOUVONDA François sur le territoire centrafricain ;

Que la Cour a noté cependant :

- la volonté du candidat de rentrer dans son pays exprimée dans une correspondance adressée au Président de la République en date du 13 février 2029 ;
- les termes de la Circulaire n° 163 du Ministre des Transports faisant interdiction aux compagnies de transport aérien et de faire embarquer François BOZIZE ;
- la Décision du Tribunal Administratif de Bangui du 28 octobre 2020 annulant la Circulaire n° 163 pour violation de la loi

Que la Cour conclut au vu des éléments ci-dessus présentés, que le critère de résidence est inopérant ;

Il y a lieu de l'écarter.

Sur le critère de bonne moralité :

Considérant que le candidat fait l'objet d'un mandat d'arrêt international du Doyen des Juges d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Bangui, lancé contre lui le 31 mars 2014 pour les motifs suivants :

- Assassinats ;
- Arrestations, séquestrations, détentions arbitraires et tortures ;
- Destruction et incendies de maisons ;
- Enlèvements, exécutions sommaires et extrajudiciaires ;
- Détournements de deniers publics ;

MR.

DJ

Qu'en outre selon les termes de la Résolution 2127 (2013) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le candidat fait l'objet de sanctions ; que ces sanctions ont été renouvelées notamment par la Résolution n° 2536 du 28 juillet 2020 du Conseil de Sécurité ;

Qu'en conséquence de ce qui précède, la candidature de BOZIZE YANGOUVONDA François est invalidée en application des dispositions de l'article 103 du Code électoral.

[...]

Art. 4 : Les candidatures ci-après figurant sur la liste électorale publiée par l'Autorité Nationale des Elections le 13 novembre 2020 sont **VALIDEES**.

1. **TOUADERA Faustin Archange**, du parti MCU
2. **DOLOGUELE Anicet Georges**, du parti URCA
3. **ZIGUELE Martin** du parti MLPC
4. **NGAKOUTOU PATASSE Sylvain Eugène**, du parti CANE
5. **KAMOUN MAHAMAT**, du parti BTK
6. **AGOU Augustin**, du parti RDD
7. **MBOLI-GOUMBA Benderet Crépin**, du parti PATRIE
8. **DJORIE Serge Ghislain**, du parti CAPNCA
9. **ANGUIMATE Elois**, du parti CS
10. **N'GUENDET Alexandre Ferdinand**, du parti RPR
11. **MEKASSOUA Abdou Karim**, du parti CDE
12. **SAMBA PANZA Née SOUGA Catherine**, Indépendante

UR

02

7

13. **GONDA Cyriaque**, du parti PNCN
14. **TIANGAYE Nicolas**, du parti CRPS
15. **KOLINGBA Désiré Nzanga Bilal**, du parti RDC
16. **REBOAS Aristide Briand**, du parti PCD
17. **BOKASSA Jean Serge**, du parti MKMKS

Annex 2.11: François Bozizé's official reactions to the Constitutional Court's decision / Réactions officielles de François Bozizé à la décision de la Cour Constitutionnelle.

Kwa Na Kwa

Bureau Politique

Secrétariat Général

N° 341 KNK/BP/SG.20



République Centrafricaine

Unité – Dignité – Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Cour Constitutionnelle a, lors de son audience publique tenue ce jour, jeudi 3 décembre 2020 à Bangui, procédé à la publication de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle en République Centrafricaine dont le premier tour est prévu pour se tenir le 27 de ce mois.

A cette occasion, l'invalidation de la candidature du candidat investi du Kwa Na Kwa, le Très Grand Ouvrier Président Fondateur, S.E.M. François BOZIZÉ YANGOUVONDA a été annoncée au motif que, selon les Juges constitutionnels, ce dernier ne jouirait pas d'une bonne moralité. A l'appui de cette affirmation, la Cour Constitutionnelle a invoqué dans sa décision 2 éléments :

1. le mandat d'arrêt international émis à l'encontre de S.E.M. François BOZIZÉ YANGOUVONDA par les autorités centrafricaines de la Transition ;
2. les sanctions onusiennes prises contre ce dernier et renouvelées récemment au mois de juillet 2020.

1. Du mandat d'arrêt international émis par les autorités de la Transition

Le Kwa Na Kwa avait, en son temps déjà, dénoncé l'application d'une justice à 2 vitesses en Centrafrique au lendemain du 24 mars 2013 où les deux poids deux mesures était devenu la norme et où la justice des vainqueurs a pris la place du droit. Cela a perduré au fil des années, notamment sous la Transition conduite par madame SAMBA PANZA. C'est ainsi qu'un mandat d'arrêt international a été émis contre S.E.M. François BOZIZÉ YANGOUVONDA, contrairement à nombres d'auteurs avérés de crimes pouvant relever du Statut de Rome.

Sans discuter au fond de la question de ce mandat d'arrêt, il est important de relever ici que bien qu'ayant séjourné sur le territoire centrafricain depuis plus d'une année, S.E.M. François BOZIZÉ YANGOUVONDA n'a, à ce jour, été ni convoqué par une quelconque juridiction ni entendu par aucun juge. De ce fait, n'ayant pas encore été condamné, il doit pouvoir jouir du principe universellement reconnu de la présomption d'innocence, principe consacré à l'article 4 alinéa 1^{er} de la Constitution du 30 mars 2016, que la plus haute juridiction de notre pays vient malheureusement de méconnaître.

En définitive, le mandat d'arrêt émis par les autorités de la Transition ne sauraient constituer un motif valable d'invalidation de la candidature du Très Grand Ouvrier Président Fondateur du Kwa Na Kwa à l'élection présidentielle en raison du fait qu'après jugement, toute personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt dispose de la possibilité de se voir déclarer innocent. Le mandat d'arrêt ne constitue donc pas un baromètre sérieux et fondé en droit pour juger de la moralité d'un individu.

2. Des sanctions onusiennes



Bien qu'ayant un caractère exécutoire et une force contraignante à l'endroit des individus et des États, les sanctions onusiennes n'en demeurent pas moins des mesures administratives n'ayant pas de valeur judiciaire car le Conseil de Sécurité des Nations Unies n'est pas un tribunal et ses décisions ne revêtent pas l'autorité d'une condamnation de justice.

De plus, il faut considérer le fait que le contexte ayant prévalu à la prise de ces sanctions au début 2014 était celui d'une transition politique dont la communauté internationale craignait la déstabilisation. Le paragraphe 56 de la Résolution 2127 du 5 décembre 2013 stipule que ces sanctions concernent les personnes « ...qui par leurs agissements, compromettent la paix, la stabilité et la sécurité, notamment en se livrant à des actions qui menacent ou entravent le processus politique ou attisent la violence, en apportant leur soutien à ces actions,... ».

S'il est envisageable que le principe de précaution ait conduit le Conseil de Sécurité des Nations Unies à nuire aussi gravement aux libertés individuelles de S.E.M. François BOZIZÉ YANGOUVONDA, il est clairement établi que ce dernier n'a en rien entravé le déroulement de la Transition politique de 2013 à 2016, qu'il a, lors des scrutins groupés de 2015-2016, apporté son soutien au processus électoral d'alors bien qu'étant lui-même écarté dudit processus en appelant les centrafricains, notamment sur les ondes de la Radio Ndeke Luka, à se rendre massivement aux urnes. Il est également observable que, depuis le retour à l'ordre constitutionnel, S.E.M. François BOZIZÉ YANGOUVONDA n'a d'aucune manière que ce soit cherché à déstabiliser les autorités légalement instituées.

C'est pourquoi, après une lecture combinée du contexte de l'instauration de ces sanctions onusiennes et des actes posés par le candidat du Kwa Na Kwa à l'élection présidentielle, l'invocation de ces sanctions à l'appui de la décision d'invalidier sa candidature peut apparaître surprenante, dès lors que ces sanctions ne l'ont pas privé de ses droits civiques et politiques, qu'elles ne font nullement office de condamnation à une peine afflictive ou infamante et ne sont pas inscrites à son casier judiciaire.

De ce qui précède, le Kwa Na Kwa se déclare circonspect face à cette décision de la Cour Constitutionnelle qu'il ne comprend pas. Le parti appelle les ouvrières et les ouvriers au calme et à la retenue. Il leur demande de ne surtout pas céder à la provocation et de rester engagés dans la lutte démocratique en vue du changement en République Centrafricaine.

Fait à Bangui, le 03 DEC 2020

Pour le Bureau Politique,
L'Ouvrier 1^{er} Secrétaire Général Adjoint,
Porte-parole



Ouvrier Directeur National de Campagne
du Kwa Na Kwa

Christian Olivier GUENEBEM DEDIZOUM



ACCORD URCA-KNK

(Élection présidentielle 2020-21)



Le mercredi 16 décembre 2020, en milieu d'après-midi, le Président de l'URCA, Anicet Georges DOLOGUÉLÉ, a rendu visite à François BOZIZÉ YANGOUVONDA, Président en exercice de la Coalition de l'Opposition Démocratique 2020 (COD-2020) et Président du parti KWA NA KWA, à Bossangoa, Chef-lieu de la préfecture de l'Ouham, distant de la capitale de 300 km, dans le but de négocier un accord électoral relatif à l'élection présidentielle 2020-2021.

Les deux hommes partagent en effet la même analyse et la même stratégie face aux dommages pouvant découler du puissant dispositif de fraude déployé par le Président sortant, Faustin Archange TOUADÉRA, dont les supporters annoncent la victoire au premier tour. Ils pensent que seul un front uni de l'opposition serait susceptible de faire barrage à ce hold-up programmé.

En acceptant de se plier sans réserve au verdict de la Cour Constitutionnelle qui a invalidé sa candidature le 03 décembre 2020, François BOZIZÉ ne veut pas rater l'opportunité de renforcer les chances de victoire de l'opposition en suscitant et en défendant l'idée du choix d'un *candidat unique de consensus* au sein de la COD-2020, ou même au sein de l'ensemble de l'opposition.

Il a tenu toutefois à dénoncer les conditions dans lesquelles son invalidation a été arrachée, par des intimidations de tous genres ou des menaces physiques exercées par le pouvoir sur certains juges constitutionnels.

Les critères retenus par le Kwa Na Kwa devaient privilégier un candidat de la COD2020 à la présidentielle, choisi en raison de ce qu'il dispose de la base électorale la plus étendue et de sa capacité à mobiliser des moyens financiers conséquents auprès des donateurs et soutiens politiques. Manifestement Anicet Georges DOLOGUÉLÉ répond aux yeux du KNK à ces deux critères.

François BOZIZÉ s'est engagé à apporter au candidat de l'URCA son appui politique plein et entier et mettre à sa disposition la machine électorale du KNK. Ainsi, tous les candidats du Kwa Na Kwa aux élections législatives battront simultanément campagne pour Anicet Georges DOLOGUÉLÉ dans leurs circonscriptions électorales

respectives. Il ne fait guère de doute que ce coup de pouce ne manquera pas de booster les chances du candidat de l'URCA.

Par ailleurs, il est prévu que très rapidement les deux hommes apparaissent côte-à-côte lors de certains meeting du premier tour, ou, à défaut, via des interviews faites par les radios communautaires.

Les autres conditions de cette alliance, notamment financières, n'ont pas été dévoilées par les deux hommes.

Précisons pour terminer que cet accord politique bilatéral entre les deux leaders n'est pas un accord fermé. D'autres formations politiques peuvent encore y adhérer si elles apportent leur soutien au candidat unique de consensus, Anicet Georges DOLOGUÉLÉ.

À la sortie de leur tête à tête ils se sont prêtés aux questions des journalistes de la RADIO NDÈKÈ LUKA, de la RADIO GUIRRA et des services de presse des deux formations politiques.


Le Président de l'URCA

Anicet Georges DOLOGUÉLÉ

Fait à Bossangoa, le 16 décembre 2020.

Le Président du Kwa Na Kwa


G^{ral} François BOZIZÉ YANGOUVONDA
Ancien Président de la République
Président en exercice de la COD-2020

Annex 2.12: Condemnations of Bozizé's activities / Condamnations des activités de Bozizé.

In a statement of 19 December 2020, in reaction to military operations by armed groups belonging to the CPC, the CAR Government's spokesperson denounced a coup attempt fomented by former President Bozizé.¹⁴

Condemnations of Bozizé's activities were also voiced in communiqués of, inter alia, the G5+ (20 December 2020)¹⁵ and the African Union (communiqué of the Peace and Security Council of 24 December 2020)¹⁶.

¹⁴ <https://www.facebook.com/2107181279521620/posts/2845415992364808/>;
<https://fr.africanews.com/2020/12/19/francois-bozize-accuse-de-tentative-de-coup-d-etat/>.

¹⁵ <https://www.facebook.com/2107181279521620/posts/2845415992364808/>. The document was signed by representatives of the United States, France, the Russian Federation, the European Union, the African Union, the Economic Community of Central African States, MINUSCA and the World Bank.

¹⁶ <https://www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-972nd-meeting-of-the-psc-held-on-24-december-2020-on-the-situation-in-the-central-african-republic>.

Annex 2.13: Further information on developments that contributed to heightened tensions between supporters of Touadéra and Bozizé / Informations complémentaires sur les développements ayant contribué à accroître les tensions entre les soutiens de Bozizé et Touadéra.

The relations between François Bozizé and President Touadéra had gradually deteriorated even before the former's return to the Central African Republic in late 2019. In August 2019, Bozizé's KNK had withdrawn from the presidential majority.¹⁷

Subsequently, concerns about Bozizé's return increased with the prospect of his candidacy in the presidential elections. President Touadéra was elected in 2016 thanks to the support of most members of the KNK and of François Bozizé's ethnic community, the Gbaya.¹⁸ In this context, many sources, including politicians, KNK members and diplomatic sources reported to the Panel that President Touadéra sent several emissaries to François Bozizé with a view to negotiating the conditions for a withdrawal of his candidacy. None of these attempts were successful. KNK leaders also expressed the view that the Constitutional Court decision of 3 December was taken under pressure from Touadéra and his supporters (see joint communiqué with URCA of 16 December, annex 2.11 of this report). Ultimately, Bozizé's supporters were of the view that President Touadéra was making every effort to prevent François Bozizé from playing any political role in the CAR.

As of April 2020, in addition to those mentioned in the Panel's last report (see S/2020/662, paras. 24), several new searches took place in the residences of Bozizé's family members:

- on 17 July, two houses of Bozizé's nephew and Minister for DDDR Maxime Mokom were searched by the national defence and security forces, including elements of the Groupement spécial chargé de la protection républicaine (GSPR – the so-called "Presidential Guard").¹⁹
- on 4 December 2020, according to several security sources and confidential reports, ISF elements searched the house of François Bozizé, his son Jean-François Bozizé and Maxime Mokom. In a communiqué dated 9 December, the Government denied that these events took place (see document below). The search at Jean-François Bozizé's house was, however, confirmed to the Panel by a reliable eyewitness. Some sources mentioned the involvement of the Presidential Guard in these searches too, which the Panel cannot confirm.
- the same day, Socrate Bozizé, a son of the former President was reportedly arrested in Zongo (the Democratic Republic of the Congo), having fled from Bangui. This information could not be confirmed by the Panel.

¹⁷ President Touadéra was a KNK member until he created the MCU party following his election in March 2016.

¹⁸ President Touadéra is from the Mbaka-Mandja community which represents a small minority of the population.

¹⁹ Confidential reports, 18-19 July 2020.

According to sources within the CAR Ministry of Defence, the house searches were conducted based on suspicion concerning possible preparations for a coup d'état by members of the Bozizé family.

On 21 November 2020, a security incident took place on the margins of the funeral ceremony for Jean-Serge Bokassa's wife involving elements of the FACA unit providing security to former President Bozizé²⁰ and GSPR elements.²¹ Exchanges of fire reportedly took place and weapons belonging to Bozizé's FACA security guards were seized by GSPR elements. In a press conference held following the incident, François Bozizé described this incident as a personal assault. He indicated that, "should he be again assaulted, he will use his right to self-defence".²² An official from the CAR Ministry of Defence told the Panel that the GSPR had requested Bozizé's guards departure from the area or their disarmament as, in the presence of the President's wife, the GSPR should have been the only security unit allowed to provide security in the area.

²⁰ Some of the FACA officers were made available to François Bozizé by the Government for his own security, as is required for former Presidents under CAR law.

²¹ Confidential reports, 23 November 2020.

²² Full video of the press conference available at <https://www.facebook.com/103890177647115/videos/2913651518864753>, accessed on 18 December 2020.

Government's communiqué of 9 December 2020. Available at <https://www.facebook.com/mincomrca/photos/a.1998134560422869/2840649459504704/>, accessed on 18 December 2020.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIA

DIRECTION DE CABINET

N° 04520/MCM/DIR.CAB.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

Bangui le, 09 DEC 2020

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Le dernier Communiqué de presse de la COD 2020 évoque une prétendue volonté de confrontation du Président Faustin Archange TOUADERA avec M. François BOZIZE YANGOUVANDA, prenant pour base de son assertion un prétendu encercllement de la maison de ce dernier et d'avoir saccagé la résidence de Jean-François BOZIZE par la garde présidentielle.

Cela présenté comme une logique d'intimidation de l'opposition.

Il est extrêmement décevant de constater que dans cette période sensible pour notre pays, l'opposition au sein du COD 2020 s'adonne à la manipulation, aux calomnies et aux mensonges.

Car en effet, aucune action de ce genre n'a été menée, ni par les Forces Armées Centrafricaines, ni par les Forces de Sécurité Intérieure à l'encontre de M. BOZIZE ni de sa famille et encore moins d'un responsable politique fut-il ou non de l'opposition.

Une telle action, si elle avait eu lieu aurait été documentée par différentes manières, ce qui n'est pas le cas jusqu'à ce jour.

Il s'agit là encore d'une volonté de manipulation à l'usage des populations et des communautés nationales et internationales dans le but avoué de compromettre le processus électoral.

Le Président de la République, dans cette période, comme pendant tout son mandat, se comporte en démocrate et en garant de la paix.

Chacun notera que c'est cette attitude tolérante de toujours que certains hommes politiques exploitent aujourd'hui pour semer la discorde à travers des discours belliqueux et porteurs de germe de troubles.

Le Président de la République pour sa part, garant des Institutions, continue de travailler au retour de la paix dans notre pays et à l'organisation des élections à venir.



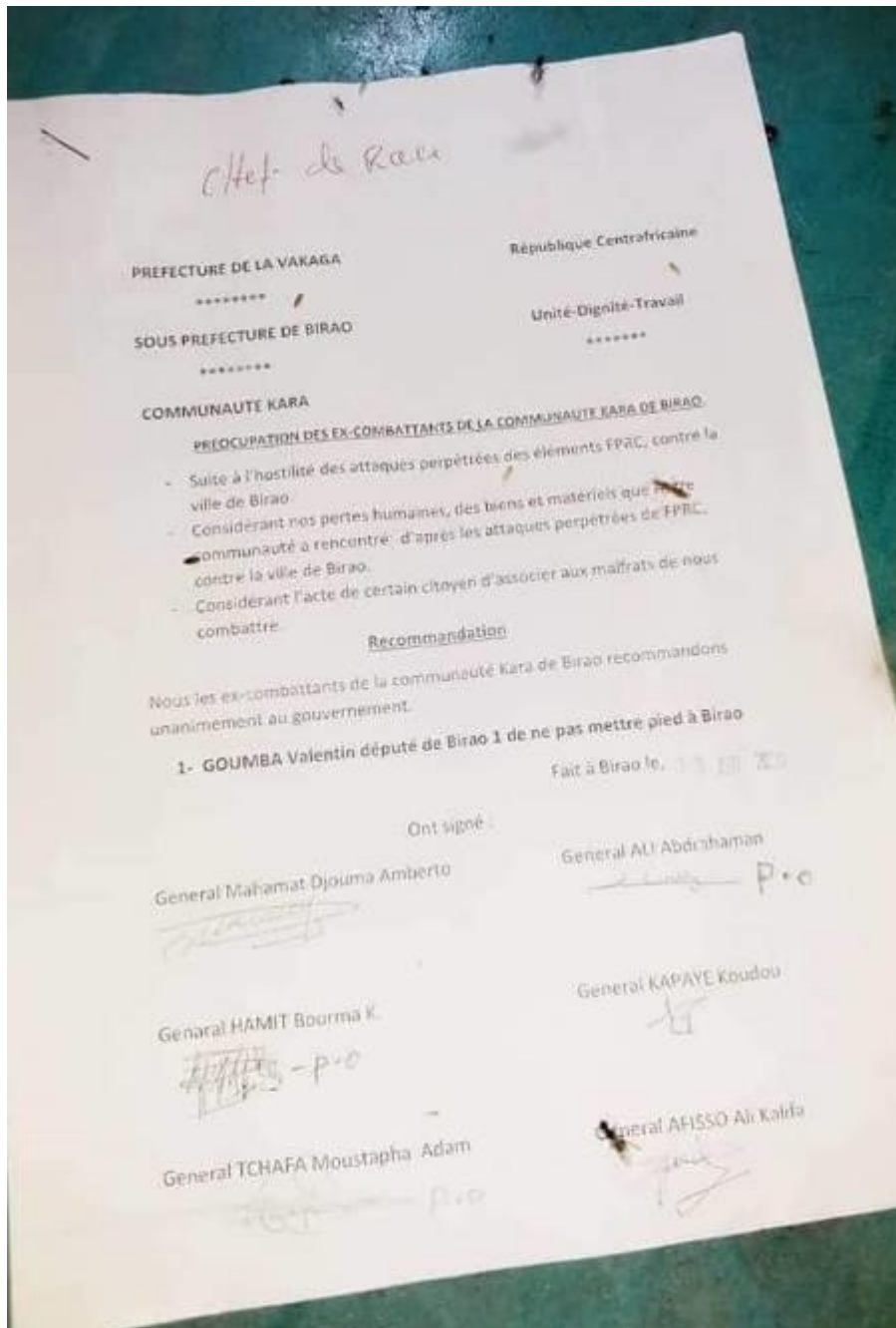
Ange Maxime KAZAGUI

Porte-parole du Gouvernement

Annex 2.14: Letter requesting the Government to prevent a Member of Parliament from travelling to Birao (13 July 2020) / Lettre demandant au Gouvernement d'empêcher la venue à Birao d'un membre du Parlement (13 juillet 2020).

Available at

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=295567965214128&id=100042827797367,
accessed on 15 July 2020.



Annex 2.15: Information on connections between candidates for legislative elections in the district of Birao I and leaders of the Kara-Goula coalition / Informations sur les liens entre les candidats aux élections législatives dans la circonscription de Birao I et la coalition Goula-Kara.

In addition to the current Member of Parliament Valentin Goumba, the contenders for the legislative elections in Birao I were:

- Daniel Andal Djouma (independent): he is a member of the Kara community. His alternate/substitute Mahamat Karam was, according to several local sources, treasurer of the armed group MLCJ. According to several Birao-based sources, his campaign was funded by key figures from within the MCU party. As was the case in other areas, Touadéra's MCU party was providing support to several candidates, i.e. the official one (in this case, Valentin Goumba) and other contenders, generally running as independent candidates but who would join MCU and its parliamentary group at the National Assembly in the event of victory in the elections.
- Abacar Salim Deya (Patrie): also a Kara, he is the brother of two key MLCJ leaders, Abdelrazick Deya and the Minister in charge of relations with armed groups, Gilbert Toumu-Deya.
- Abdel Majid Mustapha Mahamat (URCA): also a Kara, he was the former FPRC zone commander in Birao. He resigned from this position when the fighting started between the Kara-Goula coalition and the FPRC in 2019. Since then, as confirmed by armed group representatives, he has collaborated with armed groups from the Kara-Goula coalition.
- Sani Chaïb Mahamat (independent): he is reportedly from the Haoussa community, but had close connections with most Kara leaders. He is married to a daughter of the Sultan-Mayor of Birao, himself closely connected to leaders of the Kara-Goula coalition (see S/2019/930, annex 3.7).
- Fatime Attache (RDD): she is a Kara and also a relative of the Sultan-Mayor of Birao.

A wide range of sources, including several of the candidates, confirmed to the Panel that the Kara community leaders engaged all contenders to facilitate the appointment of a single candidate withing the Kara community. Several candidates, however, opposed this proposal.

Annex 2.16: Further information on actions by the leaders of the Kara-Goula coalition to prevent or maintain control over the process of the restoration of State authority / Informations complémentaires sur les actions entreprises par les leaders de la coalition Goula-Kara pour empêcher ou maintenir sous leur contrôle le processus de restauration de l'Etat.

Further information on actions by the Kara-Goula coalition to favour their preferred candidates for the legislative elections in the Birao I district

During its mission in Birao (20-23 October 2020), the Panel was informed that international partners had to put pressure on the local ANE branch to ensure that voter enrolment took place in areas populated by Saras. Several sources told the Panel that the leaders of the Kara-Goula coalition, both community and armed group leaders, had made sure that most ANE members were from their ethnic group. Combined with insecurity in some of the areas populated by Saras (Tissi in particular), where the enrolment could not take place, this resulted in a decrease in the number of voters enrolled from the Sara community (as well as Rounga).²³

In meetings with the Panel, leaders of the coalition, both armed group and community leaders continued to express divisive intercommunal views, including as a justification for the exclusion of Goumba from the legislative elections, referring to him as a “foreigner” (see S/2019/930, para. 50).

Other actions by members of the Kara-Goula coalition to secure appointment of some of their allies in local political and Government positions

As discussed in recent Panel reports (see S/2019/930 and S/2020/662), armed groups from the Goula-Kara coalition have strengthened their influence in the Vakaga and the Haute-Kotto Prefectures at the expense of armed groups claiming to represent other communities (Sara, Rounga, Arabs, Yuru, Haoussa). Leaders of the Kara and Goula communities have taken advantage of their position to secure the appointment to official positions of some of their associates or members of their community.

For instance, on 19 February 2020, Zakaria Damane contested a presidential decree 20.049 appointing mayors in the country²⁴. In the territory controlled by combatants under Damane, the appointed mayors were prevented from taking office. Instead, Damane personally named some of the mayors, using his combatants to enforce his decisions.

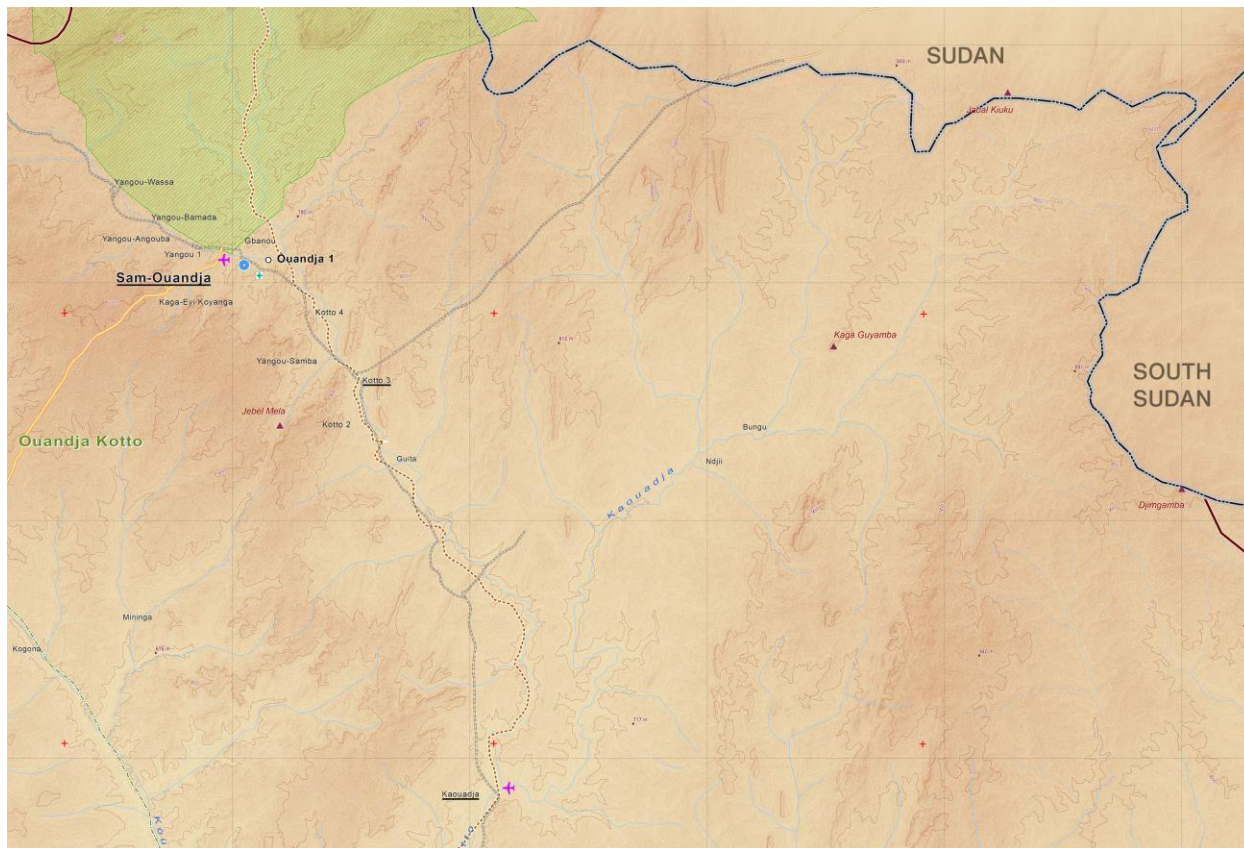
In December, during the Panel’s mission in Sam-Ouandja, local sources explained to the Panel that the presidential decree had appointed a Sara as mayor, but that this decision was rejected by armed group members, as a result of which he never took office. The Panel also observed that no local authority representatives were able to speak in the presence of armed groups.

²³ At the time of the Panel’s visit to Birao, the majority of the Roungas and Saras displaced by fighting had not yet returned to their homes in Birao.

²⁴ <https://letsunami.net/wp-content/uploads/2020/02/Maires28.jpg>.

In October 2020, in a meeting with the Panel, Damane complained that the President had not consulted him before the publication of the decree, confirming that he considered that he should have a say on appointments in areas under his fighters' control . He added that the problem had been resolved without providing further details.

Annex 3.1: Map of Sam-Ouandja region / Carte de la Région de Sam-Ouandja.



Annex 3.2: Sam-Ouandja under the control of mainly Goula armed groups led by Zakaria Damane / Sam-Ouandja sous le contrôle de groupes armés majoritairement Goula dirigés par Zakaria Damane.

Since 2006, the town has been successively controlled by the Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), the Séléka and the ex-Séléka splinter group, RPRC. Despite changes in name and composition, all these groups have been headed by “general” Zakaria Damane—a diamond trader and former ranger from the Goula community (see S/2019/930, paras. 62-64). Damane’s control was strengthened several times over the years, most recently by a Séléka conclave in May 2014 (see S/2014/762, paras 86-87). Through his successive positions, Damane, now RPRC Chief of Staff, has been party to multiple peace agreements and disarmament processes. He has, nonetheless, managed to retain control over the northern part of Haute-Kotto Prefecture, repelling advances by rival armed groups, ousting the FACA, threatening political challengers and opposing decisions from the Government (see annex 2.16 of this report).²⁵

²⁵ *L'imbroglio Centrafricain*, Afrique contemporaine 2013/4 (n° 248), pages 119 à 148, para 27.

Annex 3.3: Further information on the armed group of Chadian rebels based in the Sam-Ouandja area (structure and involvement in mining activities) / Informations complémentaires sur le groupe de rebelles chadiens basé dans la région de Sam-Ouandja (structure et implication dans des activités minières).

The Panel was informed that the leader of the Chadian armed group was an individual named Bachir Boukhari who was not permanently based in the area and that the group was locally led by Adam Abshesha and Adam Yacoub, alias “cheveux blancs”.²⁶ According to sources in contact with the group, the members claimed to be linked to Abakar Manany, a leader of the Chadian opposition. Several armed group representatives explained to the Panel that coordination of the group was primarily handled by a relative of Abakar Manany based in Cairo (Egypt) named Ali Manany alias “Abu Awa”. The group’s future objectives remained unclear, but sources explained that its members intended to stay in the area until further instruction from their hierarchy. The Panel was not in a position to confirm the involvement of Abakar Manany in the CAR.

The agreement concluded between Damane and the Chadian armed group has allowed the latter to benefit from illegal taxation at a checkpoint in Kotto 3 village (25 km south of Sam-Ouandja; see map in annex 3.1 of this report) and from the artisanal exploitation of gold and diamond mines. According to local sources and armed group representatives, including Goula armed group members, part of the profits from this illegal mining was shared with Damane and his close associates, including Tom Adam. Damane drew on elements from this group during the attack conducted by Goula fighters against Ndélé in March 2020 (see S/2020/662, para 32).

²⁶ Armed group and community representatives, local authorities

Annex 3.4: Further information on the armed group of Sudanese rebels based in Sam-Ouandja and its involvement in illicit drug cultivation and trafficking / Informations complémentaires sur le groupe de rebelles Soudanais base à Sam-Ouandja et son implication dans la culture et le trafic illicite de drogue.

The Panel was informed that the Sudanese armed group, a splinter group of JEM in the Sudan, had strong connections with the town of Daffaq (South Darfur, Sudan) and collaborated with Fulani fighters originally from Tulus (South Darfur, Sudan). This collaboration centred around the cultivation of vast fields of cannabis along the Sam-Ouandja-Tulus axis on the CAR territory. This operation was managed by leaders in Daffaq, who brought in their own workers (primarily from the Masalit, Fur and Gimir tribes), harvesting and transporting their product back to the Sudan for sale and consumption. The operation was tightly secured by heavily armed elements who threatened any civilians passing by this area. Tom Adam and Alanta explained to the Panel that they had asked the armed group to cease the growing of marijuana at the end of the current dry season (around April 2020). However, several sources told the Panel that these “generals” were unlikely to have the will or means to expel the Sudanese group, especially as Alanta was reported to be benefiting from the marijuana trafficking.

Local sources expressed concern that the presence of the JEM splinter group and embedding of a largescale drug cultivation enterprise had generated increasing insecurity for the civilian population and an uptick in related criminal activity, including robbery and murder. For example, in the beginning of November 2020, two merchants were robbed and killed 18 km from Sam-Ouandja by a group of armed individuals who, according to numerous sources, had been hosted at the JEM base near Sam-Ouandja.

Annex 3.5: Alanta as local arms and ammunition vendor in Sam-Ouandja / Atlanta, un marchand d'armes et de munitions à Sam-Ouandja.

Alanta has also acted as a direct weapons and ammunition vendor for the civilian population of Sam-Ouandja. Local sources noted that this has resulted in an increasingly heavily armed civilian population which has at times challenged the authority of armed groups and contributed to rising insecurity.

Annex 3.6: Fulani arms trafficking route through Sam-Ouandja area / Itinéraire de trafics d'armes emprunté par les Peulhs à travers la région de Sam-Ouandja.

In addition to arms and ammunition trafficking controlled by Alanta, a second, smaller-scale but steady trafficking route for arms and ammunition was operated by Fulani herders from the Sudan who transited through the Sam-Ouandja area with seasonal transhumance—a dynamic observed as accompanying transhumance in many parts of the country. This flow also originated from Tulus, which is a Fulani-dominated Sudanese town, entered the CAR via the Sam-Ouandja axis and transited southwest through the bush via Kaouadja, Mbangana 1, Abdoulaye, Bani, Yalinga, Nzako to Bria, Bambari and Bokolobo, amongst other locations. Weapons and ammunition were concealed among herders' possessions and in water cannisters for livestock.²⁷ Armed group and community sources in Bria observed that Fulani traffickers could sell to anyone with the means to purchase, including anti-balaka groups. Dependent upon age and quality, the price for an AK-pattern rifle varied between 100,000-300,000 CFA (\$185-\$550) and 500-1000 FCFA (\$1-2\$) per round for 7.62×39mm calibre ammunition.

Annex 3.7: Pictures of Misseriyas fighters during the attack on Boromata (1 December 2020) / Photos des combattants Misseriyas au cours de l'attaque de Boromata (1er décembre 2020).

Pictures obtained by the Panel from armed group members on 9 December 2020.



Annex 3.8: Pictures of Boromata after the 1 December 2020 attack / Photos de Boromata après l'attaque du 1er Décembre 2020.

Pictures obtained by the Panel from armed group member on 9 December 2020.



Annex 3.9: Information on Yahya Kitabene / Informations sur Yahya Kitabene.

Yahya Kitabene is a Sudanese militia leader from the Misseriya tribe, well-known among CAR armed groups due to his long-standing ties to Séléka figures such as Moussa Assimeh (see S/2015/936 para 96). Kitabene was a member of the UFDR armed group led by Michel Djotodia and Zakaria Damane, handling the transport of weapons and ammunition based on deals between Moussa Assimeh and Damane.²⁸ He participated in the Séléka takeover of Bangui in March 2013 and was given an official position in the security apparatus by Michel Djotodia.²⁹ However, he left Bangui in September 2013, alongside many Sudanese mercenaries, with some feelings of resentment for not having received sufficient rewards in return for their support of the Séléka. This resentment fuelled the deterioration of relations between Goula armed groups and their former Sudanese allies.

According to numerous sources, and as previously reported by the Panel, Kitabene had benefitted from his connections to the Sudanese Rapid Support Forces (RSF), including Moussa Assimeh (see S/2018/1119 para 70) who held the rank of lieutenant-colonel in the RSF under the overall command of Mohammed Hamdan Dagolo, alias “Hemmeti”, now Deputy Chairman of the Sovereignty Council in the Sudan, who also has ties with Nourredine Adam as described by the Panel in its previous reports (see S/2019/608, para. 18).

²⁸ Former Séléka and UFDR members.

²⁹ Former Séléka and UFDR members.

Annex 3.10: The *diya* business / Le business de la *Diya*.

The Boromata attack was the consequence of a long-running dispute between Misseriya and Goula ethnic groups. Following fighting in Vakaga in late 2019 and early 2020, during which several incidents initiated by Goula fighters impacted members of the Misseriya community in Birao (see S/2019/930, annex 3.1), Misseriya traditional leaders demanded that the Goula pay over 220 million FCFA (\$40,000) under the traditional *diya* mechanism, to compensate for their losses.³⁰ The leaders were requesting compensation for losses suffered by the Misseriya community and to settle previous debts incurred during their support to the Séléka. Given the size of the *diya*, payment was not made in full by the Goulas. In the following months, both Goula and Misseriya groups started to alternate between negotiations and threats. The death of the Goula armed group leader “general” Issa Issaka Aubin (see S/2020/662, annex 3.5) at the hands of Misseriya armed elements in February 2020, and the subsequent attack on Ndélé by Goula armed elements in March (see S/2020/662, para. 48), considerably worsened relations between the two communities.

Competing demands for *diya* compensation payments is a key characteristic of the relationship between ethnic groups at the CAR-Sudan border. Sudanese ethnic groups are considered more powerful in terms of weaponry and fighters, and thus tend to use any incident to demand a *diya* for reparation. Fearing reprisals, CAR ethnic groups often rely on armed groups members from their ethnicity to defend their interests. At the time of writing, negotiations had resumed between Misseriya and Goula leaders for the payment of the *diya* in an effort to prevent further attacks.³¹

³⁰ Community and armed group representatives.

³¹ Community leader.

**Annex 3.11: FPRC communiqué condamnant the attack on Boromata (2 December 2020) /
Communiqué du FPRC condamnant l'attaque sur Boromata (2 Decembre 2020).**

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE

PRESIDENCE

N° 02/FPRC/PRES/PP/020



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président du FPRC, le Général Noureidine Adam, est fortement préoccupé par la détérioration de la situation sécuritaire dans la préfecture de la Vakaga et condamne avec fermeté l'attaque lâche, barbare contre des populations civiles innocentes de Boromata et des Villages environnants de Mamoun et Zanzir. Ces violences sont inacceptables et aucune cause ne saurait les justifier.

En cette douloureuse circonstance, le Président du FPRC, le Général Noureidine Adam, tient premièrement à souligner sa solidarité aux populations de Boromata, Zanzir et Mamoun, victimes de cette folie meurtrière qu'il condamne fermement ; et présente ses condoléances les plus émues aux familles affligées. Que Dieu accorde aux victimes le repos éternel de leur âme et un prompt rétablissement aux blessés.

Le Président du FPRC, le Général Noureidine Adam, appelle la population de la Vakaga à la retenue et, surtout, de collaborer avec la MINUSCA en lui facilitant l'accès et la libre circulation pour l'exercice de son mandat : celui de protéger la population civile.

Le Président du FPRC, le Général Noureidine Adam, se met à la disposition de la communauté nationale et internationale pour trouver ensemble des solutions idoines pour le rétablissement de la sécurité et, ainsi, de la paix dans la zone.

Fait à Bangui, le 03 mars 2020

Porte-parole du FPRC

Aboubakar Siddick Ali

Annex 3.12: Attacks of armed fighters from South Sudan on UPC positions in Bambouti / Attaque de combattants venant du Soudan du Sud sur les positions de l'UPC à Bambouti.

According to confidential reports³² and a wide range of sources, based in the CAR and South Sudan, armed elements from South Sudan territory participated in an attack in Bambouti (Haut-Mbomou Prefecture, CAR) on 8 November 2020. Those elements reportedly crossed the border into the CAR, targeted UPC positions in town, killing two UPC elements including Ali Santiago (see S/2019/608, annex 4.10) who was in charge of the UPC 'gendarmerie'. The assailants then returned back to South Sudan, leaving Bambouti under UPC control. UPC reinforcements were sent from Zemio and Mboki in the aftermath, as confirmed to the Panel by local sources and UPC members. Subsequently, a number of reprisal attacks by UPC reportedly took place in South Sudanese territory which has resulted in some population displacement. These reprisals included the killing of two hunters on 12 November 2020, the harassment of farmers between Source Yubu and Barikuna, in Tamboura and Ezo Counties, Western Equatoria State and an attack on Source Yubu on 18 November (see map below).³³

In a press release of 8 November 2020, the office of the Governor Western Equatoria State accused Major General James Nando Mark of being responsible for the attack on Bambouti.³⁴ Major General James Nando Mark defected from the Sudan People's Liberation Army-in-Opposition (SPLA-IO) to join the South Sudanese People's Defence Forces (SSPDF) in March 2020 (see S/2020/1180, para. 28). Other sources, including international partners and Bambouti-based sources, also told the Panel that armed elements from South Sudan who took part in fighting in Bambouti belonged to forces under Major General James Nando Mark.

In the months preceding the attack on Bambouti, UPC fighters had strengthened their presence in the area. UPC elements had reportedly made a number of incursions into the territory of South Sudan prior to the incident and were accused of harassing Zande civilians, there including in Barikuna, the hometown of Major James Nando Mark. In a meeting with the Panel, UPC local leader in Haut-Mbomou Prefecture "general" Guenderou considered that the attack on Bambouti was initiated by local Zande youth from South Sudan working with local authorities and youth from Bambouti and Obo sharing the same Zande background.

The Panel cannot confirm the involvement of Major General Nando in the attack. It is, however, the Panel's view that individuals supporting the attack are likely to be those whose economic interests were negatively impacted by UPC's growing control over local economic activities

³² Confidential reports, 9, 10 and 13 November 2020.

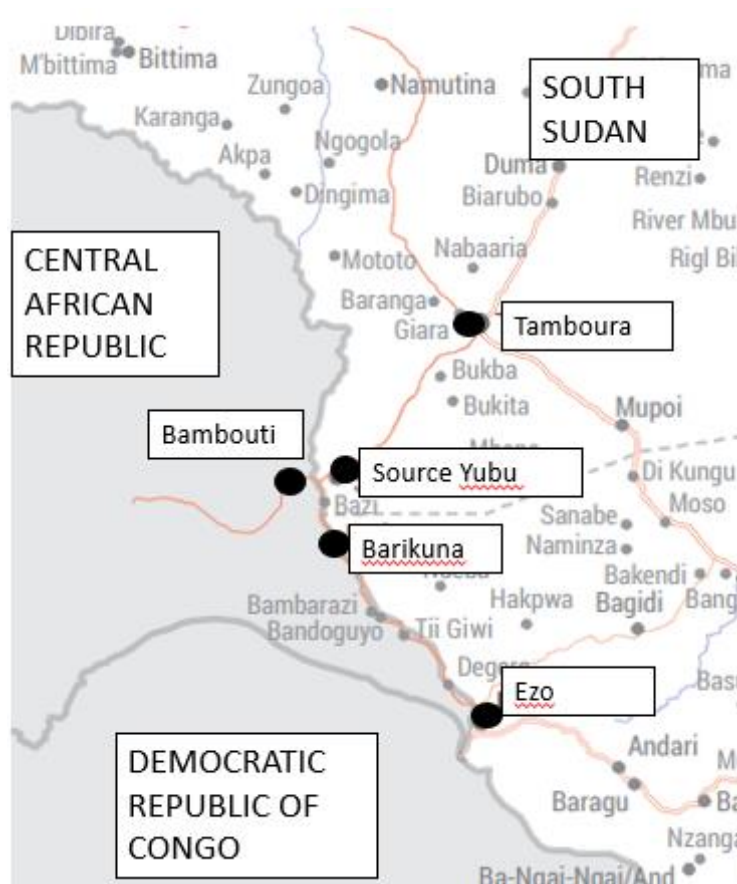
³³ Panel meeting with a confidential source, Bangui, 24 November 2020; Confidential reports, 15 and 16 November and 15 December 2020.

³⁴ <https://thessherald.com/2020/11/09/ex-spla-io-commander-accused-of-cross-border-attacks-in-car/>, accessed on 18 December 2020.

including through illegal taxation (see, for instance, annex 4.7 of this report). The United Nations report of the Secretary-General on the situation in South Sudan of 9 December 2020 cited the possible involvement of a businessman from the CAR, who would have mobilized youth from the Zande community, located on both sides of the border (see S/2020/1180, para. 28).

On 27 November, the Panel wrote to the Government of the Republic of South Sudan to request information on these incidents and the reported involvement of Major General James Nando Mark. No response had been provided at the time of writing of this report.

Map from Western Equatoria State (source: UN, annotations by the Panel).



Annex 3.13: CAR Government letter to ECCAS (mid-November 2020) / Lettre du Gouvernement centrafricain à la CEEAC (mi-novembre 2020).

Excerpt from a letter sent mid-December 2020.

Full text of the letter obtained by the Panel from a confidential source and archived at United Nations.

« Bien que la situation sécuritaire ait connu une réelle amélioration au cours de ces derniers mois, des menaces à la paix et à la sécurité subsistent. Conscient que les prochaines élections ne sont pas totalement à l'abri de ces menaces, la nécessité d'un déploiement de la Force Multinationale de l'Afrique (FOMAC) en vue de la sécurisation des élections groupées du 27 décembre 2020, conformément aux dispositions à la fois de l'article 34 (3) du Traité révisé instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale du 18 décembre 2019, des articles 3 et 4 (b, d) du protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale et à l'article 7 du Pacte d'Assistance Mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC du 24 février 2000 s'impose.

En conséquence, je me permets de solliciter formellement l'envoi et le déploiement dans les meilleurs délais possibles de la FOMAC en République centrafricaine, afin d'y garantir la tenue de ces échéances électorales, libres, transparentes, crédibles, inclusives et pacifiques.

Pour faire face à la porosité de nos frontières qui s'établissent sur plus de 5000 kilomètres et constituent la première source d'insécurité de notre pays, il est souhaitable que cette force puisse, à une phase ultérieure aider à la sécurisation, à la reconstruction et au développement post-conflit au niveau des zones frontalières. »

Annex 3.14: Further information on the 18th ECCAS Ordinary Conference of Heads of State and Government (Libreville, 27 November 2020) / Informations complémentaires sur la 18e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC (Libreville, 27 Novembre 2020).

During the Conference, ECCAS Member States on 27 November 2020 renewed their call for the lifting of the arms embargo on the Central African Republic (see next page). They had already expressed such views in the past, for instance during the joint ECOWAS/ECCAS Summit of 30 July 2018, held in Lomé (see S/2018/1119, annex 9.7).

ECCAS Member States also appointed a mediator for the crisis in the CAR. Officials from ECCAS and other diplomatic sources told the Panel that the objective of the mediator would be to facilitate and boost the implementation of the Political Agreement for Peace and Reconciliation in the Central African Republic (see S/2019/145), signed in February 2019. On 12 December 2020, during a joint press conference with the President of ECCAS Commission, held at the end of a joint mission in the Central African Republic, the United Nations Special Representative for Central Africa and Head of the United Nations Regional Office for Central Africa, François Louncény Fall, said that the mediator would be appointed among the heads of state of ECCAS members.³⁵ This information was confirmed to the Panel by an ECCAS representative.

ECCAS Member States also decided that an election observation mission would be sent to the Central African Republic for the legislative and presidential elections of 27 December 2020. François Louncény Fall indicated that the head of this mission would be a former head of State from an ECCAS member.³⁶

³⁵ See Radio France Internationale, « Centrafrique: la délégation de haut-représentants a rencontré François Bozizé », 13 December 2020. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20201213-centrafrique-la-délégation-de-haut-représentants-a-rencontré-françois-bozizé>.

³⁶ Idem.

Excerpts from the Statement adopted by Heads of State and Government, Libreville, 27 November 2020.

Full text available at <https://ceeac-eccas.org/presidence/xviiieme-session-ordinaire-de-la-conference-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-de-la-communauté-economique-des-etats-de-lafrique-centrale-ceeac-2/>

Réitérons notre appel au Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue de la levée de l'embargo sur les armes à l'encontre de la République Centrafricaine pour permettre à ce pays de disposer de moyens nécessaires pour la refondation de ses forces de défense et de sécurité ;

Décidons, en raison de l'enjeu que constituent la paix et la sécurité en RCA pour le destin de l'ensemble de la Communauté, et au nom des principes de non-indifférence et de solidarité communautaire, réaffirmés dans les textes fondamentaux issus de la réforme de notre organisation régionale, de renforcer la présence des Etats membres aux côtés de la RCA et son peuple à travers :

1. La désignation d'un médiateur dans la crise centrafricaine ;
2. Le déploiement, par la Commission de la CEEAC, d'une mission d'observation électorale conséquent aux élections présidentielles et législatives du 27 décembre 2020 ;

Fait à Libreville, le 27 novembre 2020

Annex 3.15: Bilateral cooperation on security issues between the Central African Republic and neighbouring countries / Coopération bilatérale sur les questions de sécurité entre la République centrafricaine et les pays voisins.

Bilateral cooperation between the Central African Republic and Cameroon

The 12th session of the Cameroon and Central African Republic joint commission of cooperation was held in Bangui on 6 and 7 May 2019 (see Panel's 2019 midterm report, S/2019/608, para. 36 and annex 3.2).

This session of the joint commission had been preceded by a meeting specifically dedicated to border security issues, held in Garoua-Boulai (East Province of Cameroon) in September 2018 (see S/2018/1119, para. 47). The delegations of the Central African Republic, led by Minister of Defence Marie-Noëlle Koyara, and Cameroon, led by the East Region Governor Grégoire Mvongo,³⁷ identified a number of common threats, including trafficking in arms and natural resources, poaching and tensions around agro-pastoral issues. The two delegations also agreed upon a number of recommendations, for instance, the strengthening of intelligence sharing and of cooperation between national defence and security forces of both countries, including through possible joint patrols.³⁸

Another bilateral meeting dedicated to border security was planned to take place in Bouar (CAR, Nana-Mambéré Prefecture) in 2020. First planned on 5-6 September 2020, it was cancelled at the request of the CAR authorities. According to officials from CAR Ministry of Defence, the cancellation was due to budgetary issues and disagreements between several Ministers over the identity of the head of the CAR delegation. Subsequently planned on 2-3 November 2020, the meeting was again cancelled, this time at the request of the authorities of Cameroon.

Bilateral cooperation between the Central African Republic and the Republic of the Congo

As mentioned in the Panel's 2019 final report, the fifth session of the joint commission of the Central African Republic and the Republic of the Congo took place on 5 and 6 August 2019. The two countries signed 12 agreements, including one on poaching and the illegal exploitation of forest products and wildlife, one establishing a subcommittee on defence and security and one establishing a subcommittee on borders (see S/2019/930, para. 109 and annex 5.1).

From 4 to 6 July 2020, the two countries held the second session of the subcommittee on defence and security, and of the subcommittee on borders.³⁹ During the meeting, co-chaired by CAR Minister of Defence Marie-Noëlle Koyara and the Minister of Interior of the Republic of Congo Raymond Zéphirin Mboulou, the two delegations discussed cross-border criminality, including trafficking in arms and wildlife products. They committed to strengthen bilateral cooperation, for

³⁷ Representing the Minister delegate at the Presidency in charge of Defence.

³⁸ Full report of the meeting is archived at the United Nations.

³⁹ Full report of the session of the subcommittee on defence and security is archived at the United Nations.

example through increased information sharing and the building up of the capacities of border control agencies.

Officials from the CAR Ministry of Defence told the Panel that preparations were underway for the deployment of a mixed technical mission along the border between CAR and the Republic of the Congo, in view of facilitating its delimitation and demarcation. Ultimately, the objective of CAR authorities is to establish a number of posts all along the border, with elements from FACA and ISF, as is the case of Mongoumba (Lobaye Prefecture).

Annex 4.1: List of prefectures with UPC presence / Liste des prefectures avec une présence de l'UPC.

Basse-Kotto

Haute-Kotto

Haute-Mbomou

Mbomou

Nana-Gribizi

Ouaka

Ouham

(See map in annex 1.1 of this report).

Annex 4.2: Pictures of UPC fighters / Photos de combattants UPC.

Screenshots from a video obtained by the Panel from a UPC affiliated source on 9 December 2020. Fighters reportedly moving from Bria to Ippy in December 2020 with military uniforms, weapons of war and ammunition.





Annex 4.3: Map of Ouaka Prefecture showing areas mentioned in the report / Carte de la prefecture de la Ouaka montrant les zones mentionnées dans le rapport.

Map by the United Nations edited by the Panel.



Annex 4.4: UPC taxation system in the mining sector / Le système de taxation de l'UPC dans le secteur minier.

Below the level of taxes imposed by UPC in the Ouaka Prefecture:

Miner: 2,000 FCFA (\$4)

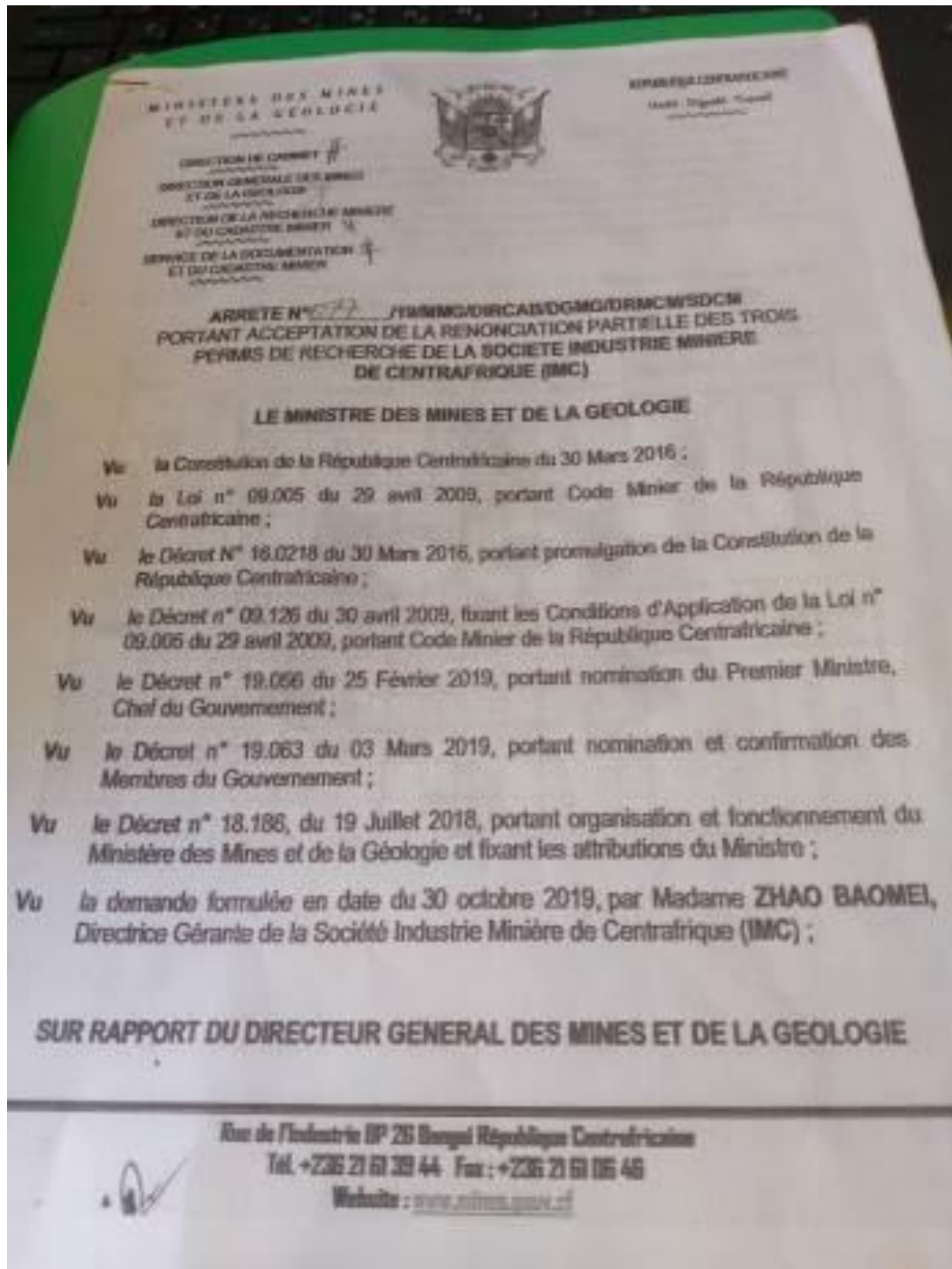
Artisanal miner: 40,000 FCFA (\$75) and 10,000 FCFA (\$19) for one pit

Collector: 1,000,000 FCFA (\$1,873)

Annex 4.5: Child and forced labour on mining sites controlled by UPC / Travail des enfants et travail force dans les chantiers miniers controlés par l'UPC.

The Panel confirmed that child and forced labour were used in mining sites controlled by UPC. In October, the Panel witnessed children aged between nine and 13 working in mining sites located on the road between Djoubissi and Katsha. Four sources involved in mining in Ouaka Prefecture told the Panel that the practice was also observed in other mining sites in this prefecture. Several miners told the Panel that as part of the requirements to operate in UPC territory, they were asked to work occasionally for UPC production without a salary.

Annex 4.6: IMC mining permit / Permis minier de IMC.



ARRETE

Article 1^{er} : Il est accepté à la Société **INDUSTRIE MINIERE DE CENTRAFRIQUE (IMC)**, la renonciation partielle de trois (03) Permis Généraux de Recherche sous les numéros **RC4-456, RC4-457, et RC4-458** situés dans les régions de **ZEZE LAMIPONG, NASOULE et AMADAGAZA**, dans les Préfectures de la **NANA MAMBERE et MAMBERE KADEI**, attribué par Décret N°18.142 du 11 Juin 2018 et de deux Permis de Recherche sous les numéros **RC4-449 et RC4-450** situés à **BESSON et ABBA**, dans la Préfecture de Nana Mambéré, attribué par Décret N°17.220 du 17 Juin 2017.

Article 2 : Les nouveaux Permis, valables pour l'Or et le Diamant, sont constitués par des polygones définis par les coordonnées géographiques suivantes :

Points	Longitude Est			Latitude Nord			Aires (Km ²)	Localité
	Degré	Minute	Seconde	Degré	Minute	Seconde		
A	14	52	15,24	5	6	30,24	500	ZEZE LAMIPONG
B	14	52	48,36	5	8	29,76		
C	14	59	16,44	5	9	25,92		
D	15	11	0,83	4	50	25,43		
E	15	6	17,28	4	48	29,52		

Points	Longitude Est			Latitude Nord			Aires (Km ²)	Localité
	Degré	Minute	Seconde	Degré	Minute	Seconde		
A	15	15	59,08	5	15	24,00	500	NADZIBORO, ABBA
B	15	19	38,80	5	17	53,02		
C	15	34	45,37	5	3	48,28		
D	15	31	36,11	4	58	17,68		
E	15	16	28,62	5	10	41,07		

Points	Longitude Est			Latitude Nord			Aires (Km ²)	Localité
	Degré	Minute	Seconde	Degré	Minute	Seconde		
A	20	33	11,78	6	0	1,25	400	BAMBARI 1
B	20	45	45,65	5	59	59,11		
C	20	52	40,79	5	56	6,97		
D	20	49	59,37	5	55	24,62		
E	20	49	38,29	5	53	45,82		
F	20	49	35,3	5	52	38,06		
G	20	45	46,82	5	50	46,5		
H	20	36	40,78	5	53	10,34		

Points	Longitude Est			Latitude Nord			Aires (Km ²)	Localité
	Degré	Minute	Seconde	Degré	Minute	Seconde		
A	20	45	45,65	5	59	59,11	500	BAMBARI 2
B	20	48	24,41	6	3	5,25		
C	20	58	39,59	6	8	33,67		
D	21	7	8,93	6	3	5,32		
E	20	54	55	5	55	17,21		
F	20	52	40,79	5	56	6,97		

Points	Longitude Est			Latitude Nord			Aires (Km ²)	Localité
	Degré	Minute	Seconde	Degré	Minute	Seconde		
A	14	47	32,64	5	17	50,12	500	LAMIPONG, ABBA
B	14	50	58,56	5	26	52,80		
C	15	0	39,60	5	24	3,60		
D	14	59	16,44	5	18	27,36		
E	15	12	47,52	5	14	43,08		
F	15	11	30,48	5	10	6,24		

de 3 : Il fait retour au domaine public de l'Etat, la superficie renoncée.

e 4 : Les travaux de recherche feront l'objet de rapports trimestriels et annuels d'activités qui seront adressés d'une part, au Ministre en charge des Mines et de la Géologie, d'autre part au Directeur Général des Mines et de la Géologie.


 Rue de l'Industrie BP 26 Bangui République Centrafricaine
 Tel : +236 21 61 39 44 Fax : +236 21 61 06 68



Annex 4.7: UPC taxation in Haut-Mbomou Prefecture: a military strategy to “wage war” against civilians / La taxation dans la prefecture du Haut Mbomou: une tactique militaire pour “faire la guerre” aux civils.

In a meeting with the Panel on 20 October 2020, Guenderou defended UPC actions by referring to the treatment of Muslims during the May 2020 events and particularly the human rights abuses committed by FACA soldiers (see paras 75-79 of the report’s body).

According to local sources in Zemio, Mboki and Obo, UPC maintained roadblocks in Kitessa and Tamboura villages along the Zemio-Obo road. Civilians had to pay different fees depending on their mode of transport and additional fees for transporting goods. A “laissez-passer” - with one stamp each from the Mayor, Guenderou and the UPC-run gendarmerie - to travel from Mboki to Obo cost 6,000 FCFA (\$11) per person as each stamp required a payment of 2,000 FCFA (\$4), a considerable amount for any civilian. UPC also put a limit of 20,000 FCFA (\$37) for purchases in the market, and collected taxes on goods being sold. On 17 October, a youth who arrived to Mboki and was found carrying 210,000 FCFA (\$392) was detained by UPC elements and his money stolen.

Commercial vehicles bound for Obo were blocked in Mboki. For example, in May 2020, 196 sacks of cement were seized by UPC in Mboki and then resold. Sources in Haut-Mbomou told the Panel that the same dynamics were prevalent in Bambouti, close to the South Sudan border, where UPC also enforced restrictions on residents travelling to Obo. Trucks carrying goods from South Sudan to Obo were also prohibited from leaving by UPC elements. Additionally, the presence of UPC fighters moving from Mboki to Bambouti in the bush and frequent attacks on villages around Obo generated insecurity and limited Obo residents’ freedom of movement. This negatively impacted locals’ ability to reach their fields, contributing to the further inflation of prices. For example, on 11 December 2020 in Nguiri-nguiri, a farmer was reportedly attacked by four UPC elements.

Annex 5.1: Forces armées centrafricaines training and deployment issues / Formation et déploiement des Forces armées centrafricaines.

In furtherance of the five-year recruitment plan (2018-2022), which aimed at revitalizing the national army, from 23 September to 30 November 2020, 1,210 new FACA recruits began basic military training (Formation Élémentaire Toutes Armes or FETTA) under the supervision and guidance of the European Union Training Mission (EUTM). Although new recruits have been certified and graduated by the CAR authorities on 21 and 26 November 2020, training had not been completed in accordance with EUTM standards. The training had been cut short to allow for participation in the 1 December parade, and never resumed.

With MINUSCA support, the CAR authorities developed and implemented an integrated security plan for the elections. Beginning in late November 2020, MINUSCA provided logistical support to assist FACA and Internal Security Forces (ISF) to deploy additional elements to secure election operations. As of writing, a total of 4,558 FACA, and 3,971 ISF had been deployed, constituting an increase of 2,636 FACA and 390 ISF. The Panel was informed that some of the recently graduated FACA elements would be deployed as part of the integrated security plan for the elections, but their role and deployment location have not been made clear, according to some international partners.

While significant emphasis has been placed on recruitment (see S/2020/622), training and increasing FACA deployment numbers, the operational and logistical support provided to FACA units in the field remained weak. This had an effect of limiting the FACA's ability to respond in a timely and effective manner and to meet the security needs of the country and population. For example, following the 1 December 2020 attack on Boromata (Vakaga Prefecture) by Sudanese Misseriya fighters, the FACA commander in Birao informed the Panel that FACA soldiers did not have the means to buy fuel for vehicles, rendering them reliant on MINUSCA for transportation to Boromata. In the interim, as indicated in paragraph 41 of the body of this report, armed group elements based in Vakaga and neighbouring prefectures of Haute-Kotto and Bamingui-Bangoran rapidly deployed in response to the attack.

Failure to provide operational support to FACA elements in the field also undermined morale and continued to pave the way for predatory behaviour by FACA on local populations. During a Panel visit to Bocaranga (Ouham-Pendé Prefecture) in October 2020, the FACA soldiers deployed in the area during the "A la londo" operation were observed living in squalid conditions, without sufficient military and logistics equipment to support their mission. Their commander, who was the only element in uniform, informed the Panel that due to delays in receiving their subsistence allowance and a lack of medicine and mosquito nets, he could not control his elements who were going into town with their arms even when off-duty. As this example evidenced, FACA discipline and inadequate weapons and ammunition management in the field has resulted in a negative rather than a positive impact on security in many localities where they are deployed.

In Ndélé (Bamingui-Bangoran Prefecture), where FACA redeployed in May 2020 for the first time since 2012 (see S/2020/662, para 68), a humanitarian worker in Ndélé observed that curfew

was introduced at 6 p.m. for their humanitarian organization due to increased risks arising from FACA drinking in the evening, rather than armed group behaviour. Amongst other incidents in Ndélé, on 31 August 2020, four days after the signature of a non-aggression pact aimed at restoring peace in the city, a FACA element fired in the air while under the influence of alcohol and a stray bullet hit a local mosque.⁴⁰

⁴⁰ Confidential report, 11 September 2020.

Annex 5.2: Arbitrary arrests by FACA soldiers of Fulanis in Nana-Mambéré Prefecture / Arrestations arbitraires des Peulhs dans la préfecture de la Nana-Mambéré.

Failure to provide justice and accountability, particularly in instances perceived as targeting of certain communities, such as the Fulani, continued to feed into certain armed group's narrative as the protectors of those communities (see S/2020/662, annex 4.4). In Mboki (Haut-Mbomou Prefecture), the local UPC leader, "general" Hassan Guenderou used anti-FACA rhetoric to justify UPC's response to the May events and its aggressive taxation policy against Obo inhabitants (see para. 68 of the body's report). Meanwhile, 3R leader Sidiki has also continued to strengthen the narrative of the 3R as the protectors of Fulani, claiming in a 6 October 2020 communiqué to have kidnapped two ISF agents for their role in carrying out arbitrary arrests of Fulanis (see annex 2.8 of this report for Abass Sidiki's communiqué of 6 October 2020).

The Panel received information from local sources during missions to Nana-Mambéré and Ouham-Pendé Prefectures from 3 to 12 October 2020 of Fulanis being specifically targeted and arbitrarily arrested by FACA soldiers on the side-lines of the joint FACA-MINUSCA Operation "A la londo launched on 17 June. One victim of these arbitrary arrests confirmed to the Panel that he had been arrested by FACA soldiers in Baboua (Nana-Mambéré Prefecture) in June 2020 along with three other Fulanis. All four had been accused of being 3R, although no evidence was presented against them by the FACA elements who arrested them. Eventually, this individual was transferred within a group of around 20 Fulanis to the *Section de Recherches et Investigation* (SRI) and then to Ngaragba prison in Bangui.

Arbitrary arrests of Fulanis by FACA soldiers in Bouar (Nana-Mambéré Prefecture) spiked in mid-September 2020 after the attack by 3R on the FACA convoy in Bomari (Ouham-Pendé Prefecture) on 8 September. For example, in a case reported to local authorities by civil society, on 16 September, on their way to the market two Fulani male youth were arbitrarily arrested by the FACA in Bouar.

Local sources confirmed that fewer arrests took place after the issue of arbitrary arrests of the Fulanis had been discussed at a meeting with local authorities, MINUSCA, FACA and ISF representatives on 21 September 2020 in Bouar. However, the same sources confirmed to the Panel that Fulanis had continued to be targeted by FACA elements, mainly for extortion purposes, in the market and at roadblocks in early October in Bouar and Bocaranga (Ouham-Pendé Prefecture). A local butcher explained to the Panel in October that prices for beef had increased in Bouar as Fulani were unwilling to come to market in Bouar for fear of being arrested.

Similar to the situation in Obo (see paras. 75-79), the arrests of the Fulani in Nana-Mambéré Prefecture were mainly carried out by FACA soldiers working alone, despite the presence of the ISF and State prosecutor. The Panel was told by a number of local sources in Bouar that the FACA soldiers often detained the Fulanis for a short period to take their money without the justice system being involved.

Local sources also contrasted the frequent arrests of Fulanis with the absence of reaction by FACA soldiers to anti-balaka elements' continued presence and possession of weapons and ammunition close to the FACA checkpoints in Bouar. Also, the Panel was told that when Fulanis were the victims of an incident, they had no access to justice. For example, on the night of 9 -10 September 2020, a group of Fulani herders was robbed of 125 head of cattle and three Fulani herders were tied up and physically assaulted in Voin close to Baoro (Nana-Mambéré Prefecture). Despite the Fulani herders making an official complaint to the gendarmerie and with the Prosecutor, and evidence pointing to the involvement of anti-balaka elements under Ibrahim Ndalé (see S/2017/1023, paras. 202-208), neither the Prosecutor, the FACA nor the FSI went to the location to investigate further.

Annex 5.3: Photographs of the weapons seized by the FACA in Obo during the searches of the houses in the Arab District in May 2020 / Photographies des armes saisies par les FACA pendant la fouille des résidences du quartier arabe d'Obo en mai 2020.

Weapons photographed by the Panel in Obo on 21 October 2020.





Annex 5.4: Joint security units contributed to insecurity in deployment areas / Les unités spéciales mixtes de sécurité ont contribué à l'insécurité dans leurs zones de déploiement

Joint security units (Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS)) were supposed to be operational by April 2019, 60 days after the signature of the February 2019 peace agreement (see S/2020/662, paras. 64-69, and S/2019/930, paras. 28–37). Following significant delays and setbacks, USMS west units were operationalized in November 2020 and began conducting basic vehicle and foot patrols in their first two locations, Bouar and Paoua. Training for USMS centre units was anticipated to begin in mid-November 2020 but was postponed due to delays in the disarmament process. Construction of two additional USMS west camps in Bossangoa (Ouham Prefecture) and Kouï (Ouham-Pendé Prefecture) remained ongoing and planned respectively. Construction of USMS centre camps in Kaga Bandoro (Nana-Grébizi Prefecture) and Bria (Haute-Kotto Prefecture) had begun and USMS east remained in the planning phase. Finally, African Union military observers, envisaged to provide oversight for USMS units, had not yet been deployed, despite the operationalisation of USMS west units.

Repeated incidents of indiscipline, combined with poor weapons and ammunition management at USMS camps, negatively impacted security in areas where USMS units were deployed. During recent Panel visits to Bouar, Paoua and Ndélé in October and November 2020, local community members reported drunk, aggressive and predatory behaviour by USMS elements and poor relations between FACA commanders, ISF and former armed group USMS elements. On 10-11 November 2020, USMS west elements mounted roadblocks on national roads in coordinated protests in Bouar and Paoua, crucially blocking the MSR1 supply route. USMS Paoua elements issued a communiqué giving the CAR authorities a 48-hour ultimatum to pay arrears of four months of salaries and to be assigned official military ID numbers (see document below). The issue was temporarily resolved by the payment of two months of deployment bonus arrears, but the question of whether or not USMS elements would be integrated into the national defence and security forces remained unresolved.⁴¹ This was the second time that USMS elements had blocked the country's main supply road (see S/2020/662, annex 6.1). A week later, on 21 November, a FACA soldier deployed in Paoua killed a former anti-balaka USMS element.⁴² In response, on 23 November, USMS former anti-balaka elements in Bouar accessed the camp armoury, seized weapons and rode through town on motorcycles firing in the air and causing panic.⁴³

Additionally, desertion by USMS elements, including desertion with arms, continued to be an issue, further underscoring weapons and ammunition management inefficacy at USMS camps. Of a total of 666 USMS west elements, 105 were reported as missing at the end of November 2020, at least 65 of whom were believed to have deserted.⁴⁴

⁴¹ Confidential report, FACA and diplomatic sources.

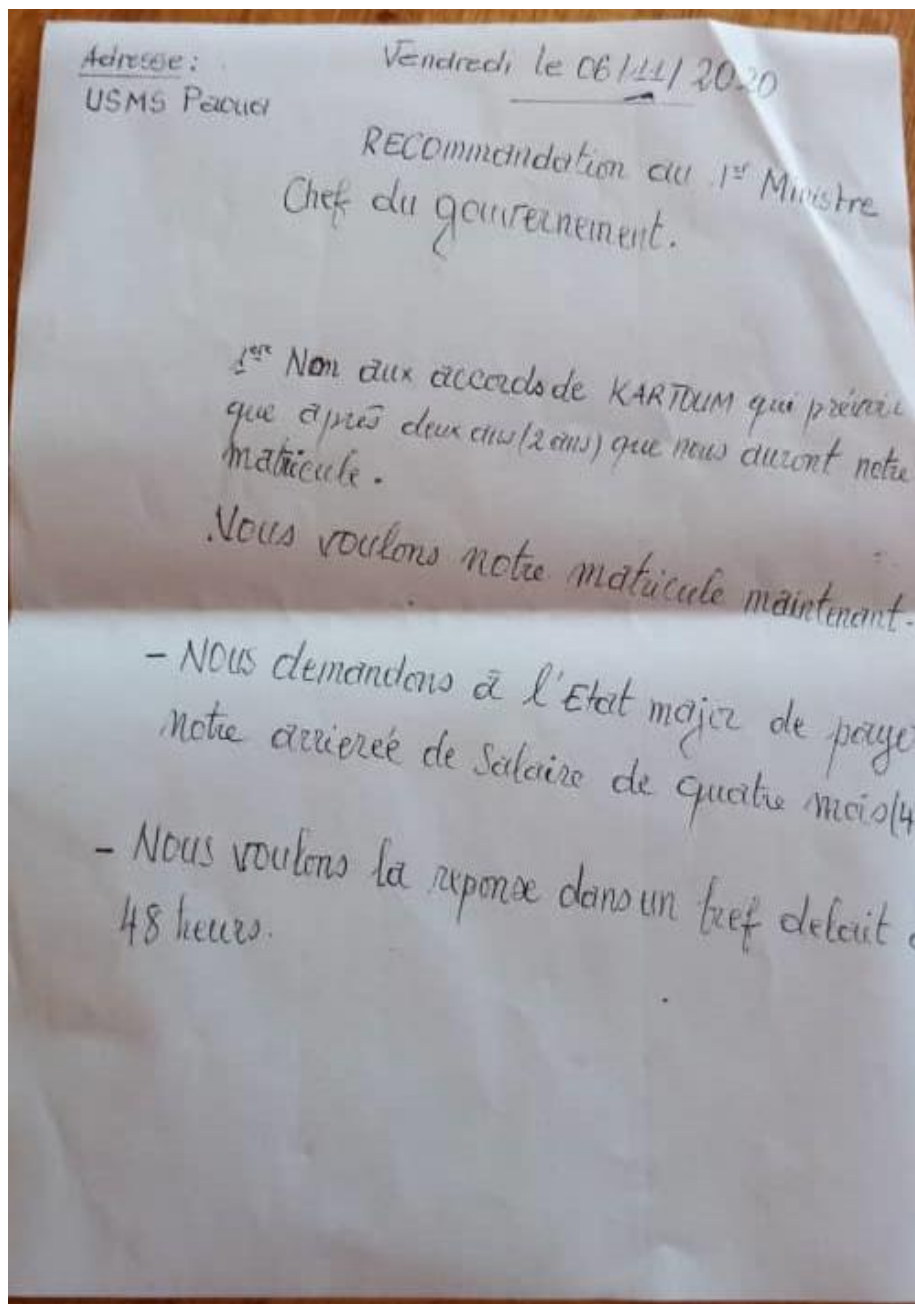
⁴² Idem.

⁴³ Idem.

⁴⁴ Confidential source.

On 22 December 2020, in the context of a period of heightened insecurity, several credible sources reported that the weapons and ammunition storage containers at USMS west camp in Bouar had been emptied and that no USMS elements were present. Stocks consisted of approximately 268 assault rifles and unknown quantity of ammunition. Further desertion with arms of at least 12 USMS west elements in Paoua was also reported on 21 December 2020 but could not be confirmed. The Panel will continue to investigate this issue.

Communiqué issued by USMS Paoua elements on 6 November 2020.



Annex 6.1: Photographs of the delivery of BRDM-2 armoured vehicles at M’Poko International Airport on 15 October 2020 and photographs of one BRDM-2 seized by 3R and anti-balaka on 23 December 2020 in Boali (Ombella-M’Poko Prefecture) / Photographies de la livraison de véhicules blindés BRDM-2 à l’aéroport de M’Poko le 15 octobre 2020 et photographies d’un BRDM-2 saisi par 3R et des anti-balaka le 23 décembre 2020 à Boali (préfecture d’Ombella-M’Poko).

Photograph taken by the Panel at M’Poko airport on 15 October 2020 during the first delivery of ten BRDM-2 and weapons to be installed on the BRDM-2.



Photograph taken on 23 December 2020 sent to the Panel by a confidential source showing one BRDM-2 armoured vehicle in the hands of 3R and anti-balaka fighters, reportedly in Boali.



Screenshots of video footage taken on 23 December 2020, sent to the Panel by a confidential source. The video showed one BRDM-2 in the hands of 3R and anti-balaka fighters, reportedly in Boali (Ombella-M'Poko Prefecture), with armed group members posing with the vehicle and holding up stickers of the Russian and Central African Republic flags which were affixed to the vehicles at the time of delivery in October 2020.





Annex 6.2: Radio communiqués issued by the FACA Chief of Staff and the Minister of Defence on the 25 and 26 December 2020 / Communiqués radio émis par le chef d'état-major des FACA et la Ministre de la Défense les 25 et 26 décembre 2020.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET
DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE

ETAT-MAJOR DES ARMEES

SOUS-CHEF D'ETAT-MAJOR CHARGE DES
OPERATIONS

CENTRE DE COMMANDEMENT DES
OPERATIONS

SECRETARIAT

N° **315** /MDNRA/EMA/SCOPS/CCOP/SEC

COMMUNIQUE RADIO

(Large diffusion)

En cette période de crise où les Forces de Défense et de Sécurité sont mobilisées, je demande à tous les militaires engagés de continuer à faire preuve de loyauté et de professionnalisme afin de défendre notre pays jusqu'au sacrifice suprême. Je profite de cette occasion, pour vous encourager à persévérer dans cet engagement patriotique.

Par ailleurs, il a été relevé des manquements aux devoirs de certains militaires en mission commandée, notamment des désertions sur le terrain et des absences au départ des missions. Les auteurs de cette faute contre l'honneur, seront sévèrement punis et traduits devant la justice militaire.

Aussi, je demande impérativement à tous les militaires des Forces Armées Centrafricaines, présents dans le pays de rejoindre immédiatement leurs unités respectives sous peine de sanction de dernière rigueur.

Je voudrais profiter également de la date d'aujourd'hui, souhaiter à tous les militaires et leurs familles joyeux Noël.

Bangui, le 25 décembre 2020

Le Général de Division,

chef d'Etat-Major des Armées



Zéphirin MAMADOU

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE

DIRECTION DE CABINET

N°005 /MDNRA/DIRCAB



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE RADIO

(Large Diffusion en Français et Sango)

Relatif à la réglementation du port d'armes par les Forces de Défense
et de Sécurité Intérieure (FDSI).

Dans le cadre de la crise en cours et pour compter de la date de signature du présent communiqué, il est formellement interdit à tous les militaires, gendarmes, policiers ainsi que les Forces paramilitaires dans l'exercice de leur fonction ou non, de circuler avec des armes de guerre en tenue civile afin de prévenir toute confusion et tout accident.

Aussi, les aides de camp et autres détachés auprès des autorités sont tenus au strict respect de cette mesure du Haut Commandement.

Par ailleurs, tous civils porteurs d'armes seront considérés comme des combattants.

Bangui, le 12.6 DEC 2020

Madame le Ministre de la Défense Nationale
de la reconstruction de l'Armée.




Marie Noëlle KOYARA

Annex 6.3: Follow-up on weapons seized in Birao and photographs / Suivi des armes saisies à Birao et photographies.

In its last report, the Panel outlined details regarding the recovery of an FPRC vehicle containing weapons and ammunition by FACA following fighting in Birao in February 2020, which local sources indicated were subsequently sold or given to MLCJ elements and Kara youth, and that the vehicle was given to the Sultan of Birao (see S/2020/662, paras. 44-46). Following further investigations, the Panel was able to confirm that one mortar tube and base plate, one machine gun and a case of 12.7mm ammunition were transported by FACA to Bangui, where they were stored in an armoury at Camp de Roux (see photographs below). The majority of items seized, however, remained unaccounted for, including: one mortar bomb, one rocket and a launcher, two machine guns, one pick-up truck, and considerable quantities of three other types of ammunition. A Ministry of Defence official informed the Panel that the FACA had given the materiel to the faction who fought with the FACA to defend Birao but that they envisaged that materiel may be recuperated through the disarmament process.

On 23 September 2020, the Panel sent a letter to the CAR Government requesting further information but had yet to receive an official response by the time of writing of this report.

Photographs taken by the Panel at Camp de Roux armoury on 20 October 2020.





Annex 6.4: Concerns regarding the safe storage of seized explosives / Préoccupations concernant le stockage sécurisé d'explosifs saisis.

On 1 September 2020, the Gendarmerie seized two vehicles at the Cameroonian border (Beloko, Nana Mambéré Prefecture) containing just over one tonne of explosive materials (1012.5kg), 3,000 ml of detonating cord and 2,000 detonators in transit to Bangui for use by MINUSCA. Citing concerns that the import of explosive material required an advance notification to the Sanctions Committee, the Gendarmerie had maintained possession of the vehicles and their contents at Camp Izamo in Bangui. On 9 November, a report issued by the Gendarmerie stated their desire to transfer the two vehicles to the central armoury at Camp Kassai in order to avoid a potential accident. At the time of drafting of this report, however, the two vehicles remained at camp Izamo, as confirmed by eyewitnesses.

On 8 December, the Panel visited Camp Izamo and verified the storage location of the vehicles, but was not granted access to inspect their contents. In terms of the security of the explosives, the Panel is of the view that International Ammunition Technical Guidelines on storage of explosives have not been met, presenting a risk to civilians living nearby, as well as a risk of loss, theft or diversion of explosive materials to armed groups, especially at a time of increased insecurity in the country.
